LIBRARY OF CONGRESS
1800

FÉLIX LOCQUIN, IMPRIMEUR,
RUE N. DAME-DES-VICTOIRES, N° 16.

Bourguignon d'Herbigny, Pierre François Xavier.

ÉTUDES

POLITIQUES

ET

HISTORIQUES;

PAR

L'AUTEUR DE LA REVUE POLITIQUE DE L'EUROPE EN 1825,
DES NOUVELLES PROVINCIALES,
DE LA REVUE DE LA FRANCE EN 1826, ETC., ETC.

Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς Πτολεμαίῳ τῷ βασιλεῖ παρήνει τὰ περὶ βασιλείας καὶ ἡγεμονίας βιβλία κτᾶσθαι, καὶ ἀναγινώσκειν· ἃ γὰρ οἱ φίλοι τοῖς βασιλεῦσιν οὐ θαῤῥοῦσι παραινεῖν ταῦτα ἐν τοῖς βιβλίοις γέγραπται.

PLUT.

PARIS

AMBROISE DUPONT, ÉDITEUR,

7, RUE VIVIENNE.

1836

II 16
.8
B713

6124 A17
Mc14 42

HIR 11 Gb 42

DE L'ESPRIT

DE CE LIVRE.

—

Ce n'est pas seulement une œuvre laborieuse que d'étudier la science de la politique générale : les vérités que l'on y découvre en font aussi une tâche épineuse et délicate. L'écrivain qui les recherche, ne peut les mettre au jour, s'il ne se place dans une intègre indépendance

des préjugés étrangers et nationaux, et le premier devoir qu'il doit se prescrire est d'observer la plus sévère justice envers tous les gouvernemens et tous les peuples. Ce n'est pas qu'il soit difficile d'être juste; mais, dans les examens politiques, il y a plus de vertu que de sûreté à l'être. Ceux qui bornent leur matière, et qui la circonscrivent dans la défense et la louange de leur pays, choisissent une tâche plus douce et plus aisée. Soutenus par le sujet qui les anime et les flatte, n'ouvrant leur génie qu'aux inspirations des vertus nationales, ils peuvent, sans même offenser les peuples étrangers, se livrer à tous les sentimens de bienveillance, si naturels aux hommes envers leur patrie et leurs concitoyens. On a dit très-bien autrefois qu'il était facile de louer les Athéniens dans Athènes. La louange, d'ailleurs, reçoit une part de l'encens qu'elle se plaît à offrir. Mais quand il s'agit

d'examiner le caractère et les actions des gouvernemens et des peuples, de juger leur morale, d'approfondir leur politique, de peser leurs intérêts respectifs, de reconnaître les torts et les droits de chacun, le devoir de l'écrivain devient plus grave et plus rigoureux, et sa matière l'élève au-dessus des préjugés et des inclinations. Non-seulement il doit s'affranchir des considérations communes et des préventions nationales, mais même il doit imposer silence à ses propres affections.

C'est dans cette liberté et dans cette rigueur que cet ouvrage a été composé. Les grands écrivains qui nous ont servi de modèles dans la science de l'histoire et de la politique, se sont noblement dépouillés de leur caractère national, pour ne point porter atteinte à leur sentiment de justice dans la grande cause de l'humanité, et pour tenir la balance égale entre

leur patrie et celle des autres peuples. « Le » respect de la patrie, » dit Lucien, « n'em- » pêche point de dire les pertes qu'elle a re- » çues, ni les fautes qu'elle a faites. L'historien » ne doit être d'aucun pays. Étranger dans ses » écrits, et comme éloigné de sa patrie, il n'est » sujet à aucune loi, et il doit dire la vérité, » sans rien craindre, et sans rien espérer, libre » de haine et d'amitié [1]. »

Le même esprit d'équité, les mêmes sentimens d'indépendance sont le premier caractère de ces *Études politiques*. Elles ont aussi cet avantage qu'étant exclusivement consacrées aux principes, aux faits et aux événemens, elles sont exemptes et pures de toutes recherches sur la vie des hommes publics. Elles ne recueillent

---

[1] Ξένος ἐν τοῖς βιβλίοις, κ' ἄπολις, αὐτόνομος, etc.

de l'histoire que les leçons qu'elle enseigne, lui abandonnant le droit d'honorer ou de flétrir les noms qui se lient à la gloire ou à la honte de leur pays. Tel est l'esprit de ces *Études*.

L'étendue de ce livre pourra paraître insuffisante pour le nombre et la grandeur des matières qui y sont contenues ; mais il nous a semblé que l'importance et la brièveté peuvent se concilier dans nos écrits, comme dans ceux des Anciens. Nous éprouvons, dans leurs ouvrages, que rien ne plaît tant et n'instruit mieux qu'une concision lumineuse [1]. Il est difficile de les égaler; nous les suivons sans les atteindre.

Si ces études méditées dans leur âge et dans

---

[1] Amantes brevitatis cuncti natura sumus, et si jucundus esse vis hominibus, lucidum in scribendo laconismum adhibe.
THULDENUS. — *Hist. Europæ.*

le nôtre, offrant la double expérience des choses passées et des choses présentes, sont jugées dignes de l'attention publique, et si le travail qui les embrasse, est accueilli avec quelque faveur, nous dirons plus justement que M. de Montesquieu, *que la plus grande part en sera due à la majesté du sujet.*

LIVRE PREMIER.

Δημήτριος ὁ φαληρεὺς Πτολεμαίῳ τῷ βασιλεῖ παρήνει τὰ περὶ βασιλείας καὶ ἡγεμονίας βιβλία κτᾶσθαι, καὶ ἀναγινώσκειν· ἃ γὰρ οἱ φίλοι τοῖς βασιλεῦσιν οὐ θαρροῦσι παραινεῖν ταῦτα ἐν τοις βιβλίοις γέγραπται.

PLUT.

Démétrius de Phalère conseillait au roi Ptolémée d'acquérir les livres qui traitent des devoirs des rois et du gouvernement des Etats, et de les lire avec attention, parce que les livres renferment ce que les amis des rois n'ont point la hardiesse de leur dire.

ETUDES

POLITIQUES

ET

HISTORIQUES.

LIVRE PREMIER.

Ac mihi animus, quibus rebus alii timent, maxume erectus est, negotii magnitudine.
SALLUST., *de Rep... ordinanda.*

Si la politique était une science sans principes certains, seulement composée des artifices de l'esprit, et dépendante de ses subtilités; si elle ne s'exerçait que sur des conjectures et sur

des combinaisons inspirées par les évènemens, ou conseillées par les passions, on pourrait croire que les sociétés humaines se précipitent vers leur dissolution. Comment, en effet, pourraient-elles se maintenir au milieu de ces terribles chocs des idées nouvelles, et dans l'agitation de cette multitude d'intelligences qui se croisent et se heurtent avec tant de violence? Quelle force les préserverait dans cette lutte périlleuse que l'ordre existant soutient contre un esprit de destruction qui menace de néant tout ce qui allègue une ancienne existence?

S'il était vrai que la politique n'eût que des lois incertaines et mobiles; si elle n'était assise que sur des fondemens sans durée ou faciles à déplacer, il lui serait impossible de résister au torrent des innovations, qui semble emporter le monde vers l'abîme. Le chaos des choses suivrait de près le chaos des idées, car dans les conceptions confuses des imaginations en travail, on n'aperçoit que la ruine et la dispersion des élémens qui constituent la société européenne.

Depuis la révolution de 1830, tout ce qui a été écrit en France sur les matières politiques, peut être regardé comme l'œuvre de l'esprit passionné. L'équité n'y a point eu de part. Un orgueil national excessif a dominé tous les raisonnemens. L'exaltation du sentiment de la gloire est à un tel degré en ce pays, que tout ce qui s'y fait, et ce qui s'y dit, en est empreint et pénétré; et ce sentiment y est si exclusif, qu'il ne donne accès à aucun autre : passion noble et élevée sans doute, mais qui perd sa grandeur, en se séparant de la justice.

C'est une entreprise assez vaine que de vouloir établir la raison au milieu des passions; sa voix se perd dans leur tumulte, on va frapper au loin, et il est ordinaire aux écrivains qui l'invoquent, de parler dans un siècle, pour être entendus dans un autre.

La politique n'étant plus aujourd'hui qu'une alliance de la ruse et de la force, c'est se mettre en dehors de son époque, que de la proposer comme une science qui peut comprendre en elle l'intérêt et la justice. Les Anciens le croyaient

et l'ont souvent prouvé. Ils l'ont considérée comme l'exercice en grand de la vertu nationale. Les modernes nient qu'elle puisse s'allier à la vertu, et ne veulent pas même en faire l'épreuve. La perversité de l'homme est à son aise, quand elle a fait passer en maxime que les sentimens d'honneur ne sont pas de rigueur dans les affaires politiques. C'est absoudre tout ce qui en doit sortir d'odieux et de criminel.

Nous mettrons donc en cause la politique morale et la politique immorale. Nous montrerons les fruits et les conséquences de l'une et de l'autre. Ces études sont graves; nous les soumettons aux méditations des rois et des hommes d'Etat.

En examinant sous quels aspects divers la politique a été envisagée, ou par ceux qui en ont écrit, ou par ceux qui l'ont dirigée, on peut remarquer qu'elle a pris le caractère des temps et des hommes, selon leur degré de vertu ou de dépravation. Chez les Romains eux-mêmes, elle a eu ses temps de noblesse et de loyauté, de bassesse et d'iniquité,

selon le caractère de ses consuls et de ses empereurs, et selon la mobilité de ce peuple qui a subi tous les changemens de mœurs. Elle ne fut point la même sous la République et sous l'Empire. Toute politique est nécessairement empreinte des vertus ou des vices des rois et de leurs ministres. Elle fut noble et loyale sous Louis IX et Henri IV ; elle fut perfide et criminelle sous Louis XI et Charles IX ; elle ne fut point sous Trajan ce qu'elle fut sous Tibère. Ainsi pour bien juger de la politique d'un siècle ; il ne faut que savoir quels rois ont régné, ou quels ministres ont gouverné sous eux.

Mais avant d'approfondir cette matière, nous avons à nous livrer à la recherche des vérités positives qu'enferme et qu'enseigne la science politique, et à découvrir une route droite et sûre qui nous conduise à travers tant de systèmes faux et contraires qui se sont produits sous son nom, et dont elle est obscurcie. C'est une lumière à faire jaillir des ténèbres.

Il est d'abord nécessaire de reconnaître que

jamais le monde n'a présenté l'édifice politique qui s'élève aujourd'hui sur le continent de l'Europe. Cet édifice est l'œuvre progressive des temps et d'une civilisation laborieuse ; et c'est un grand et nouveau spectacle, inconnu aux Anciens, que tant de peuples différens de mœurs et de langage, vivant sous les lois d'une même morale et d'une même religion, liés par des conventions réciproques, reposant sur la foi des traités, et formant en quelque sorte une fédération générale. Telle est l'Europe dans la paix. Les générations qui voyent ces merveilles, n'en sont point étonnées, parce qu'elles ont eu le bonheur de naître au milieu d'elles ; mais ceux qui connaissent l'affligeante histoire du genre humain, ne peuvent qu'admirer un ordre social qui s'est fondé si péniblement à travers tant de siècles barbares, et au prix de tant de flots de sang versé par les générations éteintes.

Pour bien juger de l'état présent du monde, il est juste de le comparer à son état ancien ; il faut donc voir ce qu'est l'Europe et ce qu'elle

fut. Sans remonter plus haut l'histoire des sociétés humaines, nous prendrons une date fameuse dans leurs tristes annales, époque de confusion, de ténèbres et d'horreurs, second chaos semblable à celui de la création, et d'où sont sorties, comme du profond de l'abîme, les sociétés européennes.

Quelle époque que celle du renversement de l'empire romain! quand on part de cette grande chute, et qu'on descend cette suite de siècles qui se sont succédé jusqu'à notre âge, on les traverse avec effroi au milieu des brigandages, des incendies et des massacres. On ne voit que des nations féroces, des conquérans dignes d'elles, des vainqueurs impitoyables, des races entières disparaissant sous le glaive; et dans cette sanglante et trop longue histoire de la vieille Europe, à peine rencontre-t-on une page plus douce où un cœur vraiment humain puisse se reposer. Quelques hautes vertus, quelques grands hommes ont brillé çà et là, comme des astres rares dans le cours d'une longue nuit; mais s'ils s'élancèrent hors de la barbarie,

ils n'en purent faire sortir le genre humain.

Tel a donc été le tableau et le spectacle de quatorze siècles : des peuples acharnés se précipitant à l'envi les uns sur les autres pour la vengeance ou le pillage, mettant leur ivresse et leur gloire dans la ruine et l'extermination, changeant en déserts les surfaces de la terre, incendiant les cités, égorgeant leurs habitans, ne laissant aucune femme pure, sans pitié pour l'enfance, comme pour la vieillesse ; les guerres de religion disputant de fureur avec les guerres politiques, ou se mêlant avec elles, pour enflammer la cruauté ; voilà l'histoire de nos ancêtres. Toutes cités vivantes aujourd'hui, si leur origine est de cette époque, et si leurs annales s'étaient conservées, posséderaient les témoignages de ces désastres et de ces calamités. Pas une d'elles ne peut dire avoir échappé à un seul de ces fléaux. Toutes ont été ravagées, ensanglantées et souillées, et nulle cité n'est vierge, et nul peuple innocent. La terre où nous vivons, si fertile et si brillante, autrefois si désolée, n'a reçu pour la féconder, que les

pleurs et le sang des générations qui l'ont couverte.

Quel pouvait être le code politique de cette sombre époque ? un droit des gens écrit avec le fer, la toute-puissance aux vainqueurs, la mort ou l'esclavage aux vaincus; la justice dans le succès, le tort dans la défaite. Une seule maxime faisait le droit public de l'Europe, c'était celle de nos pères : le droit est au glaive, *jus gladio :* maxime des derniers Romains et des premiers Français, gravée sur leur glaive même et sur chaque page de leurs archives, et qui, s'il faut le dire, n'est pas encore entièrement effacée de leur cœur.

La dépravation romaine a mis le monde en deuil. Il avait été dans la destinée et dans la puissance de Rome de civiliser les Barbares. Au lieu de les civiliser, elle les a irrités par ses fureurs et ses iniquités; mais sa corruption l'avait énervée; elle était déjà vaincue par elle ; elle plia sous leur glaive, elle tomba sous leurs coups, et sa ruine a livré la terre à tout ce qui

a voulu la déchirer et la flétrir. Elle en avait eu le pressentiment. Au milieu de ses triomphes, elle-même en avait fait la prédiction [1].

Mais ce qui est vraiment digne des regrets de la philosophie, c'est l'extinction entière de l'ancienne civilisation : perte immense, incommensurable, que fit alors l'humanité; déluge d'une autre nature, qui a livré l'univers à la mort et à la désolation. Jamais Rome ne fut plus coupable. Jamais le monde ne lui pardonnera d'avoir laissé périr la civilisation. Elle pouvait la conserver et en doter le genre humain. Elle l'avait reçue, comme en dépôt, de la Grèce et de l'Égypte; elle en devait compte aux générations contemporaines et aux générations futures; c'est elle qu'il faut accuser d'avoir voué le monde à quinze siècles de barbarie. Quelle épouvantable conséquence de la dépravation d'un peuple!

---

[1] Pulsis (quod Dii prohibeant) Romanis, quid aliud quam bella omnium inter se gentium existent?

TAC. *Hist.*

La civilisation, il est vrai, n'était pas répandue dans tout l'Empire, mais elle était encore en Grèce, et dans les hauteurs de Rome, et nous pouvons juger à quel degré de perfection la sagesse humaine était parvenue, en la contemplant dans les œuvres de l'immortel génie de ses grands écrivains. Quelle philosophie fut plus éloquente et plus pure? quels devoirs n'a-t-elle point tracés? quelles vertus n'a-t-elle point enseignées? le cœur de l'homme en sortait plus noble, son esprit plus élevé. Quel code moral fut plus parfait? à quelle plus haute école peuvent se polir et s'instruire l'homme public et l'homme privé?

Rome avait tout acquis pour civiliser le monde. Elle a même fait l'aveu qu'elle devait transmettre cette même civilisation qu'elle avait reçue [1]; et il était si bien dans sa destinée d'ac-

---

[1] Quod si te sors Afris, aut Hispanis, aut Gallis præfecisset, immanibus ac barbaris nationibus; tamen esset humanitatis tuæ, consulere eorum commodis, et utilitati salutique servire. Quum vero ei generi hominum præsimus, non modo in quo ipsa

complir cette grande mission, que, long-temps après son renversement, ce qui a survécu de son génie et de celui de la Grèce a suffi pour fonder une nouvelle et quatrième ère de civilisation. Les ouvrages de ses philosophes et de ses historiens, sa législation retrouvée, l'histoire et les œuvres de la savante Grèce, voilà ce qui a mis fin à l'ancienne barbarie. L'Europe était chrétienne, et elle était restée barbare. Elle le fut jusqu'aux expéditions des Croisades, qui lui ouvrirent les trésors du génie de l'Antiquité, enfermés dans Bysance. Nos pères encore sauvages, furent l'étonnement de ces Grecs qui avaient conservé l'urbanité et les traditions de leurs célèbres ancêtres. Leur irruption dans l'Orient ressemblait à celle des Goths et des Vandales dans l'Empire romain, et les historiens de ce dernier âge de la Grèce, parlent de nos pères, comme nous parlons aujourd'hui des peuples

---

sit, sed etiam a quo ad alios pervenisse putatur humanitas, certè iis eum potissimum tribuere debemus, a quibus accepimus.

CIC.... *Ad Quint.*

les plus incultes. Ils les représentent comme des hommes féroces, ignorans, impétueux et sans frein. Ils ne s'en expriment qu'avec mépris ou avec horreur [1].

La religion chétienne n'avait donc pas civilisé le monde; elle le maintenait au contraire dans sa farouche ignorance. Peu s'en fallut même qu'elle n'éteignit tous les flambeaux de l'antiquité, et tous les germes des sciences que les savans de l'Arabie avait apportés en Europe pendant l'épaisse nuit qui couvrit si longtemps les merveilles du génie antique. Les chrétiens anéantirent en Espagne tous les ouvrages des Maures. Dans Constantinople et dans Rome [2], ils recueillirent tous les livres des Anciens, qui avaient triomphé des Barbares et du temps, et les livrèrent aux flammes par l'ordre

---

[1] Anne Comnène. — Nicétas.

[2] Fuerunt combusti Constantinopoli, et Romæ, tempore Gregorii VII, infiniti præclari libri, ita ut nunc vix spes sit de libris reperiendis. Nihil fuit erga bonas litteras injuriosius veteribus christianis. Si voluissent, haberemus tam præclara.

Cedrenus. — Scalig.

des prêtres et des pontifes. Grégoire VII, le plus formidable ennemi des anciennes lettres, y fit à lui seul plus de ravages qu'une armée de Sarrasins. Il semble que ces prêtres incendiaires aient voulu se venger, sur ces ouvrages de génie, d'une loi des empereurs païens, qui défendait d'admettre les chrétiens aux savantes écoles de Rome, d'Athènes et d'Alexandrie.

Ce n'est donc point à la religion chrétienne que l'Europe doit faire honneur de sa civilisation; les prêtres n'y concoururent que lorsqu'eux-mêmes se civilisèrent dans les admirables ouvrages de l'antiquité, qui avaient échappé, comme par miracle, à la fureur des Sarrasins, des Vandales et des Normands, et au fanatisme des premiers chrétiens, plus destructeur que l'ignorance de ces barbares[1]. C'est alors que la

---

[1] Perrot d'Ablancourt aborde cette vérité avec la prudence commandée par le temps où il écrivait. Dans une épître à M. Conrart, parlant du naufrage des anciennes lettres, et s'étonnant de la conservation des ouvrages de Lucien; *il faut bien*, dit-il, *que les chrétiens aient trouvé qu'ils pouvaient beaucoup plus profiter que nuire*.

morale du christianisme s'unit à la morale non moins sublime de l'ancienne philosophie, et toutes deux s'empruntant réciproquement leur charme et leur éloquence, elles domptèrent, comme de concours, la férocité des premières mœurs.

Il ne faut pas contester à la religion chrétienne la part de reconnaissance et d'admiration qui lui est due, mais il faut la borner dans ses droits à la civilisation. Elle a même été accusée de lui avoir fait obstacle, et les fameux temps de Constantin ont été regardés, par des génies de son règne [1] et de son siècle, comme des temps de ténèbres. La religion chrétienne, au nombre de ses bienfaits, peut compter ses efforts pour l'abolition de l'ancien esclavage, qui n'avait point paru assez odieux à la première philosophie; mais en cela aussi, il faut s'abstenir d'exagération. Si elle a aidé à l'effacer dans un temps, elle l'a rétabli dans un autre.

---

[1] Zosime. — Porphyre.

Si elle en a délivré plusieurs contrées, elle l'a maintenu et autorisé dans les deux mondes. Où l'esclavage fut-il plus entier que dans la Russie chrétienne et dans la Pologne catholique et romaine ? Le paganisme a-t-il eu quelque chose de plus odieux que le trafic des noirs ? N'est-ce pas la nation qui se dit la plus chrétienne, qui, après avoir exterminé presque toute une race humaine d'un nouveau monde, a plongé le reste dans l'esclavage le plus dégradant ? La religion d'Égypte a-t-elle traité les peuples d'Ethiopie comme la religion chrétienne a traité les autres populations d'Afrique ?

Il faut admirer la religion chrétienne dans ses belles œuvres ; mais elle a aussi ses imprudens enthousiastes. En lui attribuant des bienfaits qu'elle n'a pas rendus, on l'expose à être accusée des maux qu'elle n'a point empêchés, et qui ont désolé l'univers sous son nom. La religion chrétienne d'elle-même est sainte et pure, mais il ne faut pas oublier que sur la terre elle n'a pour sanctuaire que le cœur de l'homme, et

qu'elle ne peut que s'altérer dans ce foyer de toutes les corruptions.

La quatrième ère de civilisation prend donc sa vraie date de l'époque où nous avons rappelé parmi nous la sagesse des Anciens. Les ouvrages de leurs grands écrivains ont servi de base à l'éducation des peuples. Les leçons d'Athènes et de Rome ont instruit nos générations. Leur législation est redevenue celle de l'Europe; c'est ainsi que nous avons renoué la chaîne des temps, et que nous avons continué la civilisation romaine.

Mais en la continuant, nous avons pris en partie ses vertus et ses vices, sa grandeur et ses excès. Les peuples n'ont point échappé à l'ascendant d'une éducation si pleine de sentimens de gloire et d'ambition. Dans la France particulièrement, l'éducation a été toute romaine; elle y a fortifié cet esprit guerrier et aventureux qui était déjà à un haut degré dans le caractère national, et qui n'eut plus de frein, quand il se vit ennobli par les maximes et les exemples des républiques civilisées; elle y a enflammé cet

amour des conquêtes et cette soif de domination, qui se puise dans l'histoire du seul peuple que les Français veulent pour modèle.

Ce sentiment guerrier, inné chez les Français, joint à leur génie naturel, exalté par l'éducation romaine, en a fait un peuple ardent et redoutable, toujours prêt à se précipiter sur ses voisins, et menaçant l'indépendance des contrées où il pouvait se jeter. Mais de même que les débordemens instruisent à élever des digues, le danger de l'invasion excita le génie de la résistance, et c'est à cet esprit d'invasion qui emportait la France, que l'Europe doit la première pensée d'un système de défense, et ce premier système a donné la clef d'une science politique. Nous appelons l'attention sur ce grand point d'histoire.

Jusqu'à l'invasion de Charles VIII en Italie, les divers peuples de l'Europe n'avaient entre eux aucuns liens réciproques; ils vivaient séparés et comme abandonnés à eux-mêmes, n'ayant recours ni aux uns, ni aux autres, demeurant étrangers aux affaires et aux évène-

mens qui se passaient en dehors d'eux, et n'ayant de contact avec l'un ou avec l'autre, que par les irruptions soudaines, si fréquentes dans ces temps de barbarie [1].

Dans cette concentration, où se renfermaient tous les peuples, dans cette indifférence absolue et générale des intérêts voisins ou éloignés, une nation entreprenante pouvait tout oser; elle n'avait qu'un seul ennemi à vaincre, et l'ennemi n'avait que sa propre résistance. Nul pays ne protégeant l'autre, l'invasion était facile. C'est dans ces temps, où les états isolés étaient comme ouverts à l'ardeur des conquérans, qu'une nombreuse armée française entra dans l'Italie. Les petits États de cette contrée ne pouvant lui résister séparément, l'imminent péril leur inspira le dessein de la première fédération connue en Europe.

L'Italie est le berceau de bien des créations politiques. L'Europe lui doit ce qu'elle est;

---

[1] Robertson.

c'est elle qui a jeté le premier cri de liberté. Ses grands exemples sont devenus des lois pour les peuples. L'Italie, héritière légitime de toute l'Antiquité, trouvait les siens dans son histoire et dans celle de la Grèce ; la renommée des fameuses ligues de Lycie et d'Achaïe s'y était conservée, et y retentissait encore. Elle se souvenait que les Grecs avaient été invincibles, toutes les fois qu'ils avaient cimenté entre eux une union serrée et indissoluble. Ce souvenir fut fécond ; elle s'empara de leur politique, et forma une union salutaire qui, mettant en faisceau toute les forces dispersées, parvint à expulser les Français de la terre envahie. L'heureux et prompt succès de cette ligue découvrit à l'Europe le pouvoir des alliances, et agrandit l'idée d'un équilibre de forces, déjà conçu sous le règne de Charles V.

Il y a donc aussi une date pour la science politique en Europe. De ce jour, elle va se développer à travers les difficultés, les périls, les intérêts et les passions ; elle va poser ses maximes, ses principes et ses lois. Elle marquera les devoirs et

les droits de chaque État. Elle trouvera le secret d'arrêter les victoires, de réparer les défaites, d'augmenter la force des faibles, d'affaiblir celle des puissans, de donner des règles à la guerre, des garanties à la paix, et de créer un équilibre entre toutes les forces rivales.

Si cette science dans son travail se trouve déjouée par les entreprises et les extravagances de l'ambition, ses principes surmonteront les événemens, et survivront aux atteintes qui leur seront portées, et l'Europe sera toujours ramenée à sa balance nécessaire. La science politique la sauvera des grandes invasions, du joug des victorieux, et de toutes les conjurations de l'injustice et de la force. Elle brisera ces vastes plans de domination universelle, sortis du génie téméraire de Charles-Quint, de Louis XIV, de la France républicaine et de Napoléon, le plus puissant des conquérans modernes, et le plus capable de réaliser ces desseins avortés avant lui. Le génie de la politique a fini par abattre ces géans, et fera encore évanouir les nouveaux rêves héroïques des imaginations guerrières.

Ces lois de pondération ne sont autres que les principes d'intérêt et d'équité, que doivent réclamer et défendre les nations civilisées et libres, et le génie de la politique ne peut faillir, en ramenant à ces lois tous les États qui s'en écartent. Les peuples n'ont de gages de sûreté que dans ces lois d'équilibre, auxquelles doivent céder toutes les considérations de famille et d'affection, puisqu'elles renferment la justice envers tous. Ainsi, quand François Ier menaçait l'Europe de la trop grande prépondérance de la France, Henri VIII fit un traité d'alliance avec Charles-Quint, pour la contrebalancer; mais quand François Ier fut défait à la bataille de Pavie, Henri VIII se sépara aussitôt de Charles-Quint, et fit alliance avec François Ier, parce que la trop grande prépondérance à laquelle il s'opposait, venait de passer du côté de l'Empire. Cette politique changeante était en effet très-fixe pour l'intérêt de l'Angleterre et de l'Europe. C'est réunir la justice à l'habileté que de régler sa conduite sur la mesure de forces que les États ne doivent point franchir.

Il est d'une haute importance de remarquer ici que cette nouvelle science politique n'a pas été fondée sur un sentiment de gloire, mais sur un sentiment de justice; et lorsqu'il s'agit de rappeler la politique à la morale, il est de grande conséquence de pouvoir alléguer son principe fondamental. Quoi de plus juste en effet que de mettre un frein aux convoitises, de s'opposer aux envahissemens, d'embrasser la querelle des faibles, de protéger la liberté et l'indépendance des peuples! comme la plupart des Etats sont enclins à tout oser pour leur intérêt propre, sans peser le juste et l'injuste, c'est une grande pensée morale que d'imposer des digues aux emportemens de l'ambition, de ne point souffrir qu'un État devienne la proie d'un autre, et qu'un peuple vaincu appartienne au vainqueur. Cela ne se voit plus que dans la durée d'une guerre; la paix fait tout rentrer dans l'ordre, et dans l'état de l'Europe aujourd'hui, tel que la science politique l'a constitué, aucune possession n'est considérée comme acquise, si elle n'est consentie et sanctionnée dans des trai-

tés signés par tous les membres de la fédération européenne.

Ce n'est point chez les Romains qu'il faut aller chercher des exemples de cette heureuse politique. Leur conduite à l'égard des peuples étrangers, avait toujours le caractère de maîtres. Elle a été généreuse ou tyrannique selon les mœurs et l'intérêt de la république ou de l'empire, et selon le génie de leur sénat et de leurs chefs. Ils étaient les vainqueurs du monde; il n'y avait point de fédération possible entre des vainqueurs et des subjugués. Ils ne pouvaient s'assurer sur des traités qu'ils avaient imposés. Leurs alliés étaient toujours prêts à les trahir, et à se venger de leurs injustices et de leurs offenses.[1]

Les républiques de Grèce offrent plutôt des traces de cette politique combinée, parce que les États qui les composaient, étaient plus égaux en force et en indépendance ; mais dans

---

[1] Propter injurias nostri imperii.
Cic.

aucun temps, elle ne fut établie en système général. C'est la gloire de l'Europe moderne et la merveille de notre âge de civilisation.

Le principe de justice qui préside aujourd'hui à la conservation des États, veille à ce qu'aucune puissance ne devienne assez prépondérante pour ébranler l'existence des autres. Henri IV n'avait point d'autre motif de faire la guerre à l'Autriche devenue trop menaçante, et il l'avait conçue dans l'intérêt privé de la France, et dans l'intérêt général de l'Europe. Il ne pouvait souffrir une suprématie qui voulait ressembler à celle de Rome; et lui-même si imbu de ces principes de justice, avait une si grande crainte d'inspirer des alarmes aux autres États, qu'il consentait *à se laisser imposer ses frontières par le congrès des Souverains*[1]. Il est peu d'exemples d'un sentiment de justice porté à ce degré. Il faut être juste, comme Dieu même, pour s'élever à cette hauteur de vertu. Elle passera pour fabuleuse dans ces temps où

[1] Mémoires de M. de Sully.

la justice est chassée comme une étrangère. Ce noble Roi savait qu'il pouvait être puissant par ses Etats, sans aspirer à ceux qui n'étaient point à lui. Il voulait être honnête homme, avant d'être grand roi. Il ne faisait point d'efforts pour l'être; il n'avait point eu besoin de lire la lettre de Léonidas à Xerxès : *si vous saviez ce qui rend l'homme honorable, vous cesseriez de convoiter ce qui ne vous appartient pas*[1]. Si cette morale était celle de tous les rois, la politique serait plus consolante, et ne serait pas un art si difficile et si mystérieux.

Quand on jette la vue sur l'ancien état de l'Europe, on a peine à concevoir qu'un ordre régulier ait pu sortir d'une si épouvantable confusion. L'esprit de conquête avait entraîné la politique dans ses emportemens, et le caractère des peuples, secondé par l'ambition sans règle de leurs gouvernemens, avait jeté le monde dans un tel désordre, que les sociétés sem-

---

[1] Si novisses quæ sint in vita honesta, abstinuisses a concupiscendis alienis.

PLUT.

blaient plutôt s'agiter pour leur fin que pour leur renaissance. Dans les temps qui précédèrent de plus près la pensée d'un système politique, les peuples paraissaient n'avoir plus ni assiette, ni enceinte; ils s'élançaient en dehors de leurs centres et de leurs limites; ils se répandaient les uns dans les autres; aucun élément social ou politique n'était à sa place. Ils voulaient régner partout plus encore que chez eux. Ils s'épuisaient pour établir des dominations lointaines. Les Anglais possédaient les provinces de France, les Français les provinces d'Italie, l'Autriche régnait en Espagne, et l'Espagne en Autriche. Le midi commandait au nord, et le nord au midi; la Hollande et la Belgique recevaient des maîtres inconnus. La Suède voulait avoir des sujets jusque dans la Transylvanie; enfin tout était sorti de son lieu naturel; les peuples n'étaient plus chez eux, et voulant être partout, n'étaient en effet nulle part. C'était le chaos de la politique. L'extravasion des peuples d'Occident dans le continent de l'Orient, mit le comble à cet égarement universel.

Mais les malheurs et l'expérience montrèrent aux gouvernemens épuisés que la force des empires est au centre, et non pas aux extrémités; et jamais en effet la France ne fut plus faible que lorsqu'elle était à Jérusalem, et l'Angleterre à Ptolemaïs.

Il était hors de toute règle qu'un semblable état de choses pût se constituer. Il déplaçait les forces et les ressources des empires. Il dissipait au-dehors toute l'énergie qui doit être au cœur. Le centre s'énervait, et les extrémités se brisaient dans leurs efforts. La politique était alors si aveugle et si fausse, qu'on prenait l'étendue pour la grandeur, le nombre pour la valeur, les possessions pour les richesses.

Les royaumes s'épuisèrent bientôt par leurs efforts excentriques; mais ces déplacemens de peuples devaient les ramener par les calamités à une concentration indispensable au maintien des empires, et ces mouvemens désordonnés ne pouvaient durer que le temps compté pour éteindre ce vertige. Les fleuves et les mers, dans leurs débordemens, ne conservent point

le terrain que leurs eaux ont couvert; après l'irruption, elles l'abandonnent peu à peu, et rentrent dans leur lit éternel; de même ces flots de peuples se répandant dans toutes les contrées, les ont envahies sans les conserver, et ils ont fini par revenir sur leur sol, et s'y sont renfermés.

Mais ce qui avait surtout alimenté et prolongé cet esprit d'agression et de désordre, c'était les prétentions de chaque prince sur les différens États : prétentions recherchées jusques dans l'origine des temps, appuyés sur des droits de conquête, de parenté disputée ou de succession équivoque. Les empereurs d'Allemagne ne considéraient la France que comme un fief impérial. Les rois de France et d'Espagne avaient des prétentions contraires sur la plupart des États d'Italie : de là des guerres interminables. L'Espagne faisait valoir ses droits sur la France, et la France les siens sur l'Espagne. Les rois d'Angleterre ne prétendaient à rien moins qu'à la couronne de France, les rois de Pologne à celle de Suède, les rois de Suède

à celle de Danemarck. Les Etats d'Italie avaient des droits sur leurs voisins et sur la Grèce. La Maison d'Autriche en avait partout. Il n'y avait pas un coin de l'Europe qui fût à l'abri de ses prétentions. Les Papes, à leur tour, n'avaient garde d'en manquer : ils en avaient sur la Toscane, la Hongrie, l'Angleterre, et sur tant d'autres contrées. En un mot, la plus entière anarchie était dans les maisons souveraines.

Entrons dans l'examen de ces prétentions, pour en juger le mérite, et pour les faire servir au but moral que nous nous proposons. Un pontife délie un royaume de son serment de fidélité, et le livre à un prince qui lui est dévoué ; un prince en décapite un autre, et se fait héritier de la victime ; un révolté des Pays-Bas donne à l'Angleterre la suprématie sur la France, et l'Angleterre la reçoit ; un pape envoie une couronne à un prince polonais, et déclare la Pologne vassale de l'Église ; un autre fait exterminer les Albigeois, et proclame leur pays possession des pontifes ; un roi de France accepte la Catalogne des mains de son peuple ré-

volté, et établit ses droits sur cette félonie; un autre acquiert la Provence et l'Anjou par des actes suspects; un seigneur de France, au nom de son souverain, fait massacrer les habitans de Metz au milieu des fêtes qu'ils lui donnaient, et remet cette ville libre au roi de France qui date ses droits de ce forfait; une reine de Naples, meurtrière de son mari, abandonne le comtat Venaissin au pontife de Rome, à condition d'arrêter par ses excommunications les vengeurs du roi mort; tous les pontifes, en leur qualité de vicaires-généraux du Saint-Empire, veulent succéder à tous les princes d'Italie mourans sans héritiers directs; un empereur établit les droits de la maison de Médicis sur la Toscane, par l'extermination des grands de ce pays; un autre empereur fait, en passant à Paris, un acte de souveraineté, et se dit suzerain de la France; un roi d'Angleterre entre dans cette capitale, et prend le titre de roi de France.

Mais il faut borner le tableau de ces étranges prétentions. Si nous voulions l'étendre, il est peu de princes qui ne dussent y avoir place, et

nous trouverions surtout dans l'histoire des princes d'Allemagne une abondante matière d'allégations, non moins injustes ou absurdes. Le traité de Munster est une grande époque politique : c'est de là que date un ordre plus moral et plus régulier en Europe. Il a mis fin à tout cet affreux chaos, et fermé cette liste d'iniquités qui prenaient leur source dans l'ambition la plus insensée.

Ce sont pourtant ces prétentions, appuyées par les armes, disputées par le crime, qui ont empêché si long-temps tout système politique de s'établir. Il a fallu enfin y recourir, comme au seul remède à tant de fléaux qui désolaient et ensanglantaient l'Europe.

C'est donc dans cet abîme de discordes, de convoitises, de passions jalouses et effrénées, que, pendant tant de siècles, l'Europe s'est débattue. Il semble qu'elle devait passer par tant d'agitations, pour arriver à des vérités positives sur les élémens qui constituent la force et la durée des empires. Elle a fait son instruction au milieu des massacres, des renversemens et

des ruines : c'est la condition de l'humanité de ne parvenir à la sagesse que par les écarts et les calamités.

La politique et la nécessité se prêtent mutuellement leur génie. Tout peuple a ses nécessités de position : c'est à la politique de les étudier, et de découvrir tous les avantages qui en peuvent sortir. La première base politique de tout État est donc sa situation géographique. Quand les peuples, fatigués de se déborder, et fatiguant les autres de leurs débordemens, commencèrent à rentrer dans leur enceinte, un ordre plus harmonique se prépara pour l'Europe. Quand les Anglais se renfermèrent dans leur île, les Espagnols dans leurs montagnes, l'Italie dans les siennes, et surtout quand la France consentit à reconnaître des frontières, le génie politique vit son œuvre commencée, et il comprit que son premier secret allait consister à les y maintenir, ou à les y faire rentrer, quand l'ambition les en ferait sortir encore. Voilà la première ébauche du système européen.

La nature n'ayant point placé tous les peu-

ples avec les mêmes avantages, les Etats dont la circonscription est mal tracée, ne peuvent arriver qu'avec lenteur à leurs justes dimensions. La science politique est progressive, comme toute autre science. Ses perfections sont laborieuses, mais ce qu'elle a déjà conçu et exécuté fait entrevoir celles qu'elle peut atteindre. Ce qu'il y avait d'urgent dans les commencemens du système, c'était d'imposer des barrières aux peuples prépondérans dont les moindres mouvemens jetaient la perturbation dans l'Europe.

Aussitôt que les Anglais furent expulsés du continent, et que la France, dont ils inondaient les provinces, eut la libre respiration de son sol, elle commença à poser ses fondemens éternels : un même et unique intérêt réunit toutes ses parties lacérées ou disputées ; elles formèrent une masse compacte, et présentèrent un corps politique imposant. La haine des Étrangers qui l'avaient foulée, y fit naître un esprit national qui se fortifia dans les batailles, et grandit dans la victoire.

L'histoire de la France suffirait seule à démontrer que rien n'est plus favorable à un empire qu'une heureuse situation géographique. La France entourée, en ses plus grandes parties, de mers et de hautes montagnes, pouvant ouvrir ou fermer ses communications, a pu former un tout homogène de ses différentes provinces. Ses peuples et ses moyens n'étant point disséminés, elle a pû les mettre en mouvement et en œuvre avec rapidité, promptitude qui donne souvent la victoire, et répare plus facilement les défaites. Nous n'hésiterons point à dire que c'est à son admirable situation que la France doit sa conservation, comme peuple et comme royaume. Moins protégée par elle, elle eût été plus d'une fois conquise et subjuguée; car malgré le génie et la valeur de ses peuples, il est pourtant juste de dire que jusqu'à sa grande révolution, elle avait essuyé plus de funestes défaites, qu'elle n'avait remporté d'heureuses victoires, et ces défaites si célèbres eussent été décisives pour tout empire moins favorablement situé; mais, dans ses plus grandes

extrémités, elle a toujours trouvé dans son enceinte serrée et facile à défendre, des moyens puissans et rapides, et des forces massives qui lui ont suffi pour se relever de ses pertes et triompher de ses revers.

L'Espagne, encore plus heureusement assise que la France, a long-temps méconnu toutes les ressources de son incomparable situation. Cette contrée, divisée en nombreux petits royaumes et en différens peuples, n'avait point d'abord formé un ensemble politique et militaire. Inexpugnable comme boulevart, elle fut facilement attaquable par la division de ses forces. Elle a subi le joug des Étrangers, parce que ses peuples étaient eux-mêmes étrangers l'un à l'autre. Malheureusement, elle persista trop long-temps dans la faiblesse et le vice de ses constitutions distinctes. Ce n'est que bien tard qu'elle comprit la nécessité d'un système d'union, à défaut d'un ensemble général. Elle l'embrassa pour résister aux Maures : si elle l'eût plus tôt adopté, elle serait arrivée plus promptement à ses hautes destinées. Lorsque, sous des rois habiles,

elle présenta cet ensemble redoutable, non-seulement elle fut inaccessible sur tous ses points, mais elle devint par ses invasions la terreur de l'Europe.

La France, qu'elle menaçait de plus près, et qui avait été jusqu'à la crainte de subir sa domination, eut besoin de tous ses efforts pour la rejeter au-delà de ses monts. Cette gloire est due au cardinal Mazarin qui, arrachant à cette puissance la dernière province qu'elle possédait par-delà ses montagnes, mit les Pyrénées entre la France et elle, et en fit la barrière politique des deux pays, comme elle en est la barrière naturelle.

La grande prépondérance de la France date du génie du cardinal de Richelieu, qui légua son système et ses plans au cardinal Mazarin. Ces deux grands hommes d'État ont placé la France sur ses larges fondemens. Ils lui ont donné sa grandeur et ses bornes, et en ont fait le contrepoids de l'Europe entière. Grandeur habilement conçue; plus circonscrite, ses ennemis étaient trop près du siége de l'Etat; plus

étendue, elle leur ouvrait trop d'espace et de front, et rendait sa défense plus difficile et plus douteuse.

Ce n'est point dans le conseil de Louis XIV que l'on prenait des déterminations légères et irréfléchies. C'est une grande question d'empire que celle des frontières. L'embarras, comme le chef-d'œuvre de la politique, est de savoir les poser. La France obtint les siennes par des victoires et d'habiles négociations, et elle ferma son heureuse enceinte ouverte au nord par des rangs de places fortes, barrière autrement puissante que des montagnes qu'on peut toujours franchir, ou des fleuves qu'on peut toujours traverser. Un pays n'est bien protégé que par ses places de guerre. Les Romains, qui les avaient dédaignées avant les grandes invasions qui mirent Rome en danger, ayant reconnu leur erreur, en construisirent sur les lisières de leur empire, pour le mettre à l'abri des irruptions soudaines. Ils firent plus : ils bâtirent à grands frais des murailles épaisses et fortifiées qui embrassaient toute l'étendue d'une contrée,

comme en élevèrent dans la Grande-Bretagne l'empereur Sévère, pour séparer le pays des Romains de celui des Barbares, et dans la Thrace, l'empereur Anastase, pour opposer une barrière à tous ces peuples vagabonds qui descendaient en torrens de l'Asie et de l'Europe : ils appliquèrent à ces grands ouvrages les trésors des deux Rome. Louis XIV n'hésita point à employer ceux de la France à élever cette frontière d'airain qui a rendu ce royaume inaccessible sur la ligne où il était sans défense; et on peut croire que l'habile cabinet de Versailles n'aurait point épuisé les richesses de la France pour les engloutir sur une frontière incertaine, s'il eût jugé que son enceinte ne lui suffisait pas, et qu'il deviendrait nécessaire d'en augmenter l'étendue.

L'élévation des places de guerre a eu d'immenses résultats pour l'ordre social de l'Europe. Elles ont produit un changement total dans les mœurs guerrières; elles ont rendu la sécurité à tous les peuples; elles ont amorti l'esprit d'invasion qui tourmentait toutes les

nations de l'Europe, lorsque sa surface était plane et ouverte, et qu'il ne rencontrait pour obstacles que des forêts et des rivières. Cet esprit d'invasion est venu d'abord se briser contre les places de défense, qui lui ont offert une résistance insurmontable : la civilisation n'est venue que plus tard, pour achever de l'éteindre. Cet esprit d'invasion a cessé aujourd'hui chez presque tous ces peuples : il ne s'est conservé que dans la nation française. Aucune autre n'en est violemment agitée, et il faut rendre cette gloire aux peuples d'Allemagne, qui ont été les plus emportés par cette passion sauvage, d'être devenus les peuples les plus sages et les plus humains, sans avoir cessé d'être guerriers. L'Allemagne doit ce haut degré de civilisation au grand événement de la réforme, à la sagesse d'Henri IV, qui a tant contribué à lui donner sa première organisation stable, et au traité de Munster qui a mis un terme à ses déchiremens intérieurs. Mais il faut l'avertir que du jour où elle tomberait sous l'influence morale et politique de la France,

elle y perdrait ses mœurs justement vantées, et ces vertus sociales que l'ancienne Grèce acheva de perdre sous le joug et par le contact de Rome.

C'est assurément un malheur pour l'Europe que l'esprit d'invasion se soit perpétué chez la nation française. Aucun pays ne peut se promettre de repos, en face d'un peuple qui ne peut demeurer dans le sien. La France, après vingt-cinq années d'excursions, est rentrée dans ses limites, mais elle s'en plaint. Elle se croit humiliée d'être enfermée dans ses boulevarts. Elle est à l'étroit dans sa vaste enceinte. Son sol a moins d'attraits pour elle que la terre étrangère. Ses peuples impatiens attendent que ceux qui les gouvernent, leur disent, comme nos ancêtres à leurs jeunes générations : partez, allez chercher de nouvelles demeures : *facescite, quærite novas sedes.*

C'est pourtant de cette enceinte que la France trouve si étroite, qu'elle s'est élancée sur l'Europe avec des armées aussi nombreuses que les armées orientales, et qu'elle a subjugué

toutes ses contrées. Elle n'a rien perdu de sa puissance. Sa force et sa richesse n'ont reçu aucune atteinte, mais l'esprit d'invasion qui est dans les mœurs de ce peuple, fait qu'il s'agite et se tourmente sur le sol le plus heureux, qu'il se débat dans l'enceinte la plus large et la mieux protégée. Il demande à dissiper sa force, ne pouvant la régler, sans réfléchir qu'en la dissipant, il peut l'affaiblir ou la perdre.

Il est utile de suivre avec attention les progrès de la France depuis deux siècles, pour juger s'il est dans l'esprit de ce peuple de pouvoir s'arrêter un jour dans sa gloire et ses prospérités.

Sous le règne d'Henri IV, la France se bornait à la Somme, et ce roi était disposé à poser là ses frontières. Elle n'avait ni l'Alsace, ni la Lorraine, ni la terre des Évêchés, ni le Roussillon. Elle ne possédait aucune des grandes villes du Nord; on lui contestait la Bourgogne.

On refusait à ses rois le titre de Majesté. L'archiduc Albert ne les qualifiait que de celui

d'Altesse. Les Électeurs de l'Empire ne prétendaient pas les honorer davantage. Au Congrès même de Westphalie, les négociateurs refusèrent d'abord de donner à Louis XIV ce titre de Majesté, alléguant que jusque là, il n'y en avait point d'exemple dans les négociations, et ce ne fut qu'avec peine qu'il lui fut accordé.

C'est de ce point que la France s'élança et s'éleva rapidement au premier rang. Délivrée de ses guerres civiles qui l'avaient comme attachée à son centre, elle put jeter ses regards sur ce qu'elle avait à faire au-delà de ses frontières trop bornées. Des hommes de génie s'emparant de son ambition, dirigèrent son énergie, et dans la traversée d'un siècle, la France doubla son étendue, ses richesses et sa population. Elle parvint, à l'aide des Provinces-Unies qu'elle outrage aujourd'hui, à abattre le colosse d'Espagne qui pesait tant sur l'Europe et sur elle[1]. Elle devint supérieure à l'Angleterre,

[1] Les Français avaient conçu le dessein de conserver par un traité solennel, la meilleure partie de ce qu'ils avaient acquis

et l'égale de l'Allemagne impériale. Ses victoires l'agrandirent jusqu'au Rhin où elle posa ses colonnes. Ses rois furent les plus puissans rois de l'Europe, et elle se rendit le royaume le plus formidable.

Quand une puissance qui n'était qu'au troisième rang, car l'Espagne et l'Allemagne tenaient tour-à-tour le premier et le second, a pu s'élever si haut dans le cours d'un siècle, et qu'elle a acquis et conservé la prépondérance européenne, il semble que l'ambition n'a point d'excuse d'exiger davantage; et si un peuple aussi fortuné ne veut point s'arrêter devant la loi de justice, il devrait du moins se ranger aux conseils de la prudence; mais les peuples sont emportés par leurs passions, comme tout homme l'est par les siennes. Ainsi dans les con-

---

par la force des armes. C'était le moyen de réparer d'un seul coup les diverses brèches que l'ambition des rois d'Espagne avait faites depuis plus d'un siècle à la monarchie française; mais ils ne pouvaient guère se flatter de faire réussir leur projet dans toute son étendue, *qu'autant qu'ils seraient secondés par les Provinces-Unies.*

Traité de Westphalie.

voitises nationales, l'ambition croît avec l'étendue, comme dans l'intérêt privé, la cupidité croît avec la richesse[1]. Il sera toujours vrai qu'il ne faut point compter sur la modération d'un peuple. Le plus sage s'égare dans la prospérité, et s'emporte avec la victoire. Les Lacédémoniens eux-mêmes, quand ils eurent triomphé d'Athènes, voulurent conquérir toute l'Asie.

La juste proportion des Etats, quand la nature ne l'a point tracée, est une grande œuvre de la politique, et beaucoup ont péri, ou pour ne l'avoir pas atteinte, ou pour l'avoir outrepassée. L'infaillible démembrement des grands empires est un enseignement permanent, et si on ne connaissait l'aveugle emportement de l'ambition, on s'étonnerait qu'elle en méprise l'expérience. L'importance de cette juste mesure n'a point échappé à M. de Montesquieu. *Comme les monarques*, dit-il, *doivent avoir de*

[1] More ingenii humani, quo plura habent, eo ampliora cupientes.

JUST...

la sagesse pour augmenter leur puissance, ils ne doivent pas avoir moins de prudence pour la borner[1].

D'autre part, les formes politiques qui peuvent s'appliquer aux États d'une sage étendue, cessent de convenir aux Etats d'une dimension plus vaste. Les grands empires ne peuvent être bien gouvernés que par un pouvoir absolu, et tout peuple qui veut son aggrandissement, doit se résigner à la forme politique qui convient à la proportion qu'il acquiert. La République romaine ayant passé les proportions convenables à cette sorte de gouvernement, l'action de ses lois ne fut plus en harmonie avec les besoins de son étendue. Elles devinrent impuissantes, et la république noyée dans ses propres dimensions, se vit transformée en empire, où la volonté remédiait à la lenteur des lois. Il faut une administration rapide pour traverser un grand empire. Les lois délibérées sont tardives; il est nécessaire que des ordres

[1] Esprit des lois, liv. IX.

les remplacent, car la volonté seule est rapide. Dans un péril qui menace l'Etat, les longues délibérations l'augmentent. L'action ne peut être trop prompte. Rome, qui en avait l'expérience, avait recours, dans ses extrémités, au pouvoir absolu. Elle connaissait le danger des délibérations et l'impuissance des lois ; elle se livrait à la volonté d'un dictateur.

Il y a d'intimes rapports entre la forme politique d'un Etat et son étendue. Nul Etat ne peut augmenter la sienne, sans que sa forme ne s'altère. La France est déjà trop grande pour sa forme constitutionnelle. On peut mettre en doute si elle pourra s'y maintenir ; mais on peut assurer qu'un nouvel agrandissement l'obligerait de la changer promptement, ou elle n'en garderait que le simulacre, comme dans l'Empire romain. Le sénat n'y était qu'un nom, tout l'empire était dans une main.

La domination militaire et la domination religieuse sont les deux abîmes où vont se perdre les trop vastes empires. Rome et la France tombèrent sous la première ; l'Espagne avec les

Amériques et les empires d'Asie sont tombés sous la seconde. Les lois des sociétés politiques ne font point d'exception pour un peuple. Il y a des conditions d'étendue qu'il faut absolument subir. Une république qui étend trop ses limites marche à la monarchie; une monarchie qui étend trop les siennes, court au despotisme. A mesure que les rouages se multiplient, le mouvement doit se simplifier. Si la circonférence s'élargit, l'action du centre doit se resserrer. Rien ne peut changer l'ordre qui sort des nécessités. Aux grands empires, un grand moteur : c'est la même loi qui régit le monde.

La plupart des peuples ont le désir de leur accroissement; c'est souvent une imprudence; mais du moins il y a dans ce désir un instinct noble qui les porte à s'élever au premier rang. On en voit peu qui, comme le peuple belge, demandent à descendre au dernier. L'histoire offre peu d'exemples d'un peuple qui ayant été l'égal des autres, ait perdu le sentiment de sa dignité, jusqu'à se placer au-dessous de tous. Les Romains à un tel peuple auraient donné

un esclave pour roi. Mais il serait injuste de juger le peuple belge par les traits qu'il présente. Il ne peut être vrai que tout un peuple consente à son avilissement. A défaut de dignité, il y a toujours un sentiment d'orgueil dans le cœur d'une nation. Cet oubli apparent de soi-même ne peut s'expliquer que par des révolutions qui déplacent et oppriment les hommes distingués d'un pays, pour le livrer à des hommes vulgaires. C'est un malheur de plus pour ce peuple humilié de porter l'empreinte de son gouvernement.

La nation belge doit déplorer la perte de son agrandissement. L'impuissance et le mépris ne sont pas long-temps supportables; tout peuple dépouillé de sa considération, est bien près d'être effacé. Une nation qui se trouve, même par sa faute, dans une condition si imparfaite, est justifiée de vouloir se relever; elle est trop faible pour se suffire; elle est trop grande pour s'ensevelir dans une autre nation. Elle s'est perdue par la réduction, comme d'autres se perdent par l'extension, deux écueils

opposés qui jettent dans le même abîme. Elle est aujourd'hui sans destinée, et à la merci de ses faux protecteurs, qui viennent de lui apprendre qu'il n'y a point de protecteurs en politique; il n'y a que des maîtres. Elle l'ignorait sans doute, quand elle s'est mise sous la protection de la France, comme ces peuples faibles qui avaient l'imprudence d'implorer celle de Rome qui ne la donnait qu'avec la servitude. Cette nation, qui ne s'appartient plus, et à qui il ne reste que son nom, a vu disposer d'elle comme d'un présent à faire à un prince, tandis que dans sa première condition, elle avait un roi qui était un présent fait à un peuple.

Ce n'est point le caractère français qui pourrait se contenir dans une attitude humiliante et dans un cercle rétréci. Le sien n'est jamais assez large, et emporté par un excès contraire, il voudrait l'étendre sans mesure. Le peuple français se croit captif, quand il n'est que dans son enceinte. Il veut aujourd'hui la briser et s'échapper jusqu'aux rives du Rhin. Il prétend que ce fleuve doit couler sous ses lois, et le

nomme la limite naturelle de l'Empire français, comme l'empereur Auguste nommait l'Euphrate la limite naturelle de l'Empire romain [1]. Auguste était le maître du monde, et il pouvait poser ses limites où il lui plaisait, mais la France n'est pas l'Empire romain, et par de-là le Rhin, il y a des nations qui méritent bien au moins la considération que les Romains avaient pour les Parthes.

Il ne suffirait pas que le Rhin fût une limite pour la France, il faudrait aussi qu'il fût une barrière pour les autres peuples. Auguste n'avait garde d'envisager l'Euphrate comme une barrière. Les Parthes avaient cessé de lui donner ce nom depuis le passage d'Alexandre. Lorsque Darius voulut effrayer ce Conquérant du passage de l'Euphrate et du Tigre, il sut bien lui répondre que celui qui savait passer les mers ne pouvait s'épouvanter des rivières.

---

[1] Duos imperio nostro limites, tanquam a natura datos, Istrum et Euphratem statui.

Jul. in Cæsaribus.

Avant Auguste, les Généraux de Rome avaient franchi l'Euphrate plus d'une fois, et Crassus, depuis peu, l'avait traversé avec sa grande armée. On ne voit pas que ce fleuve ait jamais arrêté les Romains dans aucune de leurs expéditions contre les Parthes et les Perses, qui furent si nombreuses depuis le règne de Tigrane jusqu'à celui de Cosroës. Le Rhin, non plus que l'Euphrate, ne peut être regardé comme une barrière. L'ancienne cavalerie batave le rompait à la nage, en escadrons serrés [1]. La vieille Germanie n'a que trop éprouvé qu'il n'en est pas une. César dédaigna même de le traverser sur un pont de bateaux, moyen peu digne du peuple romain et de lui. Il y fit construire un pont de pierre sur lequel il fit défiler son armée [2]. Ce pont ayant été détruit par les

---

[1] Erat et domi delectus eques, præcipuo natandi studio arma equosque retinens, integris turmis Rhenum perrumpere.

TAC.... *Hist.* liv. IV.

[2] Navibus transire Rhenum, neque sua, neque populi Romani dignitatis esse, pontem struxit.

CÉS.-PLUT.

Barbares, Trajan le remplaça par un autre plus solide et plus magnifique. C'est à peine si l'empereur Julien considérait le passage du Rhin comme une difficulté. Les Français ont assez prouvé que ce fleuve n'était pas un obstacle à leur marche guerrière. La Germanie moderne, non moins prudente que l'ancienne, ne peut y mettre sa sûreté; la France d'ailleurs n'aime point les frontières fixes; si elle était au Rhin, sa pensée serait sur le Danube.

En un mot, les fleuves peuvent être des limites, mais ne sont point des barrières ; ce sont de faibles remparts contre les armées conquérantes. Nul fleuve n'a arrêté dix jours une armée résolue à le franchir. Annibal a passé le Rhône et la Durance en face de peuples redoutables. Alexandre a vaincu le Granique bordé de cent mille Perses, aussi bien que l'Hydaspe couvert d'armées indiennes. Marc-Aurèle a passé le Danube à la vue des armées barbares. Louis IX a traversé le Nil aux yeux d'une armée de Sarrasins. L'armée de Louis XIV a franchi le Rhin sans bateaux et sans pont, en

présence des armées les plus nombreuses et les plus aguerries. Quand une fois un fleuve a été dompté, il le sera toujours. Lucullus est le premier Romain que l'Euphrate ait connu. César est le premier maître que le Rhin ait subi. Depuis eux, ces deux fleuves ont été cent fois subjugués.

Si la question des frontières naturelles se soulevait en Europe, elle ne pourrait manquer d'y jeter un grand désordre, et d'y faire naître des prétentions dont la guerre seule apporterait la solution. Chaque peuple ayant un droit égal à demander la circonscription qui convient le plus à sa sûreté, il arriverait que ce nouveau tracé des États européens porterait atteinte à tous les territoires; car à part l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, pour qui la nature a fait de si heureuses exceptions, il n'est aucun Etat grand ou médiocre qui ne pût exiger une circonférence plus parfaite. Les Pays-Bas, sans frontières naturelles à l'est et au midi, devraient pour en acquérir, entrer dans le terrain de la France et de l'Allemagne, le Portugal dans ce-

lui de l'Espagne. La Prusse devrait s'accouder aux rivages maritimes qui la dessineraient mieux. L'Autriche irait chercher sa barrière jusqu'aux Balkans. Les États d'Italie, avec plus de justice, demanderaient la leur à l'Autriche ; ceux d'Allemagne exigeraient des divisions plus favorables. Mais déjà de ce point de vue, on peut apercevoir quelle confusion de peuples, de mœurs, de religions, de langues, sortirait d'un pareil plan.

Il n'y a de barrières naturelles que les mers, et les montagnes qu'on peut rendre inaccessibles, comme les Alpes et les Pyrénées. Le reste n'est qu'une proposition de convenance, et tous les peuples auraient droit de la faire. La France agite toutes les questions ; mais ce n'est point elle qui les approfondit. Avant de poursuivre un but, il faut interroger les moyens. Les vraies barrières de tout Etat sont les places de guerre et des frontières protégées sur leurs points attaquables, par la science militaire. Les camps des Romains étaient des places fortes, et défendus avec tant d'art, qu'ils pouvaient cam-

per partout au milieu des nations ennemies. C'est au génie de la guerre qu'il faut confier la sûreté des empires.

Les prétentions de la France, de s'étendre au cours du Rhin, auraient les plus graves conséquences pour l'Europe et pour elle-même. L'Europe tomberait aussitôt dans sa dépendance; elle serait comme l'ancien monde en face des Romains; et, quant à la France, elle passerait, par la nécessité de sa grandeur, sous le joug du pouvoir militaire. Sa population dans peu d'années, serait de cinquante millions d'hommes, et on ne régit point une telle masse avec des rouages constitutionnels et des chambres de jurisconsultes. Si le gouvernement de France prétendait faire mourir ces flots de populations dans un ordre régulier, avec son chaos de lois, sa tribune aux harangues, et les ressorts compliqués de sa confuse administration, il ferait moins preuve d'habileté, que de présomption.

L'agrandissement, dit M. de Montesquieu,

est un malheur pour les monarchies [1], c'est de plus un grand danger. Nous sommes dans un siècle qui en fournirait assez de preuves, si elles n'étaient déjà acquises par l'ancienne expérience. Le but des sociétés politiques est d'être bien gouvernées; elles ne peuvent l'être dans un Etat trop vaste. Les provinces qui avoisinent le siége du gouvernement, sont les provinces favorisées. Celles qui sont au-delà le sont moins, et les plus éloignées sont négligées et dédaignées; elles sont à peu près traitées en provinces tributaires. Les provinces reculées qui sont trop loin de l'action du gouvernement, n'ont et ne peuvent avoir que peu d'affection pour lui. N'ayant point de volonté propre, et attendant pour se mouvoir un ordre arrivé du centre avec lenteur ou avec dédain, elles ont le naturel désir de se soustraire à l'action froide d'un gouvernement lointain, et de se créer un pouvoir détaché.

Certes, lorsque tant de provinces excentri-

[1] *Esprit des lois*, liv. VIII.

ques sont frappées de cette indifférence pour un centre qui leur donne si peu de chaleur et de vie, et qu'elles nourrissent un vif désir de se ravir à son autorité, on ne peut mettre en doute que l'agrandissement des monarchies ne renferme autant de dangers au-dedans, qu'il n'en provoque au-dehors. Il ne faut, pour en bien juger, que jeter la vue sur le déplorable régime intérieur de la France qui se croit trop petite pour son ambition, et qui n'est que trop grande pour son bonheur. Le gouvernement a établi, près de son siége, un centre d'administration générale qui a un pouvoir suprême de décision sur les intérêts publics et privés. Là, affluent et viennent s'encombrer les affaires de trente-trois millions d'hommes; c'est l'administration romaine des derniers temps. Mais Rome la divisait en deux systèmes. Selon le besoin de sa politique, et selon l'époque de son génie, elle permettait aux provinces rangées sous sa domination, de régir leurs affaires selon leurs lois et leurs coutumes, ou bien elle ne souffrait pas que les provinces respirassent, sans un ordre du

proconsul, ou de Rome. C'est ce dernier système qui est appliqué à la France. Napoléon, qui voulait gouverner à la manière des Césars, avait mis à Paris l'administration de Rome, pour avoir en sa seule main tous les ressorts du gouvernement. Il n'y avait point à murmurer contre ce despotisme. En France, les victorieux peuvent tout oser, et chez les peuples guerriers, la gloire tient lieu de bonheur. Mais quelle gloire aujourd'hui vient consoler la France de l'insupportable tyrannie de l'administration parisienne?

Le despotisme politique est léger, comparé à ce despotisme administratif. Les innombrables affaires, de près de cent grandes provinces, viennent se précipiter en masse dans le gouffre de Paris, cette ville dissipée et dédaigneuse, où les plaisirs sont les affaires réelles, où les affaires ne sont que des entraves aux plaisirs. Là, elles sont livrées à la discrétion de fonctionnaires ou de subalternes qui ne connaissent ni les choses, ni les hommes dont l'intérêt est jeté dans leurs mains, et qui ne s'en occupant qu'a-

vec lenteur et dégoût, les y laissent trop souvent vieillir et s'éteindre. L'exercice de la justice est impossible avec un pareil système administratif. Le gouvernement le plus zélé, le plus vigilant, le plus vertueux, en serait incapable. Le roi Louis IX, Henri IV de France, le roi Guillaume des Pays-Bas, qui sont les rois les plus connus par leur passion pour la justice, se trouveraient en défaut avec de tels élémens d'administration.

Il arrive de là que les provinces s'irritent contre le pouvoir central ; qu'elles font des vœux ou des efforts pour s'en séparer : des vœux, quand elles sont impuissantes : des efforts, quand elles ont l'espérance de secouer le joug. Telle est aujourd'hui la disposition des provinces de France. Il leur tarde d'être affranchies d'une oppression administrative que les Romains n'appliquaient qu'aux provinces révoltées.

Les gouvernemens des États trop vastes ne peuvent donc exercer une action égale sur toutes leurs parties; c'est un grand mal ou une

grande faute, car un gouvernement doit être l'image du soleil qui dispense également sa chaleur et sa lumière. Pour remédier à ce défaut, les gouvernemens habiles, sans porter atteinte à leur puissance, abandonnent aux provinces le pouvoir de régler leurs intérêts personnels, en conservant leur harmonie avec les intérêts publics. C'est un moyen certain de rendre l'obéissance facile. Elles en sont plus attachées au pouvoir supérieur, par les grands devoirs politiques auxquels tous les membres d'un Etat sont justement soumis. La servitude administrative leur est plus insupportable que la servitude politique, et c'est toujours avec amertume et regret qu'elles se verront forcées de livrer leurs intérêts privés à une autorité lointaine et inhabile à les régler, surtout en France, où l'autorité ministérielle manque de cette bienveillance qui adoucit la main qui pèse et sert d'excuse au despotisme.

Nous reviendrons sur ce sujet qui touche de si près au bonheur des citoyens; il mérite plu d'étendue. Nous n'avons ici pour but que de

mettre en évidence les dangers intérieurs et extérieurs qui menacent les trop vastes États. La félicité publique est bien mieux atteinte dans les Etats dont toutes les parties peuvent être embrassées par le gouvernement, et qui reçoivent en même temps son égale influence. Les rapports entre les citoyens et lui sont plus rapides et plus directs ; les plaintes et les prières n'expirent pas dans la longueur du trajet. Les besoins sont plus promptement secourus. Les vœux sont plus tôt entendus; il faut, pour ainsi dire, que l'Etat soit contenu dans la main qui le dirige, et qu'elle puisse sentir tous les mouvemens dont il s'anime. Dans les sociétés politiques, le but est que les hommes soient heureux, et qu'ils tiennent ce bonheur de ceux qui les gouvernent. Dans un Etat moral et bien réglé, où chaque chose est à sa place, le repos est pour les citoyens, les veilles sont pour le gouvernement; et c'est une belle pensée de l'antiquité, que dans cet Etat bien policé, la nuit des citoyens est longue, parce que la nuit des rois est courte.

Si l'on considérait d'un œil plus attentif toutes les misères des grands empires, l'ambition même se guérirait du vertige de l'agrandissement. Ce Perse, qui voulait modérer celle d'Alexandre, lui disait avec beaucoup de sagesse : *Il est difficile de bien contenir ce qu'on ne peut embrasser. Ne voyez-vous pas que les vaisseaux d'une trop grande dimension ne peuvent être manœuvrés* [1].

La difficulté de défendre les vastes empires est encore plus grande que celle de les régir ; elle détermina l'empereur Auguste à rétrécir l'empire romain [2]. L'étendue multiplie les points d'attaque, facilite les invasions, et nécessite des armées plus nombreuses. Un Etat bien fermé est supérieur à un plus grand qui ne peut l'être. Les puissans monarques doivent tou-

---

[1] Prægrave imperium difficile est continere, quod capere non possis. Vides-ne, ut navigia quæ modum excedunt, regi nequeant ?

CURTIUS.

[2] Id fecit, ne si imperium dilatare voluisset, id difficilius tueretur, facilius etiam partum amitteret.

DION.

jours avoir devant les yeux la fin des grands empires. Leur infaillible destinée est de se dissoudre, et de produire dans leur dissolution le déchirement du monde social. Elle n'a point manqué à l'empire d'Alexandre ; elle attendait l'empire romain, celui de Charlemagne, de Gengiskan, de Charles-Quint, de Napoléon. Philippe II montra son savoir politique en arrivant au trône ; il vit qu'il ne pouvait gouverner d'un même sceptre et l'Allemagne et l'Espagne, il résigna l'empire d'Allemagne. Mais quel royaume que l'Espagne dans ses mains, avec son unité de territoire, fermé par une ceinture de mers et de montagnes, avec un monde entier pour colonie, un pouvoir absolu et une nation comme les Espagnols de cette époque ! Aussi méprisait-il les forces de l'Europe, sans excepter celles de la France. Il n'avait de ménagement que pour l'Angleterre ; et c'est de sa position inexpugnable qu'il avait pris sa maxime politique : la paix avec l'Angleterre, la guerre avec tout le reste. *Pacem cum Anglo, bellum cum cœteris.*

La France et l'Espagne sont précisément de la grandeur requise. C'est le jugement qu'en porte le génie qui a le mieux étudié les conditions de la durée des empires [1]. La France, telle qu'elle a été fondée par Louis XIV, est toujours le royaume le plus formidable de l'Europe, il le serait plus encore, si les peuples qu'il renferme n'étaient pas plus désunis que son territoire n'est divisé. Les dangers qui le menacent sont de l'ordre moral; quant à sa constitution matérielle, elle n'a rien à envier aux autres pays. Les monarchies qui se sont accrues dans le cours de ce siècle, malgré leur nouvelle étendue, n'ont point encore atteint sa puissance et son poids. Elle les égale ou les surpasse dans sa population, et leur est tout à fait supérieure dans les avantages de position.

Mais il est inutile de lui révéler sa force; elle en a la connaissance et le sentiment, puisqu'elle menace tous les jours d'en accabler l'Europe. Il nous suffira donc de la prendre elle-même

---

[1] MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. IV.

à témoin, qu'elle se juge assez grande et assez puissante, pour braver elle seule tous les peuples du continent, et qu'ainsi sa part doit paraître assez large dans la répartition des forces européennes. Il est important de démontrer que rien ne manque à ses grandeurs; qu'elle peut attendre la guerre sans crainte, et demeurer en repos sans danger. Mais la France est agitée de l'esprit de Rome; elle se plaît dans la force plus que dans la justice, et il est difficile de lui faire supporter la paix.

LIVRE II.

LIVRE II

L'esprit de conservation qui a créé et qui maintient le système continental, ne s'écarte point du plan de donner à l'Europe un état constitutif qui comporte la sûreté et la durée. La science politique, depuis trois siècles, n'a eu qu'une pensée dominante, et elle se dirige

constamment dans son même but de garantir toutes les existences sociales, et de procurer à tous les corps politiques des forces suffisantes de résistance et d'attaque. Mais cette science n'agit et ne peut agir qu'avec les événemens; elle est forcée de les attendre, et il lui faut souvent de grandes perturbations pour en faire sortir un ordre plus parfait. Elle suit son système à travers les guerres les plus longues et les plus désastreuses, et on voit qu'à la suite de ces guerres, les traités qui les ont terminées, se sont progressivement rapprochés d'une juste distribution de forces; et déjà l'Europe aujourd'hui compte six puissances de premier rang, ou qui y touchent[1], qui possèdent en elles tous les moyens de défense et d'agression. Cela ne s'était pas encore vu sur le continent, où, pendant des siècles, deux empires seulement se disputaient la

[1] Nous mettons en dehors l'empire turc qui n'entre point dans la fédération européenne, et qui plus que jamais s'isole des intérêts communs. Il n'y a qu'un autre empire d'Orient, formé sur le modèle de l'ancien, qui puisse entrer dans cette fédération.

suprématie. La France, l'Allemagne et l'Espagne ont eu tour-à-tour une prépondérance alarmante. Un grand niveau s'est établi entre les nations puissantes. C'est le principe de justice lui-même qui s'est placé au milieu d'elles.

Mais la France, qui souffre impatiemment l'égalité politique, attendait un événement pour rompre la balance sur laquelle elle reposait. Les événemens ne manquent jamais à l'ambition qui les espère. Un trône vient à tomber, et le bruit de sa chute la met en fermentation. Aussitôt elle sort de sa contrainte, viole ses engagemens et déchire les traités. Rentrée dans son droit de la force, elle attaque et détruit le royaume des Pays-Bas, envahit la Belgique, la met dans sa dépendance, et, sous un nom emprunté, la gouverne comme une province française. De ce jour, tout le travail de la science politique est arrêté; l'Europe est sortie de son aplomb; la base de tous les Etats est ébranlée. Les puissances du premier rang sont descendues au second, et la France jouit momentanément d'une supériorité sur toutes les

nations, qu'il est plus facile de surprendre que de conserver.

Cet accroissement subit et inattendu de forces, de population, et d'un vaste territoire au cœur même de l'Europe, est un événement plus considérable et plus grave pour la politique européenne, que le changement de la dynastie française; car ce changement n'avait aucun danger pour la sûreté des nations; mais cette réunion de la moitié d'une monarchie à un empire déjà si redoutable par sa grandeur, porte un coup fatal à l'indépendance de tous les peuples, et leur situation en est si profondément atteinte, qu'il ne serait possible à aucun d'eux de lui résister séparément, et que, pour lui opposer une résistance égale, ils sont dans la nécessité d'avoir recours à une alliance de leurs forces.

Voilà donc encore les Etats européens sur le terrain des coalitions, et c'est la France qui les y jette, en affaiblissant leurs forces individuelles. C'est elle qui les oblige à mettre en commun leurs moyens de résistance, pour éga-

lerl'ascendant dont elle s'est emparée, contre toutes les lois de l'égalité politique, et au mépris des traités qui la garantissaient.

Les fédérations défensives sont une œuvre du génie politique, qui a toujours déjoué les entreprises de l'ambition. Elles sont difficiles à cimenter, ruineuses à soutenir, fatigantes pour les peuples, désagréables aux rois. Ce sont des nécessités violentes; mais c'est le remède héroïque dans les dangers où les ambitieux précipitent les corps politiques; elles ne se forment que dans les périls imminens, et lorsque toutes les voies de justice et de raison ont été épuisées.

On ne connaît point de fédération hostile contre un peuple qui n'en menace aucun, et qui est juste envers tous, comme il a droit d'exiger qu'ils le soient envers lui. Il y a eu des fédérations armées contre Philippe-Auguste, Louis XII, Charles-Quint et François I^er^, contre Louis XIV et Napoléon, parce qu'ils ont attaqué l'indépendance des peuples. Toutes les nations du Nord et du Midi se sont alliées et ar-

mées contre les Romains, parce qu'ils prétendaient ranger l'univers sous leur domination. On peut voir dans ce qui nous est resté du noble et hardi langage des chefs de ces Barbares, les accusations méritées dont ils ont flétri la gloire de ces odieux conquérans. C'est toujours cette voix suprême de justice qui s'élève dans tous les siècles, et chez tous les peuples civilisés ou barbares, contre les grandes iniquités.

Le renversement de tant d'empires puissans et redoutés, a empreint sur leurs ruines cette leçon toujours oubliée : que la force seule ne suffit pas pour commander aux hommes, et qu'il y a dans l'ordre moral une autorité qui vient de plus haut. La France commanderait à tout le monde, si elle voulait ne commander à personne. *Que le roi*, disait M. de Sully, *se montre désintéressé pour lui, équitable à l'égard des autres, et il tiendra tous ses voisins dans sa dépendance. Il n'y arriverait point par la guerre*[1].

[1] Mémoires de Sully, tome IV.

Ainsi, la guerre même, au jugement de Sully, n'est pas un moyen victorieux. Ce Ministre avait un grand cœur. Il savait ce qu'on semble ignorer depuis lui : c'est qu'en effet c'est dans la justice qu'est la force et la majesté.

Tout puissance qui rompt l'équilibre, et qui met le poids de son côté, appelle contre elle une fédération légitime. Quelque prétexte qu'elle donne à son infraction, elle se trouve en révolte ouverte contre l'ordre politique, et la loi de justice, qui veille à la conservation des peuples, s'appesantit sur l'audace qui détruit l'harmonie des sociétés, et qui veut s'élever sur les ruines d'autrui. Sans faire un cours d'études du droit des gens, il suffit de n'avoir pas perdu les naturelles notions du juste et de l'injuste, pour comprendre et reconnaître l'équité de cette loi d'harmonie sociale.

Nous avons fait remarquer plus haut que la première fédération défensive connue en Europe a été formée contre l'esprit conquérant de la France, et nécessitée par les dangers de l'Italie. La fédération des peuples contre Louis XIV

a eu la même cause. La plus formidable de toutes, immortalisée sous le nom de Sainte-Alliance, a été provoquée, sous Napoléon, par ce même esprit d'invasion poussé à ses plus grands emportemens. La France, après quelques années de repos, est de nouveau rentrée dans sa sphère d'agitations : la civilisation ne l'a point calmée; elle n'a pu modifier encore cette passion nationale. Bien loin de l'avoir apaisée, elle ne fut jamais portée à un si haut point d'exaltation. Ainsi l'Europe, depuis le siècle de Charles VIII, n'est occupée qu'à l'étude de sa défense contre un esprit guerrier qui ne cesse de menacer le repos et l'indépendance des peuples. La France est tombée dans la faute de Rome. Au lieu de répandre sa civilisation par les moyens puissans et nobles qui abondent en elle, elle aime mieux subjuguer que civiliser; au lieu de mettre sa gloire à instruire et à polir le monde, elle la met à l'asservir. Ainsi a fait Rome qui lui a légué son génie, son courage et son injustice.

Le monde, cependant, était bien préparé à

entrer dans une civilisation généreuse. Il en attendait les lumières et les vertus, qui lui étaient annoncées par ses faux précurseurs; mais quel peuple sorti de l'ignorance, et non encore perverti, pourrait accueillir une civilisation trompeuse, dépouillée de tout caractère d'équité? L'équité seule a droit d'entraîner les cœurs et les convictions. Que peut être la civilisation, si elle n'est la pratique des vertus publiques et privées devenue plus générale, si elle n'est la justice et la modération sur le trône?

On ne peut nier qu'il ne se soit opéré un changement favorable aux nations dans le monde politique, et dans les mœurs et les maximes des gouvernemens. Les rois ne régnent plus comme ils ont régné. Nous sommes les témoins vivans de cette révolution morale. Il faut ici nous affranchir des préjugés nationaux, et pour ne point manquer à la justice que nous avons tant invoquée pour les peuples, nous devons rendre cet hommage à la plupart des rois d'Europe, qu'ils ont ôté à la royauté son aspect formidable. Entraînés par l'ascendant

de la civilisation, plus attentifs aux vœux de l'humanité et aux leçons de la vraie philosophie, nés dans un siècle d'expériences profondes, avertis par les malheurs et les fautes des Rois de France, ils règnent avec une modération dont l'Europe monarchique n'avait point encore offert le spectacle. Il semble que leur sceptre et leur glaive soient plutôt la marque de leur dignité que de leur puissance. On croirait que mille ans séparent le règne absolu de Philippe II du règne absolu de l'Empereur Nicolas. La tyrannie n'est assise sur aucun trône puissant, et ceux qui ont étudié la triste histoire des Rois, conviendront sans peine que les peuples, à aucune époque de leurs annales, n'ont été gouvernés à la fois par un plus grand nombre de Rois sages et généreux. L'histoire peut s'ouvrir, pour s'opposer à ce témoignage, s'il n'est pas juste. C'est là sans doute une grande révolution politique. C'est ici qu'il faut reconnaître l'empire de la civilisation : elle jette en ce moment plus d'éclat sur les trônes que dans les assemblées populaires. La France peut faire la

guerre aux rois, mais elle ne peut plus la faire aux tyrans.

Si ces rois commettent de graves erreurs, c'est moins envers leurs peuples qu'envers eux-mêmes. Leur tort n'est pas d'être injustes, mais de souffrir des injustices qui peuvent leur être fatales. Leur faute est de reculer devant les coups qu'on porte à la royauté, et de la frapper eux-mêmes par l'abandon où ils la laissent. Il n'est point de faute légère en politique. Ils ont pour ennemie une révolution habile et vigilante qui s'empare d'une imprudence comme d'une défaite, et qui en porterait loin les conséquences, si ses déchiremens intérieurs ne l'obligeaient à plus de prudence que les rois n'en ont eu. Il leur a été facile d'empêcher l'équilibre de se rompre. Ils y ont vu des périls qui n'existaient pas, et l'épouvante leur a fait perdre leur égalité politique. Il fallait peu d'efforts pour la conserver, et il en faudra beaucoup pour la reprendre. Cependant, la justice est de leur côté, et c'est un grand auxiliaire. Cette justice ne veut point de suprématie en Europe.

Les monarchies sont trop puissantes pour la souffrir. Elles ne doivent ni la prendre, ni la donner. Arrivées à un même degré de force et de grandeur, nulle d'entre elles n'a le droit de changer la condition qui les rend égales. C'est même cette heureuse égalité qui les oblige au respect l'une de l'autre, et qui neutralise tous les efforts de l'ambition. Ainsi dans le seizième siècle cinq grands monarques ont brillé : Léon X, Charles-Quint, François I^er^, Henri VIII, Soliman-le-Magnifique ; et l'histoire remarque que leur égalité dans la grandeur a été l'obstacle à ce que chacun d'eux ne se rendît trop puissant. Après un exemple de cette prépondérance, il semble qu'il ne reste rien à dire sur l'importance de l'égalité politique. Elle est réclamée par la justice et par la majesté des peuples.

Si quelques prétentions légitimes peuvent être élevées en Europe sur des nécessités politiques, elles ne doivent point partir des pays que la nature a richement dotés de tous les avantages de sol et de position. Il en est dont les plaintes seraient mieux fondées, et qui au-

raient de justes droits à demander de plus sûres garanties, car il ne faut pas perdre de vue que c'est à la situation des États qu'est attachée leur destinée. On ne peut mieux juger de l'excellence ou du désavantage de cette situation que par la fixité que les uns ont conservée, et par les déplacemens que les autres ont subis, seulement depuis le traité de Westphalie, qui a été le traité régulateur de l'Europe. L'Autriche, qui était si près du cœur de la France, s'est éloignée, et a déplacé ses frontières; la Prusse, toujours recomposée, a agrandi son enceinte, sans pouvoir encore la rendre fixe; la Belgique, à chaque guerre, a vu rétrécir la sienne; la Saxe et la Bavière ont été étendues ou circonscrites, selon les exigences de la guerre et de la politique; la Suède, si dominante au congrès de Westphalie, n'a point conservé toutes les mêmes parties qui la formaient; mais les Etats, dont les enceintes éternelles sont marquées par la nature, sont restés les mêmes. Ainsi l'Angleterre, l'Espagne, la France, sont ce qu'elles ont été, après avoir passé par les plus violens ora-

ges politiques, et en présence de tous les renversemens qui ont signalé ce siècle révolutionnaire. Bien plus, l'Italie n'a rien perdu d'elle-même, quoiqu'elle ait été froissée par toutes les mains, et que ses divers États aient été augmentés, affaiblis, mutilés, selon les jeux de la Politique : aucun d'eux n'a vu aliéner le nom de la patrie commune : c'est toujours l'antique Italie, enfermée entre deux monts et deux mers, distinctement séparée de tout État et de tout peuple, et destinée à un royaume uniforme dont la nature lui a tracé le cercle et les limites.

Une situation admirable est celle de l'Empire russe. Il n'a rien derrière lui, et il est périlleux de l'aborder. Il a l'avantage de pouvoir descendre sur les monarchies d'Europe, sans qu'elles puissent, pour ainsi dire, remonter vers lui. Cet Empire a englouti dans ses neiges les grandes armées de Napoléon, comme les Parthes ont enseveli sous leurs sables les grandes armées de Rome. Cet Empire est double. Il est asiatique et européen; mais son action sur l'Europe est difficile et lente.

Les jugemens sont bien divers sur cet Empire, sur la nation qui le peuple et le cabinet qui le gouverne ; mais, nous plaçant en dehors des passions et des rivalités politiques, nous parlerons de son gouvernement avec la même équité que Montesquieu. *Voyez*, dit-il, *avec quelle industrie, le gouvernement moscovite cherche à sortir du despotisme qui lui est plus pesant qu'aux peuples mêmes* [1]. Depuis cette remarque, il a redoublé d'effort pour l'affaiblir.

On peut s'étonner que la nation française, qui s'est quelquefois élevée jusqu'à la magnanimité envers ses rivaux, refuse son tribut de louanges à cette nation extraordinaire. Il semble cependant que rien ne soit plus digne de l'admiration des hommes, qu'un peuple qui dans l'espace d'un siècle, est arrivé du dernier degré de barbarie au niveau de la civilisation moderne. Il n'y en a point d'exemple dans au-

[1] *Esprit des lois*, liv. V.

cun âge des sociétés humaines. L'Antiquité aurait épuisé son encens pour un tel peuple et pour ses princes. Il ne faut que rétrograder de quelques règnes, pour juger de la rapidité de ses progrès. *En* 1663 *et en* 1668, *on faisait en France mille fois plus d'honneur aux envoyés des Cantons Suisses qu'aux ambassadeurs du Czar. Les Moscovites étaient alors le peuple le plus dédaigné*[1].

C'est de ce point reculé qu'ils sont partis pour devenir, dans le passage de quelques règnes, le peuple le plus redoutable et le plus respecté; et les ambassadeurs du Czar aujourd'hui tiennent auprès des rois le rang qu'auraient eu chez les Perses, les ambassadeurs d'Alexandre.

Cette nation a été considérée, presque jusqu'à nos jours, comme une nation asiatique. Elle était tout à fait en dehors des affaires continentales, et au congrès de Munster, elle n'avait pas même un chargé d'affaires, n'ayant aucun inté-

---

[1] Wicquefort.

rêt dans celle de cette époque. Une civilisation si rapide chez une nation si long-temps étrangère aux mœurs européennes, et qui n'avait conservé que celles des Scythes, est certainement un des grands spectacles de notre âge, et un titre immortel à la gloire de ses empereurs.

Le gouvernement de cette vaste monarchie y exerce le pouvoir absolu sans tyrannie. Il a la puissance orientale et la modération européenne. Dans les temps actuels, les gouvernemens absolus ne peuvent plus s'emporter. Une domination arbitraire leur deviendrait funeste; la justice seule peut les maintenir; mais avec la justice ils doivent espérer une plus longue durée que les gouvernemens constitutionnels qui s'attachent plus aux formes qu'aux réalités, comme on le voit surtout en France, où les mots et les apparences dominent les faits et les choses, et où la constitution d'Etat n'est qu'une théorie détruite par son application. La politique du gouvernement Russe est profonde, prudente et noble, et en faisant attention à ce qui

ce qui se passe dans ces hautes régions, on y aperçoit quelque chose de grand qu'on ne voit plus dans l'Occident.

Si l'Empire russe avait sa puissance au cœur de l'Europe, il ne serait pas tolérable. Si ses forces, partagées sur les deux continens, étaient réunies sur le sol européen, il faudrait faire tomber ce colosse, ou tomber sous lui ; mais la situation lointaine de ce grand empire, et la nécessité où il est de diviser ses mouvemens, sont deux causes fixes de sécurité pour l'Europe. D'autre part, la nouvelle grandeur des monarchies continentales, pourrait lui opposer une masse de résistance supérieure à ses forces rassemblées.

La Russie, qui a un bras sur l'Asie et un bras sur l'Europe, n'entre que pour la moitié de son poids dans la balance européenne. A l'envisager ainsi, elle n'est pas hors de proportion avec les premières monarchies. Ses possessions d'Asie, et les forces qu'elle y entretient, regardent des intérêts qui n'ont point de rapport immédiat avec la sûreté de l'Europe.

La puissance qui s'emporte le plus contre elle, et qui a le plus juste sujet de la redouter, est l'Angleterre ; la politique de ce gouvernement insulaire est de jeter l'alarme en Europe, et de soulever sa jalousie contre une puissance qui a mérité la sienne. Les prospérités des peuples sont des adversités pour l'Angleterre. Celles du royaume des Pays-Bas lui avait fait une blessure dont elle s'est vengée par la mort. Un autre secret de sa politique est d'attacher les regards de l'Europe sur la marche de la Russie, pour les détourner de la sienne. Ce gouvernement avide, qui voudrait pouvoir exprimer le globe pour en extraire toute la substance, sait combien il lui importe de tromper l'attention des peuples sur ses plans d'envahissement. Il se sert des trompettes de la France pour sonner la charge contre le géant russe, et la France, qui est si prodigue de déclamations, les envoie comme des défis par ses mille journaux, et toutes ses feuilles volantes. Cependant son intérêt d'Etat est bien contraire à cette politique. Tout espérer de l'Angleterre, et ne rien craindre de

la Russie, seraient deux fautes sujettes au repentir. La France est au midi ce que la Russie est au nord, et quoiqu'il semble qu'elles puissent se braver impunément, cependant la Russie, par le danger de ses alliances, peut plus contre la France que la France contre elle.

Quelque mauvais dessein qu'inspire à l'Angleterre sa secrète jalousie, elle réfléchira longtemps avant d'envoyer un héraut à la Russie. Elle éclatera bien tard, et quand cette puissance sera plus avancée dans l'Asie, car c'est là que l'Angleterre l'attend, et c'est là surtout qu'elle la craint. La Russie en effet étend son développement sur ce continent. Elle se meut avec lenteur, mais avec assurance. Elle ne fait pas de marche rapide, pour ne point alarmer, et pour éviter la faute de rétrograder. Elle s'avance et s'arrête en avançant, mais elle s'arrête pour s'établir. Sa marche est si prudente et jette si peu d'éclat, qu'on n'apprend sa présence en un lieu que quand elle s'y est fondée. C'est par ses progrès inaperçus, et sa politique ignorée, qu'elle a su pénétrer et s'affermir dans l'Asie occiden-

tale, et qu'elle se dirige sans danger vers ses contrées méridionales. Déjà maîtresse des routes qui lui ouvrent Samarcande, l'Angleterre la suit avec inquiétude à travers cette ancienne domination de Gengiskan, qui la conduit aux portes de l'Empire anglais dans l'Inde, et que son approche ébranle jusque dans ses fondemens.

L'Asie fut toujours facile à conquérir. Il est plus difficile de vaincre ses climats que ses peuples et ses armées. Pour arrêter la Russie dans sa marche, il ne faudrait pas moins qu'une fédération chimérique de l'Angleterre, de la Turquie, de la Perse, aidée de la révolte encore plus chimérique, de tous les peuples de l'Indostan et de la Tartarie. La Russie n'est pas conquérante à la manière des Romains et des Grecs; elle ne se précipite point en torrent comme les anciens Scythes; comme, après eux, Alexandre, Tamerlan et Gengiskan. Elle ne fait point de courses militaires; elle avance, s'asseoit et se fonde, et ne se porte en avant que quand elle n'a plus rien à craindre en arrière.

L'Angleterre et la Russie n'ont point leur champ de bataille en Europe ; il est dans l'Inde.

Les monarchies d'Europe peuvent contempler sans crainte ces grandes scènes de l'Orient. Peut-être même auront-elles lieu de s'applaudir qu'il y ait une main capable d'arrêter les invasions de l'Angleterre, et de mettre un frein à une ambition qui embrasse la terre et les mers, et qui s'abat sur toutes les populations du globe. Hannon, général de Carthage, osa défendre aux Romains de se laver les mains dans les mers de Sicile ; ce langage n'est pas trop haut pour l'Angleterre ; il faut s'étonner qu'elle n'ait pas encore défendu aux Européens de se baigner dans les eaux de l'Océan.

Si nous voulions prendre la cause de l'Europe, nous dirions que le grand contre-poids de la Russie raffermit en ce moment toutes les monarchies ébranlées, et que son attitude les a sauvées d'une nouvelle guerre d'invasion. Sans la crainte qu'elle a inspirée, la France aurait étendu sa dernière explosion, et sa révolution brûlante et armée se serait jetée sur la Prusse

et l'Autriche, pour s'ouvrir un passage en Pologne et en Italie où elle était attendue.

La politique de l'Angleterre serait bien aveuglément emportée, si elle ouvrait le conseil de rompre avec la Russie. Où prendrait-elle ses auxiliaires ? L'Empire Ottoman vient d'échapper de ses mains : il a réuni ses intérêts à ceux de la Russie. On l'a trop long-temps détourné de cette politique vraie, car touets les protections de l'Angleterre et de la France ne le sauveraient pas de l'inimitié de sa redoutable rivale. La plus grande sûreté d'un État est dans l'amitié de ses voisins. L'Angleterre demanderait-elle un appui à l'Égypte ? mais l'Égypte n'a point d'alliance à faire avec une puissance qui la convoite depuis long-temps, et elle le sait ; à la France ? elle est sans poids dans l'Orient ; elle n'a point de Généraux à y envoyer ; elle n'y dépêche que des ambassadeurs ; Hyder-Ali s'est perdu dans l'Inde, pour avoir mis trop d'espoir en sa vaine protection ; l'Orient, d'ailleurs, n'est pas un terrain de propagande. Le demanderait-elle à l'Autriche ? elle se serre

contre la Russie; sa politique l'exige, car ses dangers présens sont dans le Midi, et ses secours dans le Nord; à la Prusse? elle n'a point d'intérêts si lointains, et l'amitié de la Russie est son plus sûr rempart. L'Angleterre serait donc isolée dans sa guerre de l'Inde, et dans sa guerre européenne, elle serait mal secondée par la France, qui n'ayant aucune issue vers son champ de bataille, ne pourrait lui offrir que des vaisseaux dont elle n'a pas besoin. Espère-t-elle associer la Perse à ses craintes jalouses? mais la politique de la Perse la fait pencher vers la Russie, pour opposer cette alliance prudente à l'ambition de l'Angleterre qui lui a montré son avenir dans la destruction de l'Empire Mogol. L'Angleterre ne trouverait que des auxiliaires inutiles ou incertains dans l'Asie comme dans l'Europe.

Ce n'est point, d'ailleurs, au milieu des événemens qui se compliquent et s'aggravent, que les monarchies peuvent déplacer leurs armées, et les vouer à des causes éloignées. Elles ont d'autres soins à prendre que de s'enflammer

pour des intérêts indirects. Ceux qui les touchent sont d'une tout autre importance. Qu'elles jettent les yeux sur elles-mêmes! le péril est dans leur propre sein. L'esprit de révolution les atteint; leur sol fermente; des volcans s'ouvrent dans toutes les contrées, et le salutaire équilibre de l'Europe n'existe plus.

La faute capitale de la politique est de n'avoir pas su le maintenir. Le danger de l'Europe est sorti de cette imprudence. La France même qui l'a brisé, n'a pas fait une moindre faute, car ses propres malheurs y ont également leur source. On en est moins étonné d'elle. N'étant jamais inspirée que par l'esprit de conquête, elle croit toujours agir dans son intérêt, quand elle s'agite pour sa gloire; mais les autres puissances, qui sont constamment appliquées à se préserver de ses emportemens, et qui sont dominées par l'esprit de conservation, ne devaient pas tomber dans une faute qui n'a pas même son excuse dans l'épouvante. Ce n'est point éviter la guerre que de la reculer, et l'on ne connaît point d'équilibre rompu qui n'ait été

rétabli par elle. L'égalité politique est la sauvegarde des grandes monarchies. Si elles espérent ou prétendent la recomposer par d'autres vues, elles déplacent la question au lieu de la résoudre. Toutes les compensations ne sont pas des combinaisons d'équilibre. Les échanges peuvent offrir une balance de richesses et de terrains, sans en offrir une de forces et de prépondérance.

Le cabinet de France a eu autrefois des idées plus saines sur la balance des États. Ses revers lui avaient donné de la prudence, et quand cette monarchie fut parvenue au premier rang, il ne songea plus qu'à l'y maintenir, et à mettre, pour sa sûreté, entre elle et les Puissances rivales, des États intermédiaires capables de servir de barrière à l'ambition de l'une ou de l'autre. Il s'en trouve une preuve honorable dans l'histoire des négociations de Munster.

Lorsqu'en 1644, *on voulait faire appréhender à la Cour de France la nouvelle puissance de la Prusse, qui commençait à s'élever sur le théâtre*

politique, la Cour de France, bien loin de s'en effrayer, souhaitait au contraire de voir s'agrandir cette puissance, qui devait devenir un grand contrepoids contre la puissance autrichienne [1].

Ainsi la Prusse, alors puissance naissante et inférieure, était considérée par la France comme devant faire le contrepoids d'une puissance de premier rang; mais la Prusse à son tour étant devenue une puissance de premier ordre; et au lieu d'être contrepoids, étant elle-même aujour d'hui un poids considérable, la même logique et le même intérêt devaient faire regarder le royaume intermédiaire des Pays-Bas comme une barrière nécessaire entre la Prusse et la France, comme en effet il l'était. Ce royaume se trouvait à l'égard de la Prusse, ce que la Prusse avait été à l'égard de l'Autriche. Mais le cabinet des Tuileries a vu un champ de bataille où il devait voir un rempart, et il s'est hâté de l'occuper, comme un général s'empare

[1] Traité de Westphalie.

d'une position militaire. A cette politique si contraire à celle du siècle précédent, il n'y a qu'une réponse : lorsque la France est saisie de son esprit d'invasion, son intelligence l'abandonne.

On s'égare aisément dans les confusions politiques. La Prusse en donne une autre preuve. Que penser de cet imprévoyant cabinet qui aide à démolir la barrière qui protégeait aussi cet État, et le laisse environner de la puissance française qui, de tous les peuples qu'elle menace, n'est animée de plus de haine et de jalousie que contre celui-là même qui lui découvre ses flancs, et lui aplanit ses frontières. Le royaume des Pays-Bas pouvait dans ses dangers lui servir de rempart, et la Belgique isolée n'est plus que la chaussée militaire de la France qui la conduit jusque dans son sein, et vers tous les points de l'Allemagne. Une telle faute est celle d'un État qui est plus rempli de l'espérance de s'agrandir que de la pensée de se préserver.

Cependant les choses ne peuvent demeurer

en cet état. La France peut bien perdre sa justice, mais l'Europe ne peut pas perdre sa prudence. La science politique ne laissera point périr un travail de plusieurs siècles. Son chef-d'œuvre est l'égalité entre les grandes puissances. Elle voudra la rétablir. La sûreté de tous les États en dépend. Un peuple puissant et heureux peut bien prédominer, à l'aide de troubles et de conjonctures difficiles ; mais celui qui prétend aujourd'hui imposer la loi en Europe, ne peut jamais la faire long-temps ; et quel présomptueux, se croyant plus aimé de la fortune que Napoléon, prétendrait commander aussi long-temps que lui, et pourtant ce commandement fut court. Sa dictature européenne n'eut que la durée d'une dictature. Nouvel exemple que, dans les existences politiques, la vie des colosses n'est jamais longue.

Toute domination hors du droit n'est que passagère, et n'est possible que dans un état de guerre ou de désordre. Dans l'état régulier de l'Europe, elle ne pourrait avoir lieu. Pour la tolérer, il faut qu'elle soit momentanément im-

puissante à la réprimer. Le monde social se trouve en effet dans une crise extraordinaire. Les conseils sont timides devant des dangers inconnus, et, à bien considérer les choses, ce n'est point la puissance militaire de la France qui rend l'Europe immobile; mais elle s'arrête devant des armes révolutionnaires dont elle ne peut mesurer la portée; elle recule devant une contagion qui s'attaque au cœur et aux parties vitales des empires.

Un nouveau fanatisme s'est allumé sur le sol de la France. Des opinions conjurées y méditent la ruine de tout ordre social. Le redoutable esprit d'innovation fait chanceler tous les édifices politiques. Le monde est tombé dans une confusion générale de sentimens et d'idées où se perdent les élémens de l'ancienne société. Le désordre moral où sont précipitées les générations contemporaines, n'a point d'antécédent, et il est bien difficile de se diriger dans des conjonctures qui ne se sont point encore rencontrées. La révolution française attaque les rois, non comme ennemis, mais comme rois, et

dans aucune époque de l'histoire, non pas même dans celle des républiques, la royauté, comme principe de gouvernement, ne s'est vue plus universellement menacée.

Cependant l'épouvante est plus grande que le danger. La royauté, de sa nature, n'est point périssable, et si elle pouvait périr dans une tempête, elle ne serait pas long-temps à renaître de ses cendres. Mais elle est dans un temps de grande adversité. Ses malheurs la rappellent à ses devoirs, et elle doit les révérer comme un châtiment de l'oubli qu'elle en avait fait. Ce n'est qu'en les observant avec rigueur qu'elle pourra triompher d'un siècle révolté. En ce moment, elle est sur un champ de bataille, en face de la révolution française qui compte ses premières conquêtes par des chutes de rois, et qui amasse toutes ses forces pour remporter une victoire générale sur la royauté. C'est moins dans des batailles rangées que dans les profondeurs de la science politique que la royauté doit d'abord trouver ses plus pressans moyens de salut. Des dangers inouis appellent

des secours extraordinaires. La révolution française a des forces doubles; elle a ses armées régulières, comme les Rois, et sa propagande plus redoutable que ses armées; car cette seconde ennemie s'annonce, non en génie qui réforme, mais en génie qui dissout. C'est donc sur elle que la royauté doit porter sa première attention; elle doit étudier sa marche, et prendre conseil de sa conduite. Les moyens même employés pour la perdre, lui indiqueront les moyens contraires qu'elle doit faire servir à sa conservation.

En examinant la tactique hostile de la révolution française, il faut surtout remarquer qu'elle ne se hasarde point d'établir son camp dans les grandes monarchies. Elles lui offriraient trop de résistance, et elle pourrait s'y briser; mais elle le place dans les Etats inférieurs, et il n'y en a pas un où elle n'ait un arsenal. C'est surtout dans les États d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, qu'elle s'efforce de planter sa bannière, et qu'elle appelle ses auxiliaires; et en cela, elle montre qu'elle est éclairée sur le choix et la puissance

de ses moyens. Son plan est bien médité ; elle communique son action à des peuples inquiets, disposés à la recevoir, et qui aiment à se placer sous de grandes protections, selon l'inclination ordinaire des Corps faibles. Les petits États sont toujours faciles à corrompre et à entraîner. Il est dans leur nature d'être incertains et mécontens, soit qu'ils désirent plus de prospérité, de considération, ou de grandeur; soit que le joug des petits princes leur semble plus pesant que l'autorité des grands monarques; soit enfin qu'ils voient de trop près les ressorts du pouvoir qui les gouverne, et qu'ils aient lieu de le mépriser. Les idées républicaines y germent naturellement, et dans tous les temps, ou anciens ou modernes, on a remarqué dans les États trop bornés, un désir agité d'être plus, ou d'être mieux. Une partie de l'histoire est employée à peindre cette agitation.

Sous le rapport des combinaisons politiques les petits États ont eu leur importance. Leur existence a été dans les nécessités de l'Europe. Leur ligue a souvent confondu les espérances

de l'ambition. Dans les temps antérieurs, lorsqu'il n'y avait en Europe que deux monarchies puissantes qui s'en disputaient la domination, les petits Etats par leur alliance ou leur défection, changeaient la face des choses et la destinée de l'une ou de l'autre. Les Etats d'Allemagne, en s'alliant avec les rois de France ou avec les Empereurs, ont souvent fait passer d'un camp dans l'autre la fortune et la victoire. Les principautés d'Italie jouèrent le même rôle avec la France, avec l'Espagne, avec l'Empire. Leur politique hostile ou favorable ouvrait ou fermait l'Italie à ces divers dominateurs. Mais l'Europe a perdu son ancienne physionomie; le nombre des grandes monarchies a de beaucoup affaibli l'importance de ces jeux politiques. Montesquieu ne la retrouverait plus comme au temps où il en parlait. A cette époque, il n'avait à raisonner que sur des guerres d'intérêts; son savoir ne s'exerçait que sur des combinaisons de forces matérielles. Il ne connaissait pas le danger et la puissance d'une propagande intellectuelle qui dissout les cimens des corps po-

litiques, jette son vertige dans les petits Etats, et les met en fédération de révolte contre les États supérieurs. Il ne soupçonnait pas encore l'existence de cette puissance d'opinion qui oblige la science politique à s'ouvrir de nouvelles routes, et à pénétrer dans d'autres profondeurs.

Dans tous les temps, et surtout dans les temps difficiles, les petits États ont été des foyers d'intrigues dangereuses; mais les dangers qui en sortent aujourd'hui sont d'une nature qui ne permet plus de les dédaigner. Ils les portent jusqu'au cœur des monarchies. Leur mission est d'y transmettre les mêmes élémens de dissolution qui les travaillent, car c'est par les mouvemens des petits Etats que la révolution française veut arriver à la commotion des grands. Le gouvernement lui-même lui a indiqué cette route; il a jeté l'esprit de perturbation en Belgique, en Pologne, en Italie, en Suisse et en Allemagne, pour épouvanter les rois, et les avertir de ce qu'il saurait faire, si on l'embarrassait dans sa marche; il a depuis donné du poids

à sa menace par l'embrasement d'une grande monarchie.

Nous sommes ici à la source du mal. C'est par les petits Etats que l'esprit révolutionnaire doit pénétrer dans les monarchies. C'est sur leur sol que sont semés tous les germes de sédition qui y sont fécondés par le souffle de la France. Dans cet extrême péril, la science politique a deux partis à prendre, ou réunir ces petits Etats en fédération permanente, qui les mettrait dans une mutuelle dépendance, ou en former des monarchies nouvelles. Il ne faut point de violence pour éteindre l'esprit républicain ; il suffit de créer de grands États et de l'y enfermer. Il y sera naturellement étouffé par l'esprit général. Dans les grands Etats, l'opinion dominante est toujours monarchique. Elle l'est certainement en France, où la passion républicaine n'enflamme qu'une partie de la jeune génération. Les grandes populations agricoles et commerçantes appartiennent essentiellement à l'ordre monarchique. Les explosions de l'esprit révolutionnaire qui éclatent dans le sein de la

France, ont leur cause dans la dissolution sociale où ce pays est tombé, et dans l'impulsion même qui lui a été donnée par son propre gouvernement.

La création de ces nouvelles monarchies porterait un coup mortel à l'esprit anarchique qui germe, s'enflamme et grandit dans les petits États, et qui s'anéantirait sans efforts dans le sein d'une grande population. Mais de même que ces petits Etats sont des existences imparfaites dans la forme actuelle de l'Europe, il faut dire aussi que les trop petites monarchies sont des créations incomplètes, qui n'ont point reçu les conditions de force ou de puissance que semblent exiger les nouvelles combinaisons politiques. Les alliances entre les États médiocres n'ayant plus aujourd'hui le même degré d'importance, et n'offrant plus les mêmes secours, il devient nécessaire qu'un Etat puisse se suffire, et renferme en son enceinte la mesure de forces dont il peut avoir besoin pour se protéger lui-même. Sans cette condition, il est forcé de subir la volonté de ses voi-

sins, et tout Etat qui ne peut avoir une volonté propre et indépendante, est sans honneur et sans importance, comme nous le voyons dans la création puérile du royaume de Belgique, œuvre qui ne donne pas une haute idée du génie politique de ses auteurs. Ils n'ont pas vu que la Belgique, n'ayant point assez de force propre pour s'isoler, ne pouvait que servir à une combinaison d'Etat, et qu'elle devait entrer dans un royaume, étant incapable d'en être un. Si le royaume nominal dont on a flatté son orgueil, était à l'extrémité de l'Europe, ou dans une enceinte favorable et défendue, qui doublerait sa capacité, il aurait du moins quelque élément de vie et de durée; mais enclavé et enchaîné comme il l'est, entre les puissans Etats qui le pressent et le dominent, il n'est qu'un fantôme d'Etat qui disparaîtra dans la première tempête. Peut-on donner le nom de souverain à un prince qui, au premier mouvement qui l'inquiète, se jette aux pieds d'une armée française, et l'appelle à son aide? Ce n'est pas être l'allié de la France, c'est être son sujet ou son esclave. Les affran-

chis du peuple romain avaient une plus noble attitude.

Il y a des peuples peu nombreux qui sont assis sur des territoires si peu accessibles, et qui les protègent si naturellement, qu'ils reçoivent de leur position une fort grande importance, comme les Suisses, les Danois, les Hollandais, et jadis les Vénitiens. Les Hollandais et les Vénitiens nommément ont tenu le rang des grandes puissances. Ils en ont eu la richesse, le poids et la dignité ; et ils ont dû cette rare grandeur à leur génie et à la situation de leurs Etats, dont ils ont su approfondir et développer tous les avantages.

L'esprit républicain, qui s'élève aujourd'hui sur plusieurs points de l'Europe, a été autrefois plus étendu et même plus animé ; et l'on voit dans le plan de constitution générale, tracé par Henri IV, la grande part qu'il se croyait obligé de lui faire dans le partage des états européens. Ce monarque établissait dans son plan politique, avec les monarchies héréditaires, cinq monarchies électives et quatre républiques.

Il paraît bien par ces neuf états tous assis sur le principe républicain, qu'il voulait donner satisfaction à une opinion régnante. Les peuples à cette époque étaient si malheureux qu'ils cherchaient un bonheur idéal dans une autre forme de gouvernement. Les violences de la royauté, l'insupportable tyrannie du pouvoir religieux, la cruauté et la fréquence des guerres civiles et étrangères, tout emportait les peuples vers les innovations. Venise jettait beaucoup d'éclat, la Hollande faisait des prodiges, et les efforts héroïques de cette nouvelle puissance enflammaient toutes les imaginations. C'est en ce temps qu'un plan de constitution républicaine fut formé à Paris, pour la France même; et si nous en croyons le témoignage du chancelier de L'Hôpital, ce plan était établi sur des bases aussi solides que celles des monarchies. Mais malgré le respect dû au jugement de ce grand homme, nous pensons que l'expérience seule est juge de ces conceptions politiques.

Ce plan de constitution européenne, conçu par un grand Roi, nous amène à l'examen de

plusieurs formes de gouvernement. L'Europe n'a plus de monarchies électives. Le principe d'élection ne s'applique plus à la royauté permanente. Il n'est appelé désormais que dans les naufrages d'États, lorsqu'ils sont privés de leurs rois héréditaires, naturellement ou violemment; mais aussitôt que le principe d'élection a produit son œuvre, il fait place au principe d'hérédité qu'il proclame lui-même. Ainsi on ne voit plus d'élection à chaque règne. Les monarchies en sont plus calmes et plus affermies. Le principe d'élection, qui semble être un principe d'équité, n'est qu'un élément de troubles et d'injustices. Presque toujours l'intrigue fait le choix. Le mérite et le droit succombent sous l'artifice. L'élection tombe sur les plus heureux ou les plus habiles, et non sur les plus dignes. Un intérêt de faction préside les colléges d'électeurs, comme les conclaves de cardinaux.

Les Polonais dans leur royaume électif avaient montré beaucoup de sagesse; ils unissaient ensemble le principe d'élection et le principe d'hé-

rédité. Après la mort de leur roi, ils élisaient son fils pour successeur, ou son plus proche parent, s'il n'avait point de fils. C'était tout à la fois rendre hommage au principe d'hérédité, et reconnaître le danger du principe d'élection.

Ce principe renferme des germes de mort pour l'état qui l'adopte. La Pologne lui doit ses malheurs, malgré ses sages précautions, pour en prévenir les conséquences. Vénise a disparu. Gênes l'a suivie dans son néant. Ces états indépendans et libres sont aujourd'hui captifs et enveloppés dans les monarchies; c'est dans le principe d'élection qu'ils ont trouvé leur ruine, et c'est lui surtout qui la rend irréparable. Il y a dans ce principe un vide où se perdent les nations. La souveraineté n'y est attachée à personne. Elle n'est mise en dépôt dans aucune main. Quand elle est abattue dans une calamité nationale, nul n'ayant droit de la posséder, aucune voix ne s'élève pour la redemander; elle s'efface dans l'abandon, et les peuples sans chefs tombent dispersés dans la main de leurs

vainqueurs, faute d'étendard pour se rallier.

Mais quand la souveraineté est consacrée dans une famille qui en est investie, si elle périt dans une catastrophe, le droit ne périt pas, et ce droit suffit pour la relever de la chute la plus profonde. Tant qu'il reste un membre de cette famille, elle peut être réclamée, et s'il en est resté digne, elle rentre dans ses mains, et les peuples avec leurs chefs ont le bonheur de retrouver leur patrie et leur nom. Ainsi la maison de Bragance est remontée sur le trône, après soixante ans d'exil, et la maison d'Orange revint à la souveraineté, malgré l'abolition du Stathouderat, l'usurpation de la république française, et celle de Napoléon.

C'est maintenant qu'on peut reconnaître l'habileté et la sagesse de la république de Hollande. En plaçant la souveraineté dans une famille, elle s'est conservée elle-même. Avec le seul principe d'hérédité, elle s'est relevée de tous les renversemens qui l'ont presque anéantie. Il est hors de doute que si la souveraineté

de ce pays eût dépendu de l'élection, la république de Hollande n'eût perdu son indépendance et son nom; et elle ne serait aujourd'hui qu'une annexe à une grande monarchie. Elle serait ou une colonie anglaise, comme le voulait Cromwel, ou une dépendance de la France qui ne veut que des vassaux autour d'elle. Mais cette souveraineté était en dépôt dans les mains d'une illustre famille qui, surnageant aux naufrages politiques, vint dans les jours de justice la réclamer en son nom, et au nom de la patrie dont elle releva les destinées abattues.

Elle avait aussi rehaussé les destinées de la Belgique, cette ancienne moitié de la célèbre république. La Hollande l'avait retrouvée, et l'avait admise en partage de ses nouvelles prospérités, et de ses riches possessions. Elle s'était souvenue qu'elles n'avaient fait qu'un peuple. La patrie de l'une avait été celle de l'autre. Elles avaient eu les mêmes protecteurs et les mêmes chefs. Leur ancienne séparation n'avait été qu'un déchirement du fanatisme espagnol. Enfin la même souveraineté les avait réunies après

trois siècles, tant le droit conserve de force et d'empire sur les temps et les événemens. Une nouvelle convulsion politique est venue les séparer encore; mais la souveraineté réside dans les mêmes mains. Le droit ne peut avoir de plus nobles dépositaires. Les familles justement souveraines règnent toujours dans leur pays, en fait ou en idée. Leur droit est gravé dans la profondeur du sol; il ne s'efface point sous les pieds de l'étranger.

Quand Venise est tombée, personne n'était là pour revendiquer sa souveraineté. Elle était éventuelle dans plusieurs familles, et n'était fixe dans aucune. Si Venise a péri, quel état électif aura l'espoir de se préserver? Venise si habile et si triomphante, le premier boulevart de l'Europe contre l'empire Ottoman, qui l'a sauvée de l'invasion de tous les barbares d'Asie; Venise, si long-temps saluée du nom de *Reine des Mers*, l'ancienne et célèbre limite des deux empires d'Orient et d'Occident, qui a montré à tant de peuples la route et la science du commerce, et leur a porté toutes les richesses du Levant; qui

la première enfin a ouvert les relations entre toutes les contrées de l'Europe inconnues l'une à l'autre! tant de titres à la reconnaissance du monde entier, n'ont pu la garantir. L'élection, son principe de mort, a mis un terme à sa gloire et à son existence. Sa vaste et puissante renommée la relèverait encore, si elle avait un prince pour soulever ses cendres.

L'hérédité a aussi ses graves inconvéniens et ses dangers. Ils ont été hautement signalés. Elle a été odieuse à plus d'une nation. Elle l'était à nos premiers ancêtres. Elle épouvantait les Romains. Ils avaient vu leurs empereurs héréditaires devenir des tyrans, et leurs empereurs adoptifs gouverner en bons princes. La sage Egypte n'avait pas fait une loi de l'hérédité. Elle a été en horreur aux anciens peuples d'Espagne. La plupart des rois Goths en ce pays, ont été mis à mort par leurs propres sujets, sur le seul soupçon qu'ils voulaient transmettre leur sceptre à leur famille. La civilisation a changé les mœurs et les opinions des peuples. Les avantages de l'hérédité ont été reconnus,

et il faut qu'ils soient bien grands, pour faire tolérer ce qu'elle a de funeste.

C'est sans doute un juste sujet de plaintes pour les peuples, d'être condamnés à subir tous les rois que l'hérédité leur donne. Combien manquent à leur divine mission, et en sont détournés par les préjugés qui les aveuglent, et les passions qui les emportent! Il semble que le droit d'être rois les dispense du mérite de l'être. Le nombre des rois justes tient peu d'espace dans les annales du monde. Quand on demande à l'histoire où ils sont, elle en laisse entrevoir quelques-uns placés à d'immenses intervalles sur une ligne de quarante siècles.

Mais les rois à leur tour n'ont-ils pas de réponse à ces plaintes ? Sur quelles hordes souvent sont-ils appelés à régner? Depuis quel temps les peuples sont-ils sortis de l'état barbare ? Quelle mission pour des rois que d'avoir à gouverner des populations ignorantes et fanatiques, vagabondes et féroces, ennemies et indignes de tout état social ! Quelle charge que d'être rois de peuples qui souvent n'ont que la

figure humaine, ainsi que disait un grand prince qui régnait sur la Calabre [1] : ce n'est pas toujours une gloire, et c'est souvent un malheur que de régir des peuples injustes et indisciplinables. Il ne faut pas s'étonner qu'Oton ait dit dans son chagrin, qu'il aimait mieux mourir que de commander aux Romains [2]. Quand les rois ont été plus avancés que leurs siècles et supérieurs à leurs peuples, ils ont été méconnus, et souvent même odieux à leurs sujets barbares. Qu'auraient pu faire Titus et Antonin au milieu des Francs et des Scytes ? Le roi des Pays–Bas a–t–il été connu de l'ignorante population belge ? il est quelquefois dangereux de hâter la civilisation d'un peuple. Le roi des Pays-Bas, apportant celle de son pays et de sa

---

[1] Civem vivere potius velle, quam illorum qui nihil hominis habent præter figuram, ineptias tolerare, quamvis dominum aut regem.

PANORMITA. De *rebus gestis Alphonsi.*

[2] Nescitis amici, quid sit Romanorum gubernare imperium, mihi credite jam experto, qui jam mori malo, quam imperare.

Brusonius.

famille à l'inculte Belgique si peu préparée à un développement si rapide, n'en a reçu que d'indignes traitemens. C'est l'image de M. de la Peyrouse, allant offrir aux sauvages de l'Inde les semences et les arts de l'Europe, et tombant sous leurs dards. Plus les peuples sont agrestes, plus ils sont prompts au soulèvement. Rome elle-même si habile et si puissante, a vu échouer ses meilleurs gouverneurs et ses plus sages lois contre l'esprit de rébellion naturel aux nations barbares, et ne savait quelle administration appliquer à ces cités turbulentes remplies de peuples grossiers, comme était l'ancienne Alexandrie qui n'occupait l'empire que de ses révoltes.

Si les générations actuelles avaient plus souvent sous les yeux l'histoire des générations dont elles descendent, elles jugeraient mieux de l'heureuse distance qui sépare la royauté de nos jours de celle qui l'a précédée. Cet examen les rendrait plus indulgentes à leur siècle. Elles reconnaîtraient que les vœux des premiers sages, qui appelaient la philosophie sur le

trône, semblent devoir être exaucés. Elle y a paru. Elle a commencé son alliance avec le pouvoir [1], et la royauté plus rapprochée des peuples, recueille avec plus d'attention les plaintes de l'humanité, et pénètre plus avant dans ses besoins. La révolution du siècle l'a arrachée de son lit de repos. Les cris de la philosophie ont brisé son sommeil, et en l'éclairant sur la grandeur de ses dangers, lui a montré son salut dans ses devoirs.

Une révolution moins prompte, mais plus calme, se fait remarquer en ce moment dans les gouvernemens même les plus absolus. Les bienfaits de la civilisation moderne y sont progressivement introduits. Cette révolution s'opère avec une rare prudence, et déjà le gouvernement de Prusse a presque fondé un nouvel état, sans commotions, sans troubles, sans

---

[1] Hanc conjunctionem videlicet potestatis ac sapientiæ, saluti censuit civitatibus esse posse; quod fortasse aliquando universæ reipublicæ nostræ contigit.

Cic.... *ad Quint...*

éclats, et sans blesser l'ordre moral de ce pays. Le régime administratif et la législation ont reçu les améliorations les plus étendues et même les plus difficiles. Ces habiles changemens exécutés avec autant de bonheur que de sagesse, démontrent assez qu'il y a un art de recomposer un état social, sans bouleverser les empires.

Si les rois d'Espagne avaient eu la même sagesse; s'ils avaient prévenu les vœux de leurs peuples, leur pays ne serait pas tombé dans les abîmes des guerres civiles. Le gouvernement de France n'aurait point eu de prétexte pour y porter l'incendie, et ils auraient épargné des malheurs à leurs peuples et des attentats à l'odieuse politique qui les a provoqués. La sagesse des gouvernemens consiste à éviter le danger des réformations politiques, en devançant le moment de leur nécessité. L'attendre est une faute que devait commettre le gouvernement d'Espagne, mais qui étonne dans l'habile gouvernement d'Angleterre. C'est dans le calme d'un état, et non au milieu de ses tempêtes, qu'il faut travailler à ses perfections.

Le gouvernement d'Autriche qui ne fait sentir qu'à ceux qu'il redoute, le despotisme impérial, se maintient dans le calme par les vertus personnelles de ses empereurs. Il a cessé d'attaquer de front les réformations modernes, et les innovations de la France, imprudence qui le mettait en danger. Mieux conseillé, il étudie au contraire tout ce que les créations du siècle ont apporté de favorable aux peuples, principalement dans l'ordre matériel. Il espère qu'en augmentant leur bien être, il sera dispensé de leur faire des dons d'un ordre plus élevé. Quelle que soit sa politique intérieure, elle n'offensera point l'humanité, car il mettra dans ses actions et dans ses mœurs la générosité qu'il ne voudra pas mettre dans ses lois. Ce gouvernement n'a rien à craindre de ses sujets; mais l'obligation où ils s'est mis de comprimer et d'asservir des populations étrangères, lui fait retrouver ailleurs des dangers qu'il évite dans ses Etats. L'ambition de régner sur l'Italie lui sera un jour aussi fatale qu'elle le fut à la France. L'Italie a eu trop de maîtres, pour ne

pas souhaiter d'être enfin à elle-même. Cette longue suite de jougs lui a rendu la liberté plus chère.

L'avantage des grandes monarchies d'Europe est qu'elles reposent toutes sur une possession légitime ou légitimée, et qui n'est contestée ni par les rois ni par les peuples. C'est une supériorité qu'elles ont sur les monarchies gouvernées par des dynasties nouvelles qui se trouvent en face des anciennes. Plusieurs sont sorties du principe d'élection, pour rentrer aussitôt dans la loi d'hérédité; mais quelque force qu'ait cette loi, elle en a moins que le principe d'hérédité, et pour le devenir à son tour, il faut que ce principe périsse ou soit impuissant dans les mains qui le possèdent.

Dans ces pays où les événemens ont changé la face des choses, il fallait s'attendre qu'un combat s'ouvrirait entre le principe et la loi d'hérédité. Le principe appartient aux dynasties abattues, et la loi aux dynasties élevées. Dans ces grands débats, la cause qui a les événemens pour elle, prend le nom de juste, com-

me toutes les causes heureuses; mais il ne faut pas que la fortune l'abandonne. Pour ne point changer de nom, il ne faut pas changer de sort.

Nous n'entrerons pas plus avant dans ces hautes contestations, où le tort et le droit se disputent un terrain dont la victoire dispose. Les partis contendans peuvent s'appuyer de raisons spécieuses. L'histoire vient au secours de tous les argumens. Les causes opposées peuvent être défendues avec plus ou moins d'habileté et d'apparence de justice; toutes peuvent s'emparer des principes et des exemples. Les annales des peuples, des empires et des familles sont pleines de bases pour tous les édifices politiques; mais au témoignage même de ces annales, il faut toujours reconnaître que le principe d'hérédité est un principe plein de vie et de force, et qu'il ne peut être vaincu que par une grandeur et un bonheur extraordinaires. Personne n'en a mieux indiqué la puissance que Napoléon lui-même, en disant à la comtesse d'Albany que si elle avait un fils, il le mettrait sur le trône d'Angleterre. Il n'a donc manqué

qu'un rejeton au rétablissement possible de la branche royale en qui réside le principe d'hérédité.

Pour qu'une dynastie soit à jamais vaincue, il faut qu'après les malheurs et les fautes qui ont amené sa chute, il n'y ait plus ni génie, ni courage dans les membres qui lui restent, comme cela s'est vu dans le passage de la première à la seconde race des rois de France, et de la seconde à la troisième ; comme cela s'est vu en Angleterre dans la transition qui a perdu les Stuarts. Mais il en est autrement quand les races n'ont point dégénéré : ainsi la maison d'Anjou n'a pu se perpétuer en Italie sur son trône usurpé, parce qu'il était resté de la valeur et du génie dans la dynastie renversée qui, forte de son principe d'hérédité, finit après cent combats, par triompher de l'usurpation. De nos jours, le roi Louis XVIII avait relevé la sienne par son mérite personnel. Ce sont là de grands enseignemens de l'histoire, et la nouvelle dynastie de France, en renversant la dynastie d'Orange en Belgique, peut juger si

elle a fait une œuvre durable, en considérant le génie, la valeur et les vertus qui n'ont point encore manqué à cette illustre maison.

Le droit vient de périr en France, en Espagne et en Belgique. En France, une de ces grandes catastrophes qui changent toute la face des empires, et qui ne donnent pas le temps de méditer sur leurs conséquences, semble en quelque sorte excuser le fait devant le droit. En Espagne, il y a attentat de l'ambition contre le droit de famille. En Belgique, le prince étranger qui a accepté le présent d'une faction, a tout ensemble violé le droit des rois, et abaissé la royauté. La honte de cette faute est de ne pouvoir être excusée par aucune nécessité, et c'est ce qui la livre à toute la sévérité de l'histoire. Nous en reparlerons, quand nous mettrons la politique en face de la morale. Que si le gouvernement de France, protecteur de ce prince, alléguait en sa faveur que la souveraineté lui a été déférée par un congrès de Belges, il faudrait avertir ce gouvernement de renoncer à ses déclamations contre le partage de la

Pologne, car il fut consenti par la Diète générale du royaume. Si la forme suffit pour couvrir les attentats politiques, il faut respecter en Pologne ce que l'on consacre en Belgique. Les mêmes moyens furent mis en œuvre dans l'un et l'autre pays, pour imposer un vote que renient les deux nations. Si l'acte est légal et loyal pour l'une, il doit l'être pour l'autre; mais la vraie question est de savoir ce qu'il y a de plus honteux, ou des moyens employés pour arracher ces votes, ou de l'insigne mauvaise foi qui ose les justifier. Nous ne voyons de toute part qu'un grand outrage à la morale publique.

La révolution belge n'est qu'un crime heureux, mis à profit par la France et l'Angleterre; Elle n'est qu'un complot et un exploit de conjurés. N'est-ce point dégrader l'autorité souveraine que de lui donner pour arbitres quelques obscurs factieux, qui n'avaient pas même dans l'Etat une condition honorable, et de leur reconnaître le droit de renverser un trône et d'en élever un autre ? *Hé quoi*, disait-on à Rome,

vingt déserteurs et transfuges, à qui on ne permettrait pas même d'élire un centurion, pourront disposer de l'empire ! [1]

---

[1] Minus viginti transfugæ et desertores, quos centurionem aut tribunum sibi eligentes nemo ferret, imperium assignabunt ! TAC.

LIVRE III.

LIVRE III.

Le plan général de constitution européenne conçu dans le XV^e^ siècle, nous a conduits à quelque développement sur les monarchies héréditaires et électives. Nous l'étendrons jusqu'aux républiques.

Quoique les républiques disparaissent peu à

peu du sol européen, il n'est pas à souhaiter pour les peuples, ni même pour les rois, que le principe républicain périsse. Il importe que le principe monarchique ait un rival qui puisse lui reprocher ses emportemens, et le contenir dans ses bornes; et nous dirons avec les sages esprits de Rome, qu'il faut laisser subsister Carthage, pour que Rome ne perde point ses vertus. Il y a des obstacles utiles et des ennemis nécessaires. Puisque toutes les vertus de Rome allèrent se perdre à jamais dans les ruines de sa rivale, on pourrait craindre que les vertus des rois ne s'ensevelissent dans le tombeau des républiques.

L'auteur d'un ouvrage politique rempli de vues supérieures, dans un nouveau plan de constitution continentale, supprime les républiques, et partage l'Europe en quatre ou cinq monarchies d'une étendue excessive [1]. Ce serait bien des malheurs à la fois; et c'est faire trop de part au pouvoir absolu qui serait le seul

[1] M. Leckie — *De l'équilibre du pouvoir en Europe.*

moteur applicable à ces monarchies gigantesques. Mais comment oublier tout ce que la civilisation doit au petit nombre de républiques fameuses qui ont fait respecter leur nom, même des monarchies les plus jalouses ? Verra-t-on tant de peuples civilisés par elles, méconnaître les mémorables bienfaits qu'ils en ont reçus, et ne les payer que d'ingratitude, comme la politique européenne en a payé Venise !

Il y aurait un vide affligeant sur la carte de l'Europe, si on n'y apercevait aucune de ces républiques qui ont enfanté tant de merveilles, et qui dans la marche de la civilisation ont devancé les générations tardives. Elles ont été des centres de lumières qu'elles ont versées et disséminées sur tous les points de l'univers. Leur voix seule se faisait entendre dans l'Europe muette et captive. C'est du sein de ces gouvernemens libres que sont sortis tant de célèbres ouvrages de philosophie, de politique, d'histoire, proscrits dans les monarchies ombrageuses, et qui ont instruit et formé le

monde. C'est à Génève, c'est dans la république helvétique, c'est dans celles des provinces-unies, que le génie européen avait établi ses travaux de civilisation; et pour nommer le plus considérable, c'est de Leyde que l'Europe reçut l'immortel ouvrage de *l'Esprit des lois*. Nulle contrée n'a plus de titres que la Hollande à la reconnaissance du monde civilisé. Les sciences et les libertés publiques en découlaient comme de leur source. Il y a eu une époque où la liberté, les sciences et les lettres périssaient en Europe, et n'avaient que la Hollande pour refuge. Elles étaient là comme sur la terre sacrée, pour échapper au naufrage universel. La Hollande, pour sa gloire, doit immortaliser le témoignage d'un des plus savants hommes de l'Europe [1] : *Les lettres sont partout bannies; il n'y a plus que ce petit coin de terre où elles fleurissent encore*. Ainsi cette république fameuse, en sauvant l'Europe d'une époque de

[1] Scaliger.

barbarie, a, pour ainsi dire, été pour elle, ce que la Grèce a été pour l'ancien monde.

Si l'Europe était divisée entre quatre grandes monarchies, selon le plan politique que nous venons de citer, et que nulle république n'existât dans aucune de ses contrées, c'en serait fait de la liberté des peuples. Des monarchies aussi démesurées ne devraient être gouvernées que par un pouvoir absolu qui est l'élément nécessaire des vastes empires, et il ne pourrait s'élever une seule voix en faveur de la liberté, si ces monarques s'entendaient pour cimenter un despotisme universel.

Il est d'ailleurs dans l'intérêt de la royauté de laisser subsister ces formes républicaines, qui conviennent plus spécialement à des peuples peu nombreux, et qui se trouvent dans une situation géographique particulière. Il vaut mieux que l'esprit républicain se nourrisse dans ces Etats écartés, que de faire irruption dans les monarchies. Comme il est impossible qu'il s'éteigne universellement, il est plus prudent de lui laisser un asile ouvert sur quelques

points de l'Europe. Si la Suisse n'était pas république, que serait-elle ? ne pouvant être un royaume, il faudrait la dépecer et la partager, comme la Pologne, entre la France, la Prusse et l'Autriche : nouveau partage de lions, et nouveau sujet de murmure et de soulevement contre les rois.

Il se présente ici une occasion de démontrer combien les situations géographiques servent à déterminer la forme des Etats. Si la Hollande et la Suisse avaient été des plaines accessibles, elles n'auraient pu se constituer en républiques. Les armées de Philippe II auraient couvert la Hollande dont la perte eût été aussi rapide que la révolte ; et les armées impériales auraient envahi la Suisse avec la même facilité. Mais l'une défendue par ses fleuves et ses mers, l'autre par ses montagnes, ont pu triompher des forces les plus redoutables de ce temps-là. Les républiques de Grèce étaient aussi assises sur des territoires circonscrits, également protégées par des montagnes et des mers, présentant des ceintures aussi faciles à défendre, que

difficiles à franchir. Si les républiques de Grèce n'avaient pas trouvé tant de forces dans ces abris naturels, les armées des rois de Perse auraient abrégé leur destin, et l'expédition de Darius ou celle de Xerxès eût été le terme de leur durée. La situation de la république de Venise lui en a donné une de dix siècles.

On peut regretter que les mœurs politiques de cette république aient cessé d'être en harmonie avec les nouvelles mœurs européennes ; et qu'elle n'ait pu se retremper dans un autre esprit républicain. Elle eût sans doute évité sa perte, et il conviendrait mieux à l'Europe qu'elle fût encore Etat indépendant que partie avilie d'un vaste empire. Mieux placée que la Hollande, elle aurait pu échapper aux démolitions du siècle, et conserver son existence républicaine, ce qui ne serait plus possible à la Hollande, déchue de son empire maritime, dominée et menacée par la France et l'Angleterre disposées à se conjurer contre elle, et dont la politique envahissante est pour elle un éternel sujet d'alarme. Cet Etat, comme répu-

blique, et comme monarchie, est également trop faible, dans la situation actuelle de l'Europe. La Hollande et la Belgique sont deux royaumes subalternes qui n'ont pas le rang qui leur convient dans l'ordre progressif des Etats européens. Jamais la nécessité politique n'a commandé plus impérieusement à deux Etats voisins de n'en faire qu'un, et à deux forces partagées de se réunir, pour acquérir dans leur ensemble l'importance qui leur manque séparément, et qui seule peut assurer leur indépendance, et les préserver de ruine. Les forces et les ressources que ces deux Etats ont développées dans leurs crises communes, ont suffisamment révélé la puissance de leur union, mais elle n'était point encore assez grande pour justifier les garanties de paix et de sûreté que l'Europe avait cherchées dans la fondation du royaume des Pays-Bas. Cette création eût été un chef-d'œuvre de science politique, si ce royaume eût reçu à sa naissance les proportions dont il avait besoin pour se maintenir dignement et sans crainte entre la France et la Prusse.

La France, à l'égard des peuples des Pays-Bas, continue la politique romaine. La Belgique, ignorante de sa propre histoire, ne voit pas que la France, comme Rome, arme les Belges contre les Bataves, pour s'assujétir les deux peuples. Mais si la France veut ou croit tenir la place de l'empire romain, c'est aux Bataves et aux Belges de se souvenir que la Lys fut la borne de cet empire, et de maintenir pour leur commun salut cette ancienne limite. Auguste, en la posant [1], eut une pensée de sagesse pour l'empire, et de justice pour les Belges et les Bataves.

Il ne serait pas possible de constituer au cœur de l'Europe une république étendue ou bornée, sur son territoire ouvert. Les petits pays qui l'ont essayé, n'ont pas tardé à voir leur établissement renversé. Les villes libres dont le nombre était si considérable autrefois, sont entrées dans la formation des grands états, et

---

[1] Augustus Lisam constituit terminum imperii Romani.
PLIN... Vredius in Flandriâ ethnicâ.

ont accru les monarchies de France, d'Autriche et de Prusse. Toutes ces républiques dont la nature n'a point favorisé l'assiette, et qui n'ont point un territoire d'exception, tombent aux premiers coups qui leur sont portés. C'est pour avoir manqué de cette condition tutélaire qu'a péri si promptement la république Florentine, malgré la valeur de ses citoyens. Les Belges, dans leur dernière révolution, ont eu le dessein de s'établir en république. C'est le dernier peuple qui devrait y penser. Cette conception est bien digne du génie insensé qui a détruit la plus belle existence politique [1]. Ce peuple a eu autrefois une sorte de forme fédérative; mais alors une grande partie de l'Europe était coupée par fragmens de gouvernemens. Nulles contrées n'avaient d'ensemble.

---

[1] Pour apprécier le caractère de la révolution belge, il suffit de lire l'honorable et important ouvrage de M. le baron de Keverberg sur le royaume des Pays-Bas, où il fait connaître la pensée et l'action de ce sage et noble gouvernement. Cette œuvre de conscience et de vérité a mis au néant tous les écrits commandés pour justifier cette rébellion.

Dès que les Etats grandirent, toutes ces formes disparurent, et ne peuvent plus reparaître.

L'esprit républicain qui a son foyer et ses espérances dans le cœur de la France, délibère sur le choix d'une république centrale ou fédérative. Une république centrale à la manière des Romains, a été essayée par la Convention; mais comme les destinées des grandes républiques centrales sont de se convertir en dictatures militaires, elle l'est devenue, et peu après s'est changée en empire, comme la république romaine qui avait été son modèle. C'est l'inévitable fin de cette sorte de république dont il y a peu d'exemples. La république de Venise était aussi une république centrale; mais elle était si bornée, et son territoire si peu convenable aux agrandissemens, qu'elle a pu se maintenir dans sa forme; et elle l'aurait certainement perdue, si elle eût continué de s'accroître de conquêtes trop détachées de son enceinte. C'est en se resserrant qu'elle s'est conservée, comme Rome s'est perdue, en s'étendant.

Ce plan de république centrale n'était pas

nouveau. M. de Sully nous l'apprend : *Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a imaginé de faire Paris capitale d'une république, selon le modèle de l'ancienne Rome. M. de Brissac à qui Henri IV avait confié le gouvernement de Paris, avait eu ce plan; mais pour peu qu'il fût descendu à l'application de son plan, il eût bientôt vu qu'il était impossible et chimérique* [1].

Ce dessein, comme il paraît, était antérieur à ce grand ministre, et nous nous servirons de sa révélation, comme d'une preuve qui suffit à certifier pleinement ce que nous avons dit plus haut, que, dans tous les temps, l'esprit de Rome a été celui de la France.

Mais si ce plan était une chimère à une époque où l'esprit républicain était mieux raisonné que de nos jours, et plus justifié par les excès et les violences de la royauté, et par le désordre des sociétés politiques ; s'il était impossible en présence des trois seules puissances qui régnaient alors en Europe, quel nom donner

---

[1] Mémoires de M. de Sully, tome II.

aujourd'hui à un projet qu'il faudrait exécuter devant tant de monarchies imposantes, et dans un temps où l'esprit républicain est accusé d'être incompatible avec l'ordre social. Mais le premier et le plus sûr écueil de ce projet, serait la faute d'essayer une république chez un peuple incapable d'en acquérir les mâles vertus, et que ses mœurs amollies et vulgaires éloignent de ces nobles sacrifices de fortune, de famille et de soi-même, dont le sentiment ne se puise que dans la sévère éducation républicaine. La grandeur d'ame qui appartient et qui porte à de tels dévoûmens, n'est ni de notre siècle, ni de nos générations. Prétendre fonder une république glorieuse, majestueuse et durable, sans ces hautes conditions, c'est vouloir faire une Rome sans Romains, ou une Lacédémone avec des Athéniens. L'expérience d'ailleurs est bien contraire à ces conceptions séduisantes. La liberté qui en est l'objet, est toujours en péril dans les républiques centrales. La république française n'en avait pas même conservé l'ombre. A Venise, elle n'aurait pas osé se montrer dans

la parole. A Rome, elle était séditieuse ou comprimée. Toute république centrale est essentiellement despotique. La liberté n'y est qu'en image.

La liberté politique est bien autrement garantie dans les républiques fédératives, et elles prennent cette forme, pour qu'aucun citoyen ne perde pas un seul point de cette liberté. Les Etats détachés qui composent le grand corps de la république, ont des lois particulières, et une administration distincte basée sur la situation et les besoins propres de chaque état. Ils ne sont dépendans du corps de la république que par les intérêts généraux qui regardent également tous les états fédérés. C'est ainsi que la liberté politique a existé dans les républiques de Grèce, de Suisse, de Hollande, et qu'elle s'est fondée dans les Etats-Unis de l'Amérique. Cette forme de gouvernement est bien séduisante pour tous ceux qui aspirent à la liberté politique, et si elle n'était exposée à l'esprit de faction, et sujette à se diviser et à se détendre, elle serait presque aussi souhaitable que la

monarchie tempérée. Mais dans une monarchie vraiment tempérée, on jouit de presque tous les avantages de cette forme de gouvernement, sans en avoir les inconvéniens, les inquiétudes et les dangers. L'antiquité a eu des royautés plus modérées et plus généreuses que les nôtres. Celle qui de nos jours en approchait le plus, était celle des Pays-Bas.

La république des États-Unis de l'Amérique est un établissement politique auquel on ne peut trouver de comparaison dans l'histoire des gouvernemens. Cette république est assise sur un continent éloigné et vide de population. Elle n'est entravée par aucun obstacle; elle a vaincu tous ceux de sa fondation, elle est libre dans ses mouvemens. L'Angleterre a cessé de lui être redoutable : elle n'a point de voisins qui la gênent. Elle a cet avantage sur tous les états de l'Europe, de n'avoir point des armées qui la ruinent, et qui menacent sa liberté. Cette situation est unique dans le monde, et ne peut servir d'exemple à aucun peuple.

Cette république n'a donc à craindre que ses

divisions intestines, mal inhérent à toutes les natures de républiques. Elle possède une grande étendue de territoire, et sa population s'accroît avec une rapidité hors de calcul, mais inquiétante pour son avenir; cet accroissement est son danger. Tout gouvernement porte en lui-même le germe de ses révolutions, et l'extension est l'écueil des républiques. Elle est voisine de l'esprit de division, et dans les divisions républicaines, le principe monarchique se fait jour. Déjà de fâcheux symptômes de séparation ont jeté l'alarme dans les états de l'Union. Cette république est enviée en Europe où son esprit s'est introduit; mais si les monarchies d'Europe devenaient plus libérales, et par là même plus chères aux peuples, et plus affermies, l'esprit monarchique à son tour s'introduirait chez ces républicains inquiets et agités. Leur admiration pour le roi des Pays-Bas est une sorte d'aveu qu'ils pourraient être amenés à transiger avec une telle royauté.

La prospérité, la sagesse et la probité de ce gouvernement républicain, l'ont rendu l'objet

de la vénération générale. Cette belle existence politique a éveillé dans bien des cœurs, des sentimens d'indépendance. Cependant cette république ne fait point de propagande : si elle entraîne, c'est par son noble exemple. Grande leçon pour le gouvernement de France qui n'a que des succès de propagande, et qui n'a point d'exemple à proposer. L'aspect de ce grand modèle de république, excite à un haut degré l'imagination de ses admirateurs, et communique un nouvel élan à cette passion d'orgueil et de liberté, déjà si naturelle aux jeunes générations. Elles y voient des vertus qu'elles croient éteintes dans les vieilles royautés. Cette république est jeune : elles veulent donner sa jeunesse au monde, et dans leur enthousiasme, elles se portent aux entreprises les plus téméraires contre les monarchies. Sans examiner si elles-mêmes ont les vertus nécessaires au bonheur et à la durée d'une république ; sans considérer la position incomparable de celle d'Amérique, ce qui l'a formée, ce qui la maintient, ce qui la préserve ; il leur suffit que la

merveille existe, pour se persuader qu'elles peuvent la reproduire ailleurs.

Cependant la France est de tous les États le moins propre à l'établissement d'une république fédérative, dont l'esprit et la forme l'obligeraient d'abjurer son humeur conquérante. Ces républiques ne deviennent guerrières que dans les dangers publics ; elles s'arment pour la défense, et rarement pour l'attaque. Elles combattent pour leur sûreté, et non point pour la gloire. Les divers États qui en font partie, n'auraient point un ensemble de volontés pour des entreprises militaires, hors des cas d'absolue nécessité et de péril imminent. C'est alors que tous les membres se joignent, et que la république n'a qu'une ame. La Grèce, la Hollande, la Suisse et l'Amérique ont une gloire égale dans ce même dévouement.

L'établissement en France d'une république fédérale y serait l'époque d'un changement de mœurs où s'amortirait son esprit de conquête. Ce serait aussi une date pour le repos de l'Europe. Les divers et nombreux États qui

composeraient le corps de la république, uniquement occupés du soin de leur gouvernement local, s'enflammeraient d'une plus heureuse émulation. Ils voudraient s'égaler ou se surpasser en vertus civiques et en prospérité; c'est la rivalité des républiques fédérales. Mais il y aurait à craindre que le besoin d'agitation qui est dans la nation française, ne changeât promptement cette rivalité en inimitié, et qu'elle ne tournât sa turbulence contre elle-même, jusqu'à ce que l'éducation propre au gouvernement fédéral lui ait créé d'autres mœurs, et un autre esprit national. La nature de ces républiques est d'être inoffensives, mais aussi d'être très sensibles à l'offense. Elles peuvent être sans danger voisines des monarchies, si la politique de ces monarchies ne leur est point hostile.

Il n'en serait pas ainsi, si la France se transformait en république centrale. Le despotisme en serait l'ame; la guerre et l'invasion en seraient le besoin. A voir la violence et l'emportement des générations nouvelles qui auraient dans les mains les ressorts du gou-

vernement, on peut juger de la direction que leurs passions lui imprimeraient. Ils voudraient la fonder par la gloire, et établir sa liberté sur le joug de l'Europe. La seconde république française replanterait le drapeau de la première. Elle éclaterait, grandirait et s'abîmerait, comme elle, dans les convulsions où elle aurait jeté et le monde et elle-même.

Mais c'est parler d'un événement idéal. Il n'est plus dans le cours des choses qu'une seconde république puisse se constituer en France. L'exemple et la fin de la première ont détruit le prestige qui s'attachait à ce nom, et n'en ont laissé que l'épouvante. L'expérience en est trop récente; les souvenirs en sont trop vivans. Il est vrai que les jeunes générations qui n'ont point vu la tyrannie de cette république ensanglantée, ne peuvent en avoir l'horreur qui s'en est conservée chez les contemporains. Elle ne peut la détester, non plus que la jeunesse romaine de l'empire ne pouvait regretter les temps de la liberté qu'elle n'avait

pas connus. Mais la France plus âgée ne se laissera point précipiter dans un abîme dont elle a vu toutes les profondeurs.

Quoiqu'elle renferme un grand parti républicain, la France n'est pas républicaine. Le parti hardi et redoutable qui lui en donne l'apparence, peut avoir assez de forces pour renverser le nouveau pouvoir, mais il n'en a point assez pour s'organiser en gouvernement central. S'il parvenait à s'établir dans la capitale, l'unité de la France se briserait à l'instant même. Ce serait le signal de la séparation d'une partie de ses provinces. Les plus irritées contre le despotisme de l'administration parisienne, et les plus impatientes d'en secouer le joug, saisiraient ce moment suprême pour s'en détacher, et à la faveur de l'anarchie, rentreraient dans leur administration provinciale. Elles appelleraient un pouvoir quelconque pour les protéger, et le gouvernement républicain se trouverait à sa naissance, entre la guerre civile et la guerre étrangère. L'Europe menacée du débordement de la république,

serait obligée de prévenir ou d'accepter le combat. Elle ne se préserverait point, comme aujourd'hui, avec de l'inaction et des cordons sanitaires.

Mais les générations ardentes comme celles de France, ont une pensée dominante qui est de renverser tout ce qui leur fait obstacle, et fidèles à leur nature, après avoir brisé le trône, elles détruiraient la liberté elle-même [1]. L'amour de l'innovation, plus que de la réforme, est la passion d'un âge sans expérience; mais cette passion est plus vive et plus entreprenante devant des gouvernemens qui n'ont point assez de vertus pour avoir le droit de lui imposer un frein. Cette fureur d'innover, cet instinct de révolte contre les choses établies, a plus d'une fois armé l'éloquence des anciens philosophes. L'Antiquité a marqué la jeunesse du sceau de la destruction. C'est elle-même

---

[1] Ut imperium evertant, libertatem præferunt; si perverterint, libertatem ipsam aggredientur.

TAC...

qui nous dit : *Si vous voulez lire les annales des peuples, vous y verrez que les plus grandes républiques ont été renversées par les jeunes hommes, et conservées et rétablies par les hommes mûrs* [1].

Ainsi les anciens gouvernemens ont eu aussi à se préserver de l'ardeur et de l'ambition des jeunes hommes. Arrivant tout à coup sur la scène du monde, ils brûlent de s'y distinguer par leurs talens et leur courage. Si la société oppose des obstacles à leur impatience, ils s'irritent et se liguent pour vaincre les résistances. La plupart doués des avantages de l'éducation, et privés de ceux de la société, s'en croient plus dignes que ceux qui les possèdent. Plus la fortune les a abaissés, plus leur orgueil veut les élever. Tacite ne donne point d'autre cause à l'audace de Sylla : *Syllam inopem, unde præcipuam audaciam..*

---

[1] Quod si legere, aut audire voletis externa, maximas respublicas adolescentibus labefactas, a senibus sustentatas et restitutas reperietis.

CIC...

D'autre part, un grand nombre agités de la passion de la renommée, et préférant celle des talens à celle des vertus, dirigent ceux qu'ils ont acquis vers la gloire la plus facile, et d'abord ils en exercent la puissance contre les gouvernemens qui souvent n'ayant point d'appui dans leur propre honneur, manquent de la vertu nécessaire pour résister à leur habile courage. Leur éloquence s'empare des esprits. Elle crée une opinion hostile au pouvoir qui gouverne, détruit celle qui lui est favorable, l'accuse dans ses fautes, l'humilie dans ses erreurs, le flétrit dans ses vices, et ne cesse de l'investir, jusqu'au jour où il tombe. Demandez, dit l'orateur de Rome, à ceux qui ont vu périr leur république, pourquoi elle a péri? Ils vous répondront : *des orateurs nouveaux, jeunes, insensés, ont fait irruption dans l'Etat* [1].

Si les jeunes hommes ont été si redoutables aux anciens gouvernemens; s'ils ont pu médi-

---

[1] Proveniebant oratores novi, stulti, adolescentuli.
Cic.

ter et consommer leur ruine, il serait téméraire de mépriser leur audace. Les gouvernemens qui se défendent le mieux par leur morale et leur justice, seraient eux-mêmes imprudens de la dédaigner. Que dire de ceux qui ne sont garantis par aucunes vertus, et à qui les novateurs peuvent justement reprocher de les sacrifier toutes à l'intérêt de leur pouvoir ? C'est cette abnégation de tous principes d'honneur, qui fait l'ordinaire faiblesse des gouvernemens, dans cette guerre dangereuse qui leur est livrée par une génération jeune et hardie, en présence d'une génération plus molle et plus âgée.

Nous savons que la vertu elle-même n'est pas toujours une égide pour les gouvernemens. Il y a des temps de délire et de fureur contre lesquels toute la raison humaine est impuissante : la vertu ne porte plus son salut avec elle. Non seulement on lui refuse des hommages et des récompenses ; mais même elle reçoit les châtimens du crime. La haine et l'envie la font tomber sous leurs coups. Personne n'est innocent devant la fureur des peuples. *Quel gouver-*

nement, dit M. de Sully, *pourra jamais se croire exempt de ces fléaux, puisque celui de Henri le Grand, si doux, si sage, si populaire, ne l'a pas été?* [1] et de nos jours, quel gouvernement fut plus juste, plus humain, plus généreux, que celui du roi des Pays-Bas? Et cependant ce roi, si digne de sa renommée, a vu sa vertu flétrie, si la vertu peut l'être.

La dépravation des peuples civilisés et l'ignorance des peuples incultes, produisent les mêmes erreurs et les mêmes iniquités. Ces iniquités cependant, si honteuses pour le cœur humain, ne doivent point décourager les rois, ni leur faire envisager la justice et la bonté comme des écueils, ainsi qu'osa le dire en plein sénat l'empereur Sévère, dans un jour de chagrin et d'emportement. Ce sont ces tristes exemples qui autorisent tant d'esprits hardis à bannir la vertu de la politique, comme inutile ou dangereuse. Mais les rois, mieux instruits par l'expérience générale que par des exceptions funestes, ne la banni-

[1] Mémoires de Sully, tome IV.

ront ni de leur cœur, ni du trône, s'ils ne veulent point se priver de leur plus solide appui. Si nous prenons des exemples chez des peuples insensés, il en est de plus consolans chez des peuples moins ingrats. Nous en trouverons où la la vertu des rois a été le fondement des plus vastes empires; où elle a commandé l'amour et le respect des peuples à un degré qui révèle toute l'étendue de sa puissance. L'empire romain lui-même s'est appuyé sur la haute vertu de ses meilleurs empereurs, et s'est reposé à l'ombre de leur nom. L'empereur Marc-Aurèle, confiant dans le seul amour des Romains, a pu être pendant huit années absent du siége de l'empire et à cinq cents lieues de Rome, sans que dans ce long cours de temps, il y ait eu une sédition dans cette capitale du monde si célèbre par ses révoltes. Il a fallu le bruit de sa mort, pour y produire une agitation. Voilà la puissance de la vertu. Souhaitons que les rois d'Europe puissent un jour soutenir une si merveilleuse épreuve !

Ce grand empire romain, si chancelant à sa

naissance, établi par les proscriptions, menacé de sa chute pendant tout leur cours, ne se serait jamais affermi sans la tardive bonté d'Auguste. Ce sont les dernières années généreuses de ce règne célèbre, qui en ont fondé la durée. Cet empire, après lui si souvent ébranlé, n'aurait jamais pu se maintenir dans son existence et dans sa gloire, si, au milieu de toutes les conjurations qui ont tant de fois préparé sa perte, il n'eût été relevé par l'avènement de ses nobles princes, qui apportèrent à son secours ces magiques vertus de justice et de bonté, qui ont la puissance de raffermir les empires les plus vacillans, et de ranimer les peuples les plus désespérés. Dépouillez cet empire des Titus, des Nerva, des Trajan, des Antonins et de ceux qui leur ont ressemblé, et vous le verrez mis en ruines et en lambeaux par ses propres citoyens.

D'autres règnes ont été le triomphe de la vertu sur le trône. Dans les temps où la raison des peuples n'est point étouffée par les passions ou égarée par les factieux, la bonté des rois

fait leur sécurité; et l'histoire a bien fait de conserver ce glorieux témoignage d'un prince de Wurtemberg [1] qui, dans une solennelle assemblée des princes d'Allemagne, *se félicita de pouvoir dormir sur le sein de tous ses sujets, avec autant de sécurité que dans la plus vaste solitude.* Éloge fait à un peuple, et qui revient à son prince.

S'il fallait rechercher comment se sont développés si promptement en France l'esprit républicain et les sentimens hostiles, on en trouverait la principale cause dans une absence de grandeur d'ame, justement reprochée à son gouvernement. Il a semblé ignorer ce rare et noble secret de régir les peuples. Il est vrai qu'on ne l'enseigne point dans les écoles politiques; ce secret est dans les cœurs et non pas

---

[1] Vere gloriosa, ac viro principe digna gloriatio fuit, celsissimi Eberhardi Wurtembergiaci Ducis : qui in principum Germanorum solemni conventu, hoc uno gloriabatur : quod in cujusvis suorum subditorum gremio, etiam in vastissima solitudine somnium capere securus posset.

CAMÉRARIUS.

dans les livres. C'est en soi-même qu'on le découvre ; il est à lui seul toute une science politique, et c'est de lui qu'on apprend que, dans le gouvernement des empires, les grands cœurs font plus de merveilles que les esprits les plus subtils. Il y a tant de puissance et de succès dans la grandeur d'ame, qu'elle rend inutiles la plupart des ressorts de gouvernement ; mais cette grandeur est rare, comme les phénomènes. On voit plus de rois puissans que de grands rois, et même quand ils le sont, ce n'est point assez pour le bonheur des peuples, s'il faut encore, comme on l'a dit avant nous, *que leurs ministres aient des ames de rois* [1] ! Ce seraient des vœux bien hauts pour des temps si vulgaires.

Les gouvernemens qui n'ont point cette élévation de sentimens et de vues, cherchent leur force dans les moyens violens à l'usage de la politique commune. Ils poursuivent les écrits, la parole et la pensée. Mais le génie, par sa

---

[1] Regum consiliarii, animos regum habeant.
An.... Sylv...

nature subtile, échappe à la colère du glaive. Si on lui dresse des échafauds, ce n'est point pour y périr. C'est de là même qu'il s'élève et qu'on le porte à un plus sûr triomphe. Cette vérité nous avait été léguée par l'ancienne Rome. Son expérience nous apprend que les rois et tous ceux qui ont usé de violence contre ses hardiesses, n'ont fait que donner à la proscription plus de honte, et au génie plus de gloire[1]. Elle nous en a laissé la preuve dans la condamnation de Cremutius Cordus qui, ayant fait une histoire sévère de Jules César et d'Auguste, fut jugé à mort, comme auteur de cet ouvrage. En vain Tibère ordonna aux édiles dans Rome, et à ses préfets dans les provinces, d'en brûler toutes les copies; cet ordre même les fit multiplier. L'auteur et l'ouvrage en devinrent plus célèbres, et jamais écrit ne fut plus recherché.

---

[1] Punitis ingeniis gliscit autoritas : neque aliud externi reges, aut qui eadem sævitia usi sunt, nisi dedecus sibi, atque illis gloriam peperere.

TACIT.... Ann. l. IV.

Cette politique de persécutions et de châtimens, qui déshonore l'art de régner, sans arrêter les résistances, et dont le plus sûr effet est de donner de la prudence à la haine, jette les cœurs irrités dans des conjurations toujours nouvelles [1], et accroît leur désir de changer la forme de l'État. L'opinion républicaine du quinzième siècle n'a pas eu d'autre cause que la violence des gouvernemens de cette époque. Henri IV apaisa tout par sa politique large et généreuse; il amollit les cœurs et ne les brisa point. L'opinion républicaine s'affaiblit sous son règne, et si son règne eût eu son cours, elle s'y serait entièrement éteinte. Ce ne sont ni les modèles, ni les leçons qui manquent aux hommes d'état; mais la manière de gouverner tient plus encore à la différence des cœurs qu'à la diversité des vues et des études.

Mais quelle que soit la politique intérieure de la France et la forme de son gouvernement, dans l'état moral où elle se trouve, elle ne peut

[1] Nimiis remediis delicta augent.

qu'être également formidable aux puissances de l'Europe. Elle est aujourd'hui la première sur la scène politique, par le double empire qu'elle exerce sur le monde qu'elle épouvante par sa force, et qu'elle dissout par ses maximes.

Dans le mouvement général des sociétés, les divers peuples ont eu tour à tour un ascendant marqué sur leurs contemporains, et ont entraîné leur siècle par leurs passions, par leur génie, et leur influence politique et religieuse. Dans notre âge moderne, les Italiens, les Espagnols, les Allemands, les Anglais, ont alternativement occupé le premier rang, et imprimé leur caractère aux générations de leur époque. L'Italie a fait germer en Europe les idées républicaines. L'Espagne a fondé les gouvernemens théocratiques. L'Allemagne a introduit la réforme religieuse. L'Angleterre a rétabli les gouvernemens constitutionnels oubliés chez presque tous les peuples; et la France aujourd'hui réagissant sur tous ces états, porte dans toute l'Europe sa philosophie armée.

Cependant la philosophie est comme la re-

ligion. Elle désavoue les armes que l'on prend en son nom, et qui ensanglantent ses doctrines. La philosophie, comme la religion, veut s'étendre par les bienfaits et la persuasion. Elle ne se fait point jour avec le glaive, et ne le présente point en signe d'alliance. Les Espagnols ravageant l'Amérique avec l'image du Christ, et les Français dévastant l'Europe avec l'image de la liberté, ont un rapprochement sinistre et affligeant, et la philosophie aujourd'hui peut se mettre en deuil, comme la religion s'est mis un voile. On a emprunté son nom, comme la religion a prêté le sien. On a invoqué l'une, on atteste l'autre, pour couvrir les convoitises de l'ambition, et les attentats de la politique. Les sentimens de justice et d'humanité qui ont éclaté à l'aurore de la première révolution, se sont éteints dans les passions qu'elle a soulevées, et ont disparu avec les hommes qui les ont proclamés. Les principes et les vertus sont rentrés dans les livres de morale, comme, dans les siècles de fanatisme, la religion était reléguée dans les livres saints. Nulle trace n'en est restée

dans les cœurs, et les passions ont repris l'empire du monde. Nous pourrions en dire plus. Des voix plus hautes que la nôtre ont fait entendre des vérités plus sévères à leur patrie égarée [1].

La politique des gouvernemens catholiques a été de s'agrandir, sous le prétexte d'étendre l'empire de la religion, comme la politique française est de s'assujettir les pays étrangers, sous le prétexte d'étendre la civilisation. L'intérêt est le même. Les moyens sont semblables, et pour qu'il soit bien évident que le but en est mensonger, c'est que le gouvernement de France poursuit sans pitié dans son sein les révolutionnaires, qu'il favorise et qu'il aide dans les pays étrangers, comme François Ier excitait les protestans en Allemagne, et les faisait brûler en France.

---

[1] Vides nullam esse rempublicam, nullum senatum, nulla judicia, nullam in nullo nostrûm dignitatem.

Non ratio, non modus, non lex, non mos, non officium valet. Non judicium, non existimatio civium, non posteritatis verecundia.

Brut... Ad Quintum.

Ainsi, ce grand système de philosophie universelle qui a tant occupé la pensée des sages et des amis de l'humanité, s'est converti en un plan politique d'envahissement et de domination.

Le gouvernemeut de France y a vu l'emploi de deux puissances, l'une matérielle et l'autre intellectuelle, dont l'union redoutable ne pouvait manquer de lui assurer l'ascendant sur les autres gouvernemens réduits à leurs moyens ordinaires, en face de cette alliance nouvelle et inconnue. Il s'est donc fait un double ébranlement dans l'édifice européen, l'équilibre ayant cessé, d'une part, entre les forces matérielles des gouvernemens, et de l'autre, entre les forces morales des peuples. C'est où tendait la France. Elle ne veut point d'égale, et la pensée d'une supériorité absolue est le fond de sa politique.

Sans doute, on devait souhaiter que la France n'eût point d'égale; mais c'était en génie, en vertus politiques, en sentimens de justice et d'humanité. C'est ainsi qu'il fallait

concevoir la suprématie de la France. Douée de tous les avantages d'étendue, de force et de puissance, il n'y avait point d'autre vœu à faire pour elle; et quel homme sensé peut vouloir qu'elle soit la première en force et la dernière en sagesse ? n'invoquer que la force pour son pays, c'est un vœu de Sarmate et non d'homme civilisé. C'est dans les vertus de la civilisation dont elle se vante, que la France devait surpasser ses rivaux ; quant à la force qui n'est que matérielle, comme il est de sa nature d'être oppressive, et de violer tous les droits, il suffit d'avoir l'instinct de la justice, pour souhaiter qu'aucun peuple n'en acquière une assez supérieure, pour en abuser contre les autres peuples ; et comme la nation française y a plus de pente qu'aucune autre, et qu'elle a suffisamment montré l'usage qu'elle en sait faire, il faut bien se garder de demander pour elle un degré de force aussi menaçant, pour ne point faire de vœu contre l'humanité.

En attachant ces considérations prises dans la sévère justice, à ce que nous avons déjà dit

de la liberté et de l'indépendance des peuples, c'est mettre dans son plus grand jour la haute pensée qui a créé le système politique qui devait les garantir. Si cette pensée profonde est due au génie de Charles-le-Sage, elle est digne de son nom, et d'un Prince qui fait tant d'honneur à la royauté et à la philosophie. Il est beau et consolant de voir l'éternelle justice présider aux destinées des hommes, malgré leurs passions, leurs iniquités, leurs dépravations, et, pour ainsi dire, malgré eux-mêmes. Il y a là sans doute quelque chose de divin. Oter à tous les peuples le pouvoir d'abuser de leurs forces; opposer la puissance à la puissance, et neutraliser l'une par l'autre; maintenir l'existence des faibles par la protection des forts; obliger les plus orgueilleux à respecter l'indépendance des plus humbles; faire échouer les conquêtes, et restituer les usurpations; rétablir dans les traités l'équilibre rompu par la victoire; poser de toute part des digues à l'ambition, et lui dire comme à la mer : *tu n'iras pas plus loin* : rien de

plus grand n'était sorti du génie de l'homme.

Mais ce superbe édifice est miné sous sa base, avant que le temps ait pu l'achever. Une puissance extraordinaire, inconnue jusqu'ici, a remué ses fondemens, et se joue de leur solidité. Cependant la balance des empires n'a jamais présenté un aspect plus imposant. Toutes les monarchies rivalisent de grandeur, de richesse et de population ; elles renferment en elles-mêmes toutes les forces nécessaires de défense et d'attaque, et toutes les garanties de leur indépendance. Celle qui semble surpasser les autres, est ramenée à leur niveau par sa position excentrique, par l'obligation où elle est de diviser son poids, et de laisser la moitié de sa pesanteur sur un autre continent. Mais tous ces contre-poids de forces, de population et d'étendue, ne peuvent conserver leur harmonie en présence d'un génie destructeur qui menace toutes les organisations politiques. Cette puissance intellectuelle entre dans le cœur des Etats et des sociétés, y porte le secret de leur dissolution, et les prépare au

renversement de l'ordre qui les régit. Cette puissance fatale obéit à la France qui règle à son gré son action dissolvante, et qui selon ses besoins et ses vues, la comprime et l'étend, comme une force élastique.

La France a levé et tient prête dans chaque contrée une armée de novateurs et de mécontens à qui elle envoie ses instructions et ses ordres. Ce sont des armées de réserve dont elle fortifie les siennes. Elle a donc des forces doubles, chez elle et chez l'étranger. Elle les commande en Pologne, en Belgique, en Suisse et en Espagne. Elle les organise en Italie et en Allemagne; et sa puissance, accrue de ses nombreux et ardens auxiliaires, peut braver et défier la ligue des gouvernemens, et ces gouvernemens, par leur silence, leur stupeur et leur immobilité, ont fait l'aveu tacite qu'ils n'osaient se mesurer avec elle. Ils ont laissé la carrière ouverte à sa politique triomphante.

Il n'y a donc plus d'équilibre européen : la France en augmentant son poids a diminué celui de l'Europe. Toutes ces puissances naguè-

res si redoutées, n'osant plus se montrer en bataille rangée, se sont réduites aux succès de la politique italienne, et nous les avons vues, depuis cinq ans, n'user que de subterfuges, d'intrigues, de ruses, de protocoles, et desceudre aux moyens et au génie des petits états. Elles ont évité le combat, mais n'ont point évité leur défaite. L'Autriche s'est humiliée devant l'expédition d'Ancône; la Prusse s'est abaissée devant la révolution belge; la Russie ne parle que de loin. Aucun des ambassadeurs de ces grandes puissances n'en a soutenu la dignité. Aucun d'eux n'a osé tenir devant le gouvernement de France le noble langage que les ambassadeurs de Hollande firent entendre à Louis XIV dans sa pleine puissance. A cette timide attitude, à cet abaissement inattendu, le gouvernement de France aura pu se croire à Rome, écoutant les ambassadeurs des rois de Comagène et de Cappadoce.

Le gouvernement de France a fait mieux que la guerre. Ses adroits ambassadeurs ont semé l'épouvante dans toutes les cours. Ils leur ont

représenté le torrent de la France allant inonder l'Europe et submerger les empires. Cette politique de simulation lui a réussi au-delà de son attente. Les rois ont été effrayés et le sont encore. Mais pendant que les ambassadeurs du gouvernement de France enflaient sa puissance révolutionnaire, et en faisaient un colosse démesuré, lui seul intimement connaissait sa faiblesse : elle était extrême. Il eut le grand art de la dissimuler. Il poussa la feinte plus loin; il la porta jusqu'à la menace. Les ambassadeurs des puissances, faciles à intimider, tremblèrent devant des apparences. Ils prirent tant d'assurance pour de la force réelle, et se trouvèrent vaincus en artifice, comme ils l'étaient en dignité. Pendant ce temps de terreur, habilement inspirée, le gouvernement de France a grandi. Il s'est élevé à autant de degrés que les autres en ont descendu, et il a pu se donner l'espace nécessaire pour s'emparer de tous les leviers révolutionnaires de l'Europe.

Cependant le gouvernement de France, malgré tous ces avantages et sa supériorité incon-

testable, est lui-même obligé à la prudence qu'il a imposée ; car si la puissance révolutionnaire dont il dispose est formidable aux autres gouvernemens, elle ne l'est pas moins à lui-même. C'est justement qu'il redoute les armes dangereuses dont il se sert, et qui peuvent se retourner sur lui. La Convention, le Directoire, l'Empire, la dernière dynastie, ont échoué par les moyens qu'ils ont choisis pour leur salut. C'est une loi écrite et éternelle que celui qui porte la destruction, prépare la sienne ; et il est bien rare de remuer les peuples, sans être brisé dans leurs mouvemens. Jusqu'ici rien n'a fait obstacle à ce gouvernement. Son plan de désorganisation s'est étendu sans résistance. Les puissances lui abandonnent le terrain où il se place. Son système politique étant de s'environner de peuples en révolution, dès qu'un cri de révolte est jeté dans un pays, il y accourt, et lui reconnaît des droits à sa redoutable protection. La Belgique se rebelle, il l'adopte ; la Pologne se soulève, il l'applaudit et l'anime. L'Espagne et la Portugal se déchirent, il ali-

mente leurs guerres civiles. La Suisse se trouble et se divise, il lui promet sa tutelle et ses secours. L'Italie fermente, il attend qu'elle éclate. Les rois d'Europe assistent à ces terribles jeux politiques comme à un spectacle, sans prendre garde qu'ils s'y trouvent en scène.

Il ne faut point chercher d'égalité politique dans un tel ébranlement. Le tiers de l'Europe est dans le côté de la balance où est la France. Ce poids est énorme; mais plus il est pesant, plus les autres sont légers. La France voudra le maintenir ou l'augmenter. L'Europe doit tendre à le réduire. Nous ne faisons ici qu'indiquer les situations : nous n'envisageons ces grandes causes que comme étant du domaine de la science politique. C'est par ses routes réservées que nous cherchons à entrer dans l'avenir qui doit succéder à un présent si confus et si plein de désordres. Sans doute, rien n'est plus sujet à l'erreur que le jugement des choses futures [1]. Cependant, cette science a ses

[1] Niuna cosa è più fallace, che il giudicar del futuro.
BENTIVOGLIO.

révélations. C'est par son intelligence qu'Aristote avait prédit la ruine du gouvernement de Carthage, un siècle avant l'événement, par le défaut qu'il avait remarqué dans sa constitution et par lequel il périt. Il y a dans la nature des choses une pente cachée qui les conduit à une fin certaine. Mais à quelle fin nous entraîne la pente des événemens que nous étudions ? L'histoire nous éclaire faiblement pour nous guider dans des circonstances qui lui sont inconnues. Il faut joindre au peu de lumières qu'elle nous offre, celles qu'il faut demander à la raison humaine.

La France, sans y être poussée par aucun danger, est sortie tout-à-coup du caractère de sa révolution, dont l'unique but était de conquérir un gouvernement plus généreux. Ce qui se passait dans son sein n'avait point d'arbitres ailleurs que chez elle. Les gouvernemens d'Europe, par leur silence et leur calme, et bientôt par leurs relations, montrèrent qu'ils ne prétendaient pas se constituer juges d'un événement qui semblait ne devoir point altérer

leur position vis-à-vis d'elle, ni la sienne vis-à-vis d'eux. Les traités existans étaient le seul contrat qui les regardait, car les traités sont établis entre les Etats et les peuples, et non entre les personnes de leurs gouvernemens. Ces traités étant observés, et les affaires du dehors ne recevant aucune atteinte, celles de l'intérieur de la France leur demeuraient étrangères.

Mais la nation française, accoutumée depuis vingt ans à s'établir dans toutes les contrées de l'Europe, tenait à déshonneur d'avoir vu arrêter ses courses victorieuses, et d'avoir été condamnée au repos par ces mêmes traités. Ce repos, trop long pour elle, avait relevé son courage étonné, et lui avait rendu sa première impatience. Une révolution subite l'ayant remise en mouvement, cette nation qui étouffe dans son atmosphère, voulut exhaler au-dehors ce nouveau souffle révolutionnaire. Elle se jeta sur la Belgique, comme étant sa proie la plus proche et la plus ordinaire, et sur laquelle elle établit des prétentions aussi peu sensées que celles de l'Autriche sur la possession de l'Italie.

Nous avons déjà parlé des vains droits que les peuples prétendent avoir les uns sur les autres. La France s'est créé sur cette contrée des titres qui n'ont d'autre base que la force, qui n'est pas un droit pour les nations civilisées. Si les Belges ont subi le joug des premiers conquérans qui ont fondé la monarchie française, et de quelques-uns de ses autres rois, ils l'ont tant de fois secoué que leurs révoltes et leurs victoires peuvent bien passer pour des protestations, et des actes de peuples libres. Tout peuple civilisé d'ailleurs devrait s'abstenir d'aller demander des titres aux archives des Francs et des Vandales. Mais si les Belges étaient assez puissans pour invoquer tous ceux qu'ils ont perdus, ils pourraient faire valoir des droits moins chimériques. En effet ces peuples que les Français traitent en vaincus ou en vassaux, ont cependant sur eux le droit d'aînesse, non seulement par leur antiquité, mais mieux encore, dans la gloire militaire, dans la science de l'agriculture et du commerce, et dans tous les arts de la civilisation. Ils avaient déjà élevé

sur leur sol leurs superbes cités, que celui de la France n'était encore couvert que de ses chaumières et de ses villes informes. Quand il s'agit de droits de peuple à peuple, il n'y a plus à examiner le caractère national. Il faut être juste, même envers les nations injustes. Ces peuples ont de grands souvenirs d'ancienne civilisation, et s'ils ont besoin de témoignages, ils peuvent attester les Français eux-mêmes, et leur roi Philippe-le-Bel qui visitant leurs fertiles contrées, fit éclater sa surprise de voir tant de brillantes cités, et l'abondance et les richesses d'un pays qui effaçait la France : telle était la Belgique au XII^e^ siècle. Ce ne sont pas de tels peuples qu'on doit traiter avec mépris. Nul autre ne peut leur contester leur primauté, et leurs preuves de supériorité sont suffisamment répandues dans les annales romaines, et dans le siècle des croisades. C'est à eux qu'est due la plus grande part de la célébrité de cette époque ; et puisque c'est un sentiment commun à tous les peuples de s'enorgueillir de la gloire de leurs ancêtres, ils en ont une qu'aucune nation ne

partage avec eux ; dans la sanglante invasion des nations barbares qui jadis inondèrent toutes les Gaules, les Belges furent le seul peuple qui força les Teutons et les Cimbres à respecter ses frontières [1].

Qu'auraient donc à dire les Français si lentement civilisés, si ces Belges, les plus célèbres enfans des Germains, se relevant tout-à-coup de la dégénération où les a fait tomber le fanatisme de l'Espagne et de Rome, et prenant leurs titres dans leur antique histoire et dans les monumens de l'Europe, revendiquaient à leur tour leurs plus belles provinces enclavées dans la France, et leurs frontières usurpées ? Établir des prétentions tyranniques sur les Belges, c'est éveiller en eux le ressentiment des anciennes injustices, et la haine des nouvelles. On ne peut alléguer contre eux que le droit du glaive, tous les autres leur appartiennent. Mais que sont aujourd'hui

---

[1] Solos esse Belgas qui, omni Gallia vexata, Teutones, Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuisseut.

SCHÈDIUS. — De dis Germanis.

des droits sans vertus, qui semblent effacés avec elles, et que l'on ne justifie que par la seule gloire de ses pères ? Ils les auraient conservées ou reconquis, s'ils eussent été plus fidèles à leurs naturels protecteurs. Les souvenirs d'une belle antiquité n'inspirent qu'un orgueil inutile. C'est une admiration éteinte ; et quel intérêt peut désormais s'attacher à un peuple qui de tant de titres que l'histoire lui donne, n'a conservé que celui de rebelle.

Cependant les fautes des Belges ne servent point d'excuse à celles de la France. Mais la nation française n'avoue jamais les siennes. Elle ne connaît d'ailleurs d'autres fautes que les revers. Toutes les impulsions de cette nation dérivent fidèlement de son caractère primitif qui se transmet de génération en génération, sans presque s'altérer. C'est celui de ses ancêtres, allié à celui des Romains. C'est toujours ce même esprit d'invasion qui, depuis tant de siècles, a été si fatal aux peuples qui l'avoisinent. Mais il ne faut pas perdre de vue que c'est pour s'opposer à ses ravages, qu'ont été conçues et for-

mées les premières alliances européennes. Les mêmes dangers rappellent la même prudence. La France reprenant son système d'attaque, met l'Europe dans la nécessité de reprendre son système de défense ; système de ligue et de barrière créé et mis en vigueur depuis le XIV^e^ siècle, contre une passion d'irruptions qui se ranime à toutes les crises politiques, et avec d'autant plus d'ardeur qu'elle s'est irritée dans le repos forcé des revers et des défaites. Dans ce nouveau défi porté par la France à ceux qui l'ont vaincue, elle ne hasarde que sa gloire, mais l'Europe joue son salut.

Le gouvernement de France avait d'abord proposé la paix, en retenant les fruits de la guerre; et il n'avait encore rien paru d'aussi étrange en diplomatie, que le début de ce nouveau cabinet invitant toutes les puissances de l'Europe à un désarmement général, en face d'une révolution conquérante, et dès le lendemain de la violation des traités sur lesquels reposait la paix européenne. On chercherait en vain un exemple d'une politique si peu logique

et si peu expérimentée. La France renfermant sa révolution dans son sein, attachée à l'honneur de sa foi promise, laissant l'Europe intacte, comme elle l'était elle-même, se serait couverte de gloire par une proposition si nouvelle et si noble, et vraiment digne d'une grande époque de civilisation ; mais en la présentant avec les violations et les envahissemens, elle avait quelque chose de cruel et de moqueur qui la faisait ressembler à une ruse des temps barbares. Si le gouvernement de France eût été aussi sincère que sa proposition était magnanime, il l'eût certainement fait accepter, et il se serait immortalisé par l'action la plus magnifique dont l'univers ait jamais entendu parler, ouvrant ainsi la route d'une civilisation sublime et inconnue. Mais en France toutes les gloires se taisent devant la gloire des armes. Sa tribune législative, ses nombreux journaux, à quelque cause qu'ils soient dévoués, ses divers partis, à quelque principe qu'ils se rattachent, font entendre le même cri de conquête. [1] Les constitu-

[1] De cette multitude de journaux, il en est à peine deux qui

tionnels, les légitimes, les républicains; si divisés entre eux de principes, d'opinions et de but, viennent tous se réunir dans le même vœu d'invasion. C'est ici qu'est bien marqué le caractère national. Tous les sentimens politiques sont différens ou opposés, mais le sentiment guerrier est unanime, et pour l'invasion, la France n'est qu'un seul homme.

Ce n'est pas que la France ne renferme en son vaste sein un nombre considérable d'hommes de la plus haute sagesse, de la plus exacte justice, et de la plus louable modération; mais ce n'est pas ce nombre choisi qui influe sur la marche de son gouvernement. Nous ne parlons ici que de cette population violente et emportée qui trépigne sur son sol, et qui imprime ses mouvemens à ceux qui la gouvernent. Tous les

---

ne prêchent point l'invasion, et qui n'aient point applaudi aux révoltes des autres pays. Il est à regretter que de tant de journaux, ceux qui se font remarquer par leur éloquence et leur savoir, ne se fassent pas aussi distinguer par leur équité politique.

partis qui la composent, demandent, avec les mêmes transports, la conquête de la Belgique et des rives du Rhin; et c'est au milieu de ces chants de guerre, et de ces mépris du droit des gens, que le Cabinet de France se crée la chimère d'un désarmement général! Ne cherchons point à expliquer ce qui est inexplicable; mais ce qui est vraiment dans la nature des choses, ce qui est dans la raison et la nécessité, c'est de s'armer devant un ennemi qui tire le glaive; c'est de se mettre en défense devant le défi et la menace. C'est ce que fait l'Europe, et elle est dans la science et le droit politique. Elle doit rester dans cette attitude, tant que son ennemi ne sortira pas de la sienne. Ce n'est point elle qui a rompu l'harmonie. On ne peut la blâmer d'être sur la défensive devant l'hostilité. Les traités ayant été violés dans un de leurs points fondamentaux, ils n'existent plus en fait. Ce qui en est respecté, ne l'est que de convenance ou de besoin; mais en effet chaque puissance a le droit de les méconnaître; car tout traité est considéré comme rompu, quand par une violation

de l'une des parties contractantes, il est réduit à des conditions auxquelles il n'aurait pu être conclu, ni même proposé.

L'Europe cependant ne peut être long-temps privée de garanties. Ce n'est point assez de se soustraire à la guerre, il faut des gages de la paix. Un état continuel de prudence et de crainte est un état réel de crise. Les peuples ont besoin de confiance entre eux, comme les hommes privés. Rien ne leur est plus funeste que l'attitude hostile. Ils ont toutes les ruines de la guerre, sans en avoir ni la solution, ni la gloire. En ce moment, tous les empires s'épuisent, toutes les forces sont tendues. Les trésors des peuples se convertissent en armes. Chaque royaume est un camp. Jamais on ne vit tant de populations debout et armées, pas même aux temps des grandes invasions. L'Europe peut-elle se dire civilisée dans cet état de haine et d'agression où la liberté menace le pouvoir, et le pouvoir la liberté? La France de Louis XIV a forcé tous les souverains à mettre une partie de leurs populations en armées permanentes. La France de nos jours

a fait doubler leur nombre, en quadruplant le sien; et toute l'Europe aujourd'hui est sous le joug des gens de guerre. Etrange époque de liberté, où le glaive est partout suspendu sur les peuples : où tous les Etats en crainte et en défiance employent leur substance et leurs forces à couvrir leur sol de remparts et de soldats, et travaillent à ensevelir sous des monceaux d'armes la liberté et la civilisation ! Si ce n'est qu'un luxe militaire, il mène à la ruine, s'il ne mène à la guerre, et en toute cause, il mène à l'oppression.

Ce sont là les fléaux et les dangers qui accablent et menacent l'Europe sortie de son axe politique, et qui sent mouvoir ses fondemens, depuis que la confiance a été détruite entre les peuples par la violation des traités : confiance qui ne peut renaître qu'en rentrant religieusement dans le pacte juré, et en rétablissant l'honneur des engagemens, vertu distinctive des nations civilisées.

Pendant la durée de ces traités, l'Europe avait respiré. Les relations entre tous les Etats

n'avaient jamais été plus intimes. Les peuples, fatigués de revers et de gloire, s'étaient calmés et réconciliés sur les champs de bataille. Une prospérité rapide et inouie avait consolé toutes les contrées, et a signalé cette grande époque d'apaisement et d'union. Mais ce qui la rend plus célèbre et plus chère, ce sont les heureux changemens qui se sont opérés dans l'intérieur des empires. Nous les avons déjà contemplés sous leur nouvelle physionomie. Les gouvernemens s'appliquent avec une bienveillance plus assidue à adoucir le sort des peuples, et même à l'ennoblir. Ils ont reconnu la faute et le danger de leur première direction politique. Ils ont cessé de conjurer contre les institutions de la France, et les abandonnent à elles-mêmes. Ils ont fait mieux : ils ont saisi le point moral de ses révolutions, qui était une amélioration dans dans toutes les branches de l'État, et l'ont appliquée à leur propre administration ; et, pendant que celle de France jetée hors de ses vrais principes, devient de plus en plus ruineuse, injuste, arbitraire, et bientôt impraticable, ces gou-

vernemens s'attachent à perfectionner la leur, à augmenter le bien-être réel de leurs populations, et à introduire un meilleur sang dans toutes les veines du corps social. Les rapports authentiques publiés sur l'état moral et matériel de ces pays, ne laissent aucun doute sur ces bienveillans travaux qui forcent leurs ennemis mêmes à leur en rendre hommage.

Ces bienfaits et ces progrès sont l'œuvre et la gloire de la philosophie. C'est elle qui, en plaidant la cause de l'humanité, et en la défendant sur les marches de tous les trônes, s'est enfin fait admettre dans le conseil des rois. Ce n'est point cette philosophie morale et pure, qui enseigne tous les devoirs, appelée par des Saints mêmes un troisième Testament, qui veut porter atteinte à la royauté généreuse. Si elle invite les rois à se consacrer au bonheur des peuples, elle exhorte les peuples à révérer les rois.

Ces perfections sociales aspirées dans tous les empires, en apportant aux hommes plus de bonheur et de dignité, ne peuvent manquer d'éveiller dans leurs cœurs des sentimens puis-

sans en faveur de leurs gouvernemens. Ils trouveront des garanties nouvelles dans la reconnaissance de leurs peuples, et en se créant une renommée plus pure dans leurs propres États, ils parviendront à opposer une force morale de conservation à la force dissolvante de l'opinion française. Comme ils sont attaqués par une opinion qui les accuse, ils doivent être défendus par une renommée qui les justifie. Le grand art est de s'emparer des intelligences, et leur intérêt le mieux entendu est de s'appliquer à produire dans le monde social un équilibre d'intelligences politiques, comme les siècles derniers ont produit un équilibre de croyances religieuses, et d'opposer en quelque sorte une foi monarchique à la foi républicaine. Le succès d'une conviction sur l'autre ne peut être douteux. Avec cette nouvelle puissance, il ne leur sera pas difficile de rétablir la balance entre les nombres et les poids des différens empires, et de les raffermir sur leur base ébranlée.

Cependant le gouvernement de France, menaçant et menacé, retrouve dans son sein

les dangers qu'il porte au dehors. La révolte qu'il favorise, a sa réaction sur lui-même. Ses armées suffisent à peine à sa sûreté et à la police de l'État. Il épouvante l'Europe d'une dissolution possible, et il est au sein d'une dissolution réelle. Les partis et les factions travaillent à sa perte avec une opiniâtreté et une ardeur qu'on ne puise que dans la haine, et personne au-dehors n'est volontairement lié à sa conservation. L'Angleterre elle-même, en lui prêtant ses secours qui ressemblent aux présens des Grecs, n'a pas encore exposé un vaisseau pour sa cause. Elle s'est montrée la compagne de la France dans le chemin des écueils révolutionnaires, sans doute pour l'y engager plus avant, mais elle la laissera s'y briser seule; elle aurait bien perdu de son génie, si elle s'y abîmait avec elle.

Cet isolement au milieu des peuples de l'Europe, et cet état d'alarme au sein de ses propres populations, font naître au profit de la morale, de graves réflexions sur la marche politique de ce gouvernement. Comme il n'a

pas été juste, il ne peut invoquer la justice. Comme il s'est joué des garanties, il s'est interdit le droit d'en demander. En légitimant la révolte chez les peuples étrangers, il lui a ôté son aspect criminel dans son propre sein. Ce gouvernement n'a voulu prendre conseil que de son seul intérêt : uniquement appliqué au succès de la révolution dont il est sorti, tous les moyens lui ont paru plausibles, pour l'affermir et l'étendre, sans prendre garde que les mauvais moyens conduisent aux mauvaises fins. Il s'est emparé de tous les événemens contraires à la paix et à l'ordre de l'Europe, pour en accroître l'ébranlement. Il a voulu édifier en France avec les ruines de tous les peuples. La civilisation doit protester contre une marche aussi indigne d'elle; elle ne peut faire alliance avec une politique qui, dans un siècle de philosophie, a préféré les leçons de Machiavel à celles de Montesquieu.

Les tristes événemens de nos jours sont les fruits de cette politique ; ils attestent par les malheurs qui les accompagnent, combien il est

funeste aux gouvernemens, comme aux hommes, de blesser la loi morale. Si le juste et l'injuste doivent céder au principe d'utilité, quelle sera la balance pour peser les actions des hommes ? Elles ne peuvent plus être jugées par la règle du bien et du mal; elles se résument en succès et en revers. Tous les droits sont à la force et à la fortune : les factieux et les conjurés s'emparent de ces principes, et s'en arment contre ceux qui les ont mis en lois. Tous les écrits du temps sont pleins de ces raisonnemens; les républicains se croient aussi fondés à renverser le gouvernement qui leur déplaît, que ce gouvernement se croit fondé à renverser tous les gouvernemens qui le gênent : les principes sont de même nature. En argumentant par la force, on ne se trompe que si l'on est trop faible. La raison et le droit étant dans la victoire, il ne s'agit que de l'obtenir; on y parvient, en persévérant à combattre, et celui qui ne reconnaissait d'autre loi que la force, se trouve deux fois vaincu, par son ennemi, et par sa propre logique. Mais qu'importe à la mo-

rale l'issue de ces combats ! Ce sont des ruines pour des ruines où la vertu publique n'a ni part, ni intérêt. Dans ces succès ou ces revers, la loi morale est absente ; la fortune seule y préside. Ces jeux sanglans peuvent intéresser ceux qui s'attachent à la fortune ; mais pour ceux qui ne veulent s'allier qu'à la justice, ne la voyant ni du côté des vainqueurs ni du côté des vaincus, ils sont présens à ces spectacles, comme à des combats de gladiateurs.

Si tout dans l'homme public doit se résoudre par le principe d'utilité, tout également s'y réduit dans l'homme privé. Il n'y a point deux règles en morale ; s'il y en avait deux, il n'y en aurait point. Un gouvernement qui dissout ou menace toutes les existences, peut-il exiger, au nom de la loi morale, qu'on respecte la sienne ? celui qui pour sa raison d'utilité, a recours à la destruction, peut-il réclamer pour lui la loi de conservation ? voilà comme les principes amènent leurs conséquences. Le violateur du droit des gens, se met lui-même hors la loi des nations.

Les gouvernemens justement accusés, se réfugient dans la loi de nécessité, et rejettent sur elle la responsabilité de leur conduite et de leurs œuvres. La nécessité sans doute a ses tyrannies; mais le génie et la vertu s'y soumettent rarement. Comme elle porte le double caractère du bien et du mal, de la gloire et de la honte, c'est à l'honneur à décider s'il convient de lui céder, ou de lui résister; mais dans aucun cas, l'intérêt ou l'ambition ne peuvent alléguer la loi de nécessité. Henri IV cédant à la religion de Rome, pour mettre fin aux guerres civiles et épargner le sang des peuples, a subi son empire. La loi d'humanité, qui est la loi suprême, lui en a fait un devoir. Mais si quelquefois la nécessité est assez souveraine pour se faire obéir, le plus souvent elle se range sous les grands caractères. Elle échoue devant les nobles résistances, et bien des cœurs magnanimes ont su triompher d'elle. Elle a plié devant la vertu de Louis IX dans ses prisons d'Asie. Elle n'a pu lui arracher une concession contre l'honneur. Othon, vertueux à son dernier jour, plutôt que de lui céder,

a préféré se donner la mort. Le roi des Pays-Bas ne s'est point abaissé devant elle ; trahi par une partie de ses peuples, délaissé par ses alliés, seul contre l'injustice de la France et la perfidie de l'Angleterre, il s'est fait voir plus grand que ses ennemis et ses revers.

Le gouvernement de France donne encore le nom de nécessité à l'impulsion qu'il reçoit du caractère français qui le force à le suivre dans ses emportemens. C'est mal se justifier que de s'avouer inhabile à régler les inclinations d'un peuple. Si les tribus barbares qui se trouvaient dans les armées de l'empereur Alexandre, s'étaient livrées en France et dans Paris à leur sauvage ardeur et à leurs emportemens, l'empereur aurait pu justement alléguer l'impossibilité de maîtriser leurs mœurs encore farouches et indomptées. Mais c'est faire un trop grand affront à un peuple civilisé, que de le déclarer incapable de règle et de raison, et de le montrer moins docile que des Scythes et des Tartares. Il est dû plus d'honneur au caractère français. Ce serait une faute de lui attribuer toutes celles dont

on l'accuse. Malgré les défauts de ce peuple et ses torts inexcusables envers les nations étrangères, il faut lui rendre cette justice, qu'il est facilement touché de tout ce qui porte l'empreinte de la noblesse et de la grandeur. Il a ce sentiment comme un instinct. Ce peuple s'anime de toutes les inspirations qu'on lui donne, mais quand on le remue par ce sentiment, on entre dans sa nature. Si on lui reproche avec raison de se passionner même pour la fausse gloire, c'est qu'il croit y entrevoir quelque marque d'élévation. Il peut y avoir plusieurs manières de gouverner cette nation, mais on n'y réussira jamais mieux qu'avec la grandeur d'ame; son génie est mobile et flexible, ouvert et disposé à toutes les impressions. Elle est prompte au bien comme au mal. Elle s'y porte également aussi loin qu'on l'y pousse. Elle se jette d'un extrême à l'autre par un seul mouvement. Dans un même temps, elle parcourt tous les degrés d'élévation et d'abaissement. On peut la faire aussi barbare que les Huns, ou peut-être aussi généreuse que les anciens Romains, si les inspirations magnanimes

lui venaient de ceux qui la conduisent. Le génie qui sait s'emparer de son imagination inflammable, peut lui imprimer le caractère qu'il veut. On l'a dit avec raison dans le dernier siècle : *Le destin de la France dépend uniquement de la tête qui la gouverne* [1]. C'est reconnaître que son gouvernement est maître de son génie, de ses passions et de son cœur. Si son gouvernement est noble ou vulgaire, elle le sera comme lui. S'il est humain ou cruel, juste ou injuste, violent ou modéré, elle ne manquera à aucune ressemblance. Elle s'est toujours associée aux vertus ou aux vices de ceux qui la commandent. Un homme célèbre qui l'avait beaucoup étudiée, et qui la connaissait bien, a dit sous Henri III : *Il n'y a plus de justice en France et le Roi seul en est cause* [2]. Tel est en ce pays l'empire d'un seul homme sur tout un peuple. Les Rois de

---

[1] M. Pavillon. — Discours à l'Académie française.

[2] Nunc nihil justitia valet in Gallia, et rex hoc facit.

SCAL...

France ont toujours eu deux puissances sans limites, leur autorité et leur exemple.

Le caractère flottant de cette nation tient beaucoup à la politique incertaine de ses gouvernemens. Sous le dernier règne, on a employé ses armées à détruire la liberté en Espagne, et à l'établir en Grèce. On la porte à tous les contraires. Aujourd'hui cette politique si étrange est encore plus choquante. Son gouvernement relève la puissance des prêtres en Belgique, et la renverse en Espagne. Dans un royaume, il soutient une reine libérale, et détrône dans l'autre le plus libéral de tous les rois. Dans un pays, il veut faire entrer la civilisation, et concourt à l'étouffer dans un autre. Ainsi, les principes qu'il appelle à son aide en Pologne, en Belgique, en Irlande, sont les mêmes qu'il combat en France, en Espagne et en Portugal. Ces contradictions ne sont point honorables; cette politique, sans honneur et sans base, porte atteinte à la réputation d'un peuple; elle étonne les étrangers, et leur inspire des sentimens peu favorables: Ibrahim Pa-

cha étant en Grèce : *Expliquez-moi*, dit-il aux officiers français, *comment vous êtes allés en Espagne pour faire des esclaves, et comment vous venez en Grèce, pour faire des hommes libres ?* Mais c'est à ceux qui gouvernent la France, qu'il faut demander comment ils exposent la nation la plus polie et la plus éclairée d'Occident, à recevoir un tel affront d'un barbare d'Orient? Si c'était une offense aux gens d'Athènes d'être repris par un Macédonien, quelle injure est-ce aux Français, plus vains que les Athéniens, d'être censurés par un homme d'Egypte !

Ce qui jette la politique de la France dans ces écarts, ce qui la rend si flexible, et si souvent contraire à elle-même; c'est qu'elle est dirigée par le principe d'intérêt exclusif, et surtout par le sentiment de sa domination. Elle embrasse, sans choix, tous les moyens qui peuvent l'établir ou l'agrandir, et elle se soucie peu d'agir avec conséquence, dès qu'elle agit avec succès. Mais il n'est pas possible d'étendre si loin son intérêt, sans rencontrer les inté-

rêts d'autrui : c'est un choc inévitable. D'autre part, cette politique de la France, en ramenant tous ses actes au principe d'utilité, a singulièrement simplifié la question de ses fameuses révolutions. Ce ne sont plus ces principes de justice et d'humanité, proclamés par l'Assemblée constituante, et qui devaient germer jusque chez les Barbares ; ce n'est plus cette marche ascendante d'une civilisation qui apportait avec elle la perfection du cœur humain, et celle des institutions sociales. Ce sont les éternelles passions des hommes, qui ont pris d'autres noms, qui luttent sous d'autres formes, et se disputent le monde avec des armes différentes.

La révolution française ayant abjuré les principes de sa naissance, et n'admettant plus dans sa marche que la raison d'utilité, les peuples ne peuvent plus la considérer comme l'organe d'une civilisation nouvelle. La voyant agir en sens contraire de ses déclarations, et sous des apparences généreuses, méditer leur abaissement, ils n'ont plus qu'à se préserver de sa politique insidieuse, et à prendre garde que

leur intérêt n'aille se perdre dans le sien.

Ces hautes questions de civilisation se trouvant toutes résumées par la France même en une seule question d'avantages personnels, la solution en appartient à la science politique, qui est chargée de la défense de tous les droits. C'est donc à elle de rétablir l'égalité des poids et des forces, et de s'opposer à une ambition qui se déguise sous le faux nom de civilisation. La véritable civilisation, qui est dans le contact et le mouvement des sociétés, suivra sa route naturelle; elle s'étendra sans violence par l'éducation et la diffusion des lumières, sans froisser les peuples, sans abattre les rois. Vouloir l'imposer par les armes, c'est l'épouvanter et la perdre; c'est commettre l'erreur et le crime de ces fanatiques qui portent la religion au bout d'un glaive. Les lois d'humanité ne s'écrivent point en lettres de sang. Etrange civilisation que celle qui se présente avec le cortége de la barbarie! Tel est cependant l'aspect d'une révolution qui se nomme intellectuelle, qui prend le titre de propagande des perfections humai-

nes, et qui est si peu digne de ce titre pompeux, que nous voyons la civilisation avancer en Autriche qui n'a point de contact avec la France, et reculer en Belgique qui est sous son influence et sa domination.

Le gouvernement de France ne pouvait mieux servir les gouvernemens étrangers, qu'en faisant descendre toutes les questions philosophiques et politiques à la maxime d'utilité. Il a dissipé de lui-même tous les faux rayons dont il s'était environné, et dont il éblouissait les regards éloignés. Tous ses sophismes se sont absorbés dans sa raison d'intérêt, et le fait réel de sa domination. Il est facile à ces gouvernemens d'en convaincre leurs peuples par le spectacle de l'Europe : les malheurs de la Pologne, de la Belgique, de la Suisse, du Portugal, de l'Espagne, sont des actes produits pour l'intérêt de la France, et tous les peuples de ces contrées sont des victimes immolées à son avantage personnel. C'est bien du sang pour un seul autel. On ne peut s'élever sur un plus haut monceau de ruines; mais les trônes sont mal

assis sur des décombres. La France, après ses explosions philosophiques, est revenue sur son terrain de la force qui est son terrain naturel. Mais là sa mission s'est éteinte ; elle a abdiqué la souveraineté intellectuelle qu'elle avait affectée. En remettant ses destinées et celles du monde au droit de la force et à la décision du glaive, elle s'est précipitée elle-même de la hauteur morale où elle s'était placée, et est retombée au rang des puissances matérielles. Son gouvernement ne peut plus séduire les nations étrangères par sa noblesse envers elles, ni par l'éclat de ses vertus politiques, ni par le spectacle du bonheur qu'il avait annoncé et promis. Les rois peuvent refuser tout contact avec une révolution qui n'a eu que des apparences de magnanimité, et, voyant la France vouée à son unique intérêt, ils rentrent dans le leur avec plus d'assurance, et ils se retrouvent avec elle sur leur champ de bataille ordinaire.

Voilà donc les affaires de l'Europe revenues au point où Sully les déplorait : *à les régler par la force*. La civilisation n'en est encore

que là. Le premier usage que le gouvernement de France a fait de la sienne, a été la destruction d'un royaume incapable d'offense, sans aucun sujet de plainte, sans le plus léger motif de guerre. Quand on lui a demandé la raison de cette guerre, il a fait la réponse de Rome : *La victoire ne donne d'autre raison qu'elle-même*[1], langage de Rome injuste, qu'elle apprit autrefois à l'Europe barbare qui peut revendiquer cet exploit fait au nom de la civilisation, et par un gouvernement qui s'indigne de la destruction de la Pologne. Si la guerre de Numance a déshonoré les Romains, parce qu'elle était sans motif, quel jugement est réservé à une puissance qui détrône un roi fameux par sa sagesse et sa loyauté, et dans le moment même où elle en recevait des témoignages de confiance ? Cette action fut entachée de deux fautes, l'une contre la loi morale, l'autre contre l'art politique; car jamais un gouvernement habile ne livre à

[1] Victoriæ rationem non reddi.

TAC.

son début sa pensée et ses maximes d'état. Mais avant de sonder les conséquences de ces grandes fautes, il est de notre devoir de les relever par quelque parallèle de haute civilisation.

Le vrai caractère de la civilisation d'un peuple, est le sentiment et le respect de la justice chez lui-même, et envers les nations étrangères, car la justice n'a ni mesure, ni limite, et ne se borne point à la famille et à la patrie [1]. Quand ce sentiment y est devenu national, ce peuple peut se glorifier de sa civilisation. Dans les beaux temps de la république romaine, bien supérieurs en noblesse à ceux de l'Empire, un collége de pontifes était chargé de veiller à ce que les Romains n'entreprissent que des guerres légitimes. La nature en était spécifiée dans les lois féciales qui ne reconnaissaient comme juste que la guerre provoquée et dénoncée dans ses motifs, ou la guerre entreprise pour reconqué-

[1] Qui autem civium rationem dicunt habendam, externorum negant, hi dirimunt communem humani generis societatem.

rir ce qui avait été ravi [1]. Quand le sentiment de justice est à ce haut degré dans un gouvernement, il est lui-même au point le plus élevé de civilisation ; mais la distance de ces mœurs politiques aux nôtres, sera plus évidente, en mettant en regard le sénat de Rome et celui de France dans deux circonstances identiques.

Lorsque Appius propósa au sénat de déclarer la guerre aux peuples voisins, pour appliquer au dehors l'esprit inquiet et séditieux des Romains, le consul Quinctius, indigné de cette proposition, la repoussa avec énergie, remontrant qu'il était injuste et odieux de faire la guerre à des nations dont la république n'avait point à se plaindre. Le sentiment de justice l'emporta sur l'utilité politique, et la proposition fut noblement rejetée.

Lorsque le gouvernement de France porta la

---

[1] Ac belli quidem æquitas sanctissima fetiali populi Romani jure præscripta est. Ex quo intelligi potest nullum bellum esse justum, nisi quod aut rebus repetitis geratur, aut denuntiatum ante sit, et indictum.

Cic.

guerre dans le royaume des Pays-Bas, pour occuper aussi au dehors l'esprit turbulent des Français, il se rendit coupable de l'iniquité d'Appius ; mais pour la honte de la France, il n'y eut pas un seul membre du sénat français qui, comme Quinctius, ait eu la vertu de dénoncer l'injustice de cette guerre. Dans lequel des deux sénats était la civilisation ?

Rome, à d'autres époques, nous offrirait d'aussi nobles exemples, et l'on en peut trouver jusque dans le sein des proscriptions. Marius et Cinna faisant nager Rome dans le sang des Romains, abandonnèrent aux Plébéiens les palais et les maisons des riches, pour les piller et les détruire ; mais pour l'honneur du peuple romain, il ne se trouva pas un citoyen pauvre, ni un homme du bas peuple qui voulût prendre sa part des désastres civils [1]. Opposons à Rome de cette époque, Paris de nos jours avec sa population avide et jalouse, conjurée contre la propriété, et prête à déchirer jusqu'au con-

[1] Ammien Marcellin, liv. XXX.

trat qui la garantit : opposons la ville de Bruxelles, cette nouvelle sœur de Paris, où le gouvernement lui-même ordonne, prépare et fait exécuter les pillages et la ruine de ses propres citoyens ; à laquelle de ces époques placerons-nous la civilisation? Peut-on la reconnaître dans des pays continuellement soulevés par des tempêtes populaires, où la moitié des citoyens est toujours prête à se précipiter sur l'autre; où les gouvernemens se croient obligés de massacrer les populations, et de vouer des villes entières au glaive et à la destruction ; où les révoltes des peuples sont des actions licites, où les crimes heureux des gouvernemens sont des actions habiles?

La civilisation a deux signes distinctifs : le sentiment de justice et celui d'humanité. Elle ne se borne point aux qualités d'ornement. Si ces deux vertus suprêmes régnaient dans la nation française, aucune autre ne pourrait lui être comparée. Riche de tous les ornemens des peuples civilisés, et pouvant s'enorgueillir de tous les genres de célébrité, il n'est aucun

peuple qui ne dût lui céder le premier rang. Mais cette nation préfère les qualités qui brillent aux vertus qui honorent. Son amour de la fausse glorie la jette dans des écarts qui lui font perdre la véritable. Elle n'a en haute estime que deux choses éclatantes, *la guerre et l'éloquence* [1]. Son histoire en fait foi. Elle met peu de prix aux vertus politiques.

Ce sont pourtant ces hautes vertus qui font la grandeur et l'illustration d'un peuple. C'est à elles que les premiers Romains ont dû leur éternelle célébrité [2]. La vertu et la fortune, dit Plutarque, firent alliance et conspirèrent ensemble pour la gloire de Rome. On peut faire honneur de cette même pensée à la Suisse, à la Hollande, à l'Amérique, qui aussi doivent leur élévation autant à leur vertu politique, qu'à leur courage

---

[1] Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur, rem militarem, et argute loqui. CARISIUS.

[2] Cicero gloriatur Romanos, non calliditate et robore, sed pietate ac religione omnes gentes nationesque superavisse. LIVIUS, l. V.

et à la fortune. La plus noble vertu politique, c'est la justice envers les peuples étrangers, vertu inconnue à l'Angleterre qui ne l'admet ni dans la paix, ni dans la guerre. Marcus Marcellus ne voulait point commander dans une guerre, à moins qu'elle ne fût juste. Nos temps de civilisation ne produisent point de ces guerriers. Chez les Français, la guerre est toujours juste, parce que c'est la guerre. Quand l'occasion leur manque de la faire pour eux, ils se mêlent à tous les peuples qui la font. On l'avait dit de leurs ancêtres : il n'est point de guerre, sans soldats de la Gaule. *Nullum bellum, sine milite Gallo*[1]. Le cardinal de Richelieu fit graver sur les canons de France : *ultima ratio regum*. Il gravait en même temps le génie de la nation.

Il était digne de Montesquieu de rendre hommage à ces belles et trop rapides époques des sociétés humaines, où la civilisation était marquée par des vertus ignorées de la politique moderne. *Dans les gouvernemens*, dit-il, *qui*

---

[1] Florus.

avaient la vertu pour principe, et lorsqu'elle y était dans sa force, on faisait des choses que nous ne voyons plus, et qui étonnent nos petites ames [1].

Ces petites ames le sont toujours. Quelques grandes ont été consumées dans les fournaises révolutionnaires. Nos temps de dépravation n'en feront point renaître. S'il s'en trouve quelques-unes, elles se tiennent dans l'obscurité. Elles seraient hors de mesure dans l'abaissement général. Si elles se montraient, on leur demanderait leur nom, comme à des êtres inconnus.

[1] *Esprit des lois*, l. IV.

LIVRE IV.

LIVRE IV.

Ce qui devait éminemment distinguer la civilisation française qui s'annonçait comme une ère nouvelle, c'était de s'abstenir de toute guerre injuste, ou de s'opposer même à celles qui pourraient l'être, de respecter l'existence de tous les Etats; de les appeler à la réforme

par la sagesse de ses institutions, et la grandeur de ses exemples. La France en avait assez donné de sa valeur et de son éloquence ; il semble qu'il ne lui restait plus qu'à être le modèle des peuples. Mais uniquement livrée aux deux passions qui l'enivrent, elle s'emporta dans l'une et dans l'autre. Sa valeur lui amena des revers, et son éloquence des troubles. Dans la guerre, elle est tout entière à ses généraux, et dans la paix, à ses orateurs. Il lui faut l'arène ou la tribune, l'éclat des armes, ou de la parole; ses orateurs abondent à sa tribune orageuse. Ils y sont aussi nombreux que les hommes d'état y sont rares.

Le mérite de ses jurisconsultes est grand. Leur savoir est digne d'une haute considération; mais en le dirigeant vers la politique, ils se trompent de route. Cette science est en dehors de la leur. Les succès du forum et ceux du cabinet n'appartiennent point à un même génie. Cela était rare même à Rome où les deux sciences étaient plus rapprochées et plus étudiées. Rome et la France comptent bien peu

d'hommes qui, comme les deux Scœvola, aient uni la science du jurisconsulte aux profondeurs politiques. L'homme d'état et l'homme de loi ne se réunissent point en un seul. Il y en a sans doute d'illustres exceptions, mais elles sont réservées aux génies extraordinaires. Difficilement on arrive au sommet de deux sciences aussi vastes. Pour être supérieur dans l'une ou dans l'autre, il faut s'y vouer uniquement : *uni rei deditus*. Leurs devoirs, comme leur science, sont entièrement distincts [1]. On les séparait à Rome, et moins aujourd'hui qu'alors, il faut se garder de les confondre. Les affaires politiques nationales et étrangères n'ont aucune affinité avec le savoir des jurisconsultes, et ce n'est pas s'instruire que de les entendre s'exercer sur ces matières inconnues qui ne sont point du domaine des écoles publiques, et où se perdent si souvent les esprits les mieux créés

---

[1] Officia distincta eorum qui in foro dominantur, ab iis qui res, negotiaque tractant publica.

Cic.

pour ces études [1]. c'est dans cette science surtout que l'on peut remarquer que le savoir le plus étendu ne donne pas l'intelligence [2].

La science du droit et des affaires civiles, qui est resserrée dans l'expression des lois, et qui ne s'étend que dans leur interprétation, ne peut avoir de liaison avec le génie large et élevé de la politique, dont le code irrégulier prend ses règles des conjonctures et des événemens, du caractère des temps et des hommes. Le prince Maurice de Saxe en marqua bien la distinction, en en faisant une leçon à l'empereur Charles-Quint. Cet empereur qui ne voulait point accorder la délivrance du Landgrave de Hesse qu'il retenait prisonnier, avait recours à des interprétations subtiles des traités : *Interprêtez les*

---

[1] Equidem ridiculi sæpenumero sunt illi qui leges tantum et jura civilia didicerunt, quæ in magnis et præruptis negotiis parum ponderis habent.

De arcanis imperii.

[2] Πολυμαθεια νόον οὐ διδασκει. Multa scientia mentem non confert.

traités en empereur, *et non en légiste*, lui dit le prince [1].

Ce serait aussi avec un esprit de roi et non de légiste, qu'il faudrait envisager en France les graves difficultés politiques qui y tiennent la royauté dans un péril permanent. Ce pays vient d'offrir une nouvelle preuve que l'esprit de jurisconsulte ne peut s'identifier avec le génie de la politique, et qu'il n'est propre qu'à faire obstacle à ses plus heureuses conceptions. Cette vérité s'est mise en évidence dans une haute question d'amnistie soulevée en France en faveur des accusés de crimes d'état. Cette question a eu un trop long éclat, pour produire un grand effet. Les graces ne doivent pas être délibérées comme des lois. La discussion leur fait perdre leur mérite et leur prix. Il est dans leur nature d'être plutôt senties qu'examinées, et quand l'intérêt de l'Etat l'a été, elles doivent

---

[1] Te tanquam imperatorem, non tanquam legistam, volo pactiones et fœdera interpretari.

JOVIUS.

sortir, comme spontanément, de la main qui les dispense. Quand elles s'échappent d'un sentiment de noblesse, elles subjuguent les cœurs. L'empereur Auguste, par un pardon noblement accordé, enleva tous les cœurs des Romains, et mit fin à toutes les conspirations contre sa personne et son pouvoir. Les actions magnanimes calment et adoucissent les peuples, et consolident les trônes. Loin de prendre part à cet élan, les jurisconsultes, avec leur savoir méthodique, ignorant qu'il est des choses plus sublimes que la loi, ont fait descendre cette haute proposition aux vulgaires argumens d'un débat judiciaire; ils ont abaissé cette grande question d'empire à l'esprit étroit et borné des lois, et l'ont fait échouer devant de froides formalités. Ainsi, un trône ne peut point s'affermir, les haines ne doivent point s'apaiser, ni les guerres civiles s'éteindre, parce que l'esprit légal a empêché la grandeur d'ame de franchir la borne où il s'arrête lui-même. Cependant, nulle loi n'est toujours juste; il n'en est même aucune qui ne devienne injuste en quelque

application. C'est ce qu'avaient bien compris les Romains de la république : plus sages interprètes du but et de l'esprit des lois, ils ne s'enfermaient point ainsi dans un cercle légal; ils savaient en sortir, et jugeaient les causes d'état *ex æquo et bono*. Cela était digne d'un grand gouvernement qui enseignait par là qu'il y a des lois *non écrites*[1], moralement supérieures à celles qui le sont. Mais la plupart des légistes de France, simples traducteurs de codes, ne connaissent *de bon et de juste* que la lettre de la loi[2]. La révolution française, au temps de ses proscriptions, avait un code sanguinaire, et les légistes de cette époque, en envoyant les victimes à l'échafaud, ne voyaient dans la mort que la traduction de la loi.

Le plus grand malheur d'un Etat est de tomber dans la main des légistes qui prennent la connaissance des lois pour la science du gou-

---

[1] Philon en a fait un livre, en traitant de la parfaite justice.

[2] Lex quasi pertinax et imperitus quispiam officii exactor, nihil rectum putat, nisi quod ipsa jubet.

BUCHANAN.

vernement, et qui s'imaginent que dans les plis de leur robe, il y a de l'étoffe de grands ministres : il n'en va pas ainsi. Il en est des grands ministres comme des héros, et comme de tout ce qui porte le caractère de la grandeur ; la nature les crée, et le savoir les forme. Si l'éducation ou l'étude les produisait, il y aurait autant de grands ministres, qu'il y a d'habiles jurisconsultes, et on ne reprocherait point à la France de n'en avoir pas eu un par siècle.

Les légistes se considèrent comme des réformateurs. Les révolutions sont favorables à leur inépuisable éloquence ; ils ont jeté bien des dangers dans les anciennes républiques. Comme il est plus facile d'enflammer les esprits que de les régler, ils s'emparent avec succès de toutes les querelles sociales, et en augmentent la confusion par la hardiesse des sophismes, et l'art des controverses. Ils ont eu une grande part dans les malheurs de la Ligue, et dans les troubles de la Fronde. Quelques médiocres légistes ont donné le signal de la révolte de Bruxelles.

Des bancs de l'école, ils montent, sans autre étude, aux tribunes populaires; et à peine hommes de lois, se croyant hommes d'état, ils traitent comme une thèse, l'immense question des peuples et des empires[1].

Mais la science politique est trop obscure et trop profonde pour s'ouvrir à tant de faibles regards. Ceux mêmes qui ont vieilli dans l'étude de ses mystères, et à qui elle s'est le plus révélée, y voient fréquemment leur génie confondu, et leurs prévisions démenties; car les affaires politiques prennent souvent une marche contraire à toutes les probabilités, et à tout ordre rationnel. Nous en pouvons juger par celle qui nous étonne. Dans l'Europe aujourd'hui on demeure en paix avec cent sujets de guerre. La royauté se laisse attaquer, sans se défendre. Des rois tombent de leurs trônes; d'autres sont près d'en tomber. Aucune main ne les soutient,

---

[1] Quo magis cavendum est, ne in Rempublicam inrepant homines loquaces et male diserti, qui animos plebis animant atque incendunt.

De arcanis Rerum publicarum.

ni ne les relève. La royauté est muette et immobile. La massue républicaine est levée sur elle, les rois ne font pas un geste pour l'écarter. Ils espèrent seulement qu'elle se brisera, en frappant. La France arme et fait armer contre eux : ils se mettent en conseil, et non plus en bataille. Un seul des événemens dont nous sommes témoins, eût autrefois soulevé toutes les armées européennes. Aujourd'hui cette masse d'hostilités ne fait pas tirer un glaive, ni exhaler une plainte. Les liens qui unissaient l'Europe, sont brisés. La France fait ses affaires à part, comme les rois font les leurs, sans garantie, sans harmonie, sans intelligence, comme si le midi et le nord de l'Europe avaient fait acte de séparation. Certes, il y a là de quoi confondre les esprits les plus pénétrans, et sans doute les rois eux-mêmes sont étonnés de leur propre conduite, volontaire ou forcée, si contraire à toutes les règles de l'ancienne politique, et qui semble même l'être à celles de la prudence.

La science politique est impénétrable aux esprits vulgaires, et les plus habiles y peuvent

errer sans honte. Elle s'exerce sur le présent et sur l'avenir. Le présent a tant de faces qu'il est souvent impossible de le bien comprendre. L'avenir est un espace inconnu où l'on ne pénètre que par le raisonnement ; mais les conséquences que l'on tire d'un présent mal compris, ne sont que des calculs imaginaires. Le présent est souvent si confus qu'il a toute l'obscurité de l'avenir. En ce moment, les esprits les plus distingués sont bien opposés dans leur jugement sur la marche des idées sociales. Les uns prétendent qu'elles se dirigent vers le système républicain; les autres affirment qu'elles reviennent à l'ordre monarchique; et tous déduisent leur opinion de faits et d'apparences également propres à emporter conviction de l'une et l'autre prophétie. Il y a donc une grande erreur dans notre époque. La vérité sera dans une autre; mais nous irons au devant d'elle.

Il n'y a point de génie si vaste et si droit qui ne puisse faillir dans la science politique. M. de Montesquieu lui-même, qui en savait tant de secrets, n'a-t-il point failli, en prédisant

qu'on se guérira de plus en plus du machiavélisme ? [1] Cependant après un siècle de plus en civilisation, ce machiavélisme qui nous est venu par l'Italie et par l'Autriche, n'a-t-il pas aujourd'hui tous les honneurs de la politique de l'Angleterre et de la France ? Cet art pervers fut-il jamais exercé avec plus d'audace, et moins de pudeur ? Ne croirait-on pas que Machiavel n'est point né dans une ville connue, et que Londres et Paris se disputent le lieu et la gloire de sa naissance, et qu'ils lui élèvent des monumens dans les labyrinthes de leur politique ? Le cardinal de Richelieu qui en savait tous les détours et toutes les profondeurs, qui a égalé ou surpassé Machiavel, n'a-t-il point failli en avançant une maxime que l'expérience à démentie, lorsqu'il dit *qu'il ne faut pas se servir de gens de bas lieu, parce qu'ils sont trop austères et trop difficiles ?* [2]. Si comme nous, ce Ministre eût traversé la révolution française, qui a ouvert

---

[1] *Esprit des lois*, l. XXI.

[2] Testament politique.

la carrière *à tous les gens de bas lieu*, il eût vu qu'ils ne sont pas plus difficiles que les gens de haut lieu, et que leur austérité n'est qu'un masque incommode, qu'ils portent en marchant à leur but, qu'ils jettent quand ils l'ont atteint. Ils se sont montrés dans leur subite élévation, si dépouillés de tout sentiment de justice et de loyauté, et si dédaigneux de leur propre honneur, que ce Cardinal les aurait jugés dignes d'être mis en œuvre dans sa politique immorale. Il semble même que par l'excès et le cynisme de leur corruption, ils aient réhabilité la mémoire des grands, flétrie pour la même cause. De cette dépravation commune à tous, nous ne tirerons pas d'autre conclusion que la vertu est rare dans tous les rangs, et le génie plus rare encore.

C'est pour nous borner que nous citons si peu d'exemples des erreurs de ces grands hommes d'état. Ils suffisent comme preuve que la science politique ne peut être du domaine de toutes les intelligences, et que même les plus hautes ne sont pas frappées de la même lumière. M. de Montesquieu admire le système féodal; Ro-

bertson le réprouve entièrement. Lequel de ces deux grands hommes en a bien jugé. Il n'appartient qu'à des génies extraordinaires de connaître la portée des événemens et des directions politiques dont les conséquences sont presque toujours invisibles, et souvent même ne se révèlent que dans les siècles suivans, comme il est de notre tâche de le démontrer.

Dans la France, le génie de la politique n'est autre que celui des conquêtes. En prenant l'essence de tous les écrits qui sortent de ses presses, quelque opinion qui les dicte, il ne s'y trouve, et il n'en sort qu'une pensée, l'agrandissement et la domination de la France. C'est dans cette pensée unique et absolue que viennent se fondre et se résoudre tous ses argumens politiques, dont l'éloquence est toute en menaces.

Cependant le génie des conquêtes n'est plus celui de l'époque. L'amélioration du régime intérieur des sociétés politiques, est le vœu présent des peuples. Elle est également la pensée des gouvernemens. Les conquêtes ne dédommagent plus du prix qu'elles coûtent, et on ne

peut plus les garder contre la volonté de l'Europe. Il est aisé de conquérir ; cela est ordinaire à toutes les grandes armées. Mais aujourd'hui conquérir n'est plus acquérir. La France a conquis l'Europe, et l'Europe a conquis la France; possessions passagères et sans fruit. La grande difficulté des conquêtes est de les conserver. Cette leçon est ancienne et elle est de nos jours. Les plus grandes que les Romains aient faites, le furent en cinquante ans ; ils les perdirent presque en aussi peu d'espace [1]. Les Français ont envahi la plus grande partie de l'Europe en vingt-cinq ans, et l'abandon fut bien plus rapide que la conquête. Que reste-t-il aux Français de leurs triomphes et de leurs invasions? de la gloire et de la ruine. La France devrait s'instruire par là qu'il y a en Europe une force permanente bien supérieure à la victoire. C'est d'ailleurs un arrêt porté contre les victorieux, qu'ils ne

---

[1] Polybe a montré en combien peu de temps les Romains ont acquis un grand empire ; je montrerai en combien peu de temps ils l'ont perdu.

ZOSIME.

doivent pas toujours l'être. Ils donnent des leçons de guerre aux vaincus qui se relèvent de leurs défaites. *La guerre apprend l'art de la guerre*, disait Alexandre qui l'enseigna lui-même aux Perses, aux Bactriens, et aux Scythes. Les victoires des Romains sur tous les peuples ont appris à ces peuples à vaincre les Romains [1]. Les victoires des Suédois sur les Russes ont instruit les Russes à vaincre les Suédois. Les victoires des Maures sur les Espagnols ont formé les Espagnols à l'art de triompher des Maures. Les victoires des Français sur l'Europe lui ont montré le secret de les vaincre à leur tour. La morale ne peut qu'approuver ces reviremens de fortune, et ces partages de triomphes et de revers. Sans cette justice qui préside aux destins des peuples, le monde serait la proie d'un seul. Si la victoire était restée fidèle aux étendarts

---

[1] Diriguntur acies, nec ut olim apud Germanos, vagis incursibus, aut disjectas per catervas : quippe longa adversum nos militia insueverunt sequi signa, subsidiis firmari, etc., etc.

TAC... Ann.

de la France, il n'y aurait qu'une monarchie dans l'Europe. On y verrait un peuple-roi. Les autres seraient vassaux ou tributaires.

La force qui en Europe est plus grande que la victoire, c'est son génie politique ; c'est la nécessité de ramener ses diverses forces aux justes proportions qu'exigent la sûreté et l'indépendance des États qui la composent. On peut se tromper sur le choix des moyens que le génie politique se réserve, pour arriver à cette balance d'équité, seul garant de toutes les existences sociales ; mais on ne peut errer sur son dessein de replacer le corps européen sur son principe fondamental. Il ne peut transiger avec ce principe. C'est une question qui n'a qu'une solution. Les débats de l'Europe avec la France viennent de ce que la France ne veut plus de cette proportion dont son orgueil s'offense, et que l'Europe la veut, et la voudra, victorieuse ou vaincue.

La Belgique, par son importante position, est devenue le grand sujet de ce débat qui tôt ou tard, doit se changer en guerre, si la poli-

tique ou les événemens ne la préviennent. Tous les dangers de l'Europe sont réunis sur ce sol. Ajouter à la France quatre millions d'hommes, et le principal champ de bataille du continent, c'est abaisser d'un seul coup toutes les grandes puissances, prendre le premier rang et les en précipiter, établir et proclamer la souveraineté de la France; c'est ébranler la Prusse, démanteler la Hollande, ouvrir et livrer l'Allemagne; c'est donner le choix aux rois d'Europe, ou de la guerre des conquêtes, ou de la paix des vaincus. Louis XIV à son plus haut point de gloire et de puissance, n'aurait pu obtenir, par un règne de victoires, ce que la France a reçu de la plus honteuse révolte. Que la Belgique soit nommément à la France, ou dans les mains d'un dépositaire, la situation est égale. La distinction qu'on en voudrait faire, ne serait qu'une subtilité de jurisconsultes, et sans doute les rois *l'envisagent en rois, et non pas en légistes.*

Si l'Europe laisse la Belgique dans les mains de la France, elle peut renoncer à sa sûreté,

et signer l'acte de sa dépendance. Déjà la Prusse ouverte est avertie de la sienne. C'était une conviction des anciens cabinets *que la conquête de toute l'Allemagne est la suite inséparable de la perte des Pays-Bas*, ainsi que le témoigne un écrivain d'autorité [1], qui a conservé les traditions de la politique européenne. Le cabinet britannique, dans cette question supérieure, a découvert combien son génie s'est affaibli, depuis les grands ministres qui l'ont autrefois composé. Il n'a eu que l'intelligence d'un Etat marchand qui détruit un rival de commerce; il ne s'est pas élevé au-dessus des calculs et des vues de Venise contre Gênes, ou de Gênes contre la Corse; pensée bornée et vulgaire qui a fait sacrifier la sûreté de l'Europe à un intérêt mercantile.

L'Europe a toujours attaché la plus grande importance aux garanties que la France devait donner à ses voisins. Le cabinet de Versailles en

---

[1] Wicquefort. *Mémoire sur les ambassadeurs*, t. I. p. 167, édit. de Cologne.

avait lui-même reconnu la justice, et confessait que la France devait être *contenue*. Dans les négociations qui ont précédé le traité d'Utrecht, Louis XIV convenait de la « nécessité de donner » à la Hollande une barrière *contre les entre-* » *prises de la France*, et une barrière égale- » ment sûre pour l'Allemagne et la maison d'Au- » triche [1]. » La France aujourd'hui ne veut plus de ces barrières et les a renversées. Ce n'est que la moitié de la victoire ; l'autre est de faire consentir l'Europe à ne point les relever.

C'est un arrêt porté : il ne peut plus y avoir de souveraineté politique en Europe. Elle est proscrite par le système de pondération si laborieusement conçu depuis plusieurs siècles. La France elle-même y a concouru avec honneur, en abaissant celle d'Autriche et d'Espagne. Si elle ne l'avait fait que pour prendre leur place, et faire succéder sa domination à la leur, la gloire qu'elle en a eue, ne serait pas méritée. Elle exciterait les haines qui les ont

[1] Traité préliminaire, 1711.

poursuivis, et les efforts de deux siècles qui se sont réunis contre ces deux empires, se porteraient contre elle, pour l'accabler, comme eux.

La part de la France dans l'Europe est la plus belle et la meilleure. Elle n'a plus à souhaiter, ni forces, ni grandeurs, ni richesses. Elle n'a point à augmenter sa fortune ; elle n'a qu'à la régler. Pour être le plus puissant et le plus heureux empire du monde, elle n'a besoin que de sagesse. Rassasiée de succès et de gloire, ne peut-elle enfin, comme Rome, dans ses temps de justice, consentir au repos des peuples étrangers [1] ?

En étudiant avec attention l'esprit qui préside aux conseils européens, on peut apercevoir sa tendance vers une perfection politique, malgré les passions et les vues ambitieuses qui embarrassent et ralentissent sa marche. La nécessité d'un plan général harmonique n'a jamais

---

[1] Rem romanam huc satietate provectam, ut externis quoque gentibus quietem velit.

TAC.., Ann...

été plus vivement sentie. Les idées se dirigent vers l'intégrité et la durée des corps politiques. Déjà plusieurs Etats de premier et de second rang sont arrivés à une destinée stable. Le royaume des Pays-Bas importe éminemment au nouvel ordre européen. Depuis son déchirement, l'Europe est retombée dans le vague et la confusion ; elle y restera jusqu'à son rétablissement. Elle chercherait en vain une autre combinaison ; elle ne la trouvera pas. L'existence de cette monarchie lui est devenue indispensable. Cette nécessité résulte de tous les agrandissemens monarchiques, et du danger de laisser la Belgique à la merci d'une grande puissance, qui en recevrait une prépondérance alarmante. La partager serait briser une barrière favorable à l'Europe, et plus particulièrement à la France et à la Prusse, deux Etats qui s'observent, et deux peuples orgueilleux qui ont à se défier de leur contact trop immédiat. Les créations politiques sont amenées par des circonstances qui les exigent. L'Europe sent un vide au milieu d'elle, et sent aussi le

besoin de le remplir. Aucune composition nouvelle ne peut remplacer l'institution de ce royaume dont l'ancienne politique avait déjà reconnu la haute importance. Si on se reporte aux négociations de 1711 et 1712, l'on voit tous les efforts de l'Europe tendre à cette création ; on y voit même l'Angleterre, quoique opposée à l'existence d'un royaume rival, menaçant de rompre les négociations et de continuer la guerre, *si on refusait de livrer à la Hollande la plupart des villes des Pays-Bas*[1], tant elle appréhendait la prépondérance de la France. Cependant la France alors n'était pas aussi hostile à l'Europe qu'elle l'est en ce moment, et fait gloire de l'être.

Si l'Europe veut rentrer dans sa sûreté et dans son repos, sa première œuvre est de relever et d'agrandir ce royaume nécessaire. Elle devra ensuite porter ses regards sur l'Allemagne et l'Italie, qui semblent aspirer à une existence plus large et plus conforme aux nouvelles

---

[1] Négociations de la paix d'Utrecht.

destinées politiques des sociétés européennes. Le malheur de l'Italie est d'être éternellement convoitée par la maison d'Autriche, et d'en être considérée comme une portion de son héritage. C'est, sans nul doute, le plus grand obstacle à l'avenir de cette belle et célèbre contrée. De son côté, la France, si elle n'ose y porter sa domination, voudrait du moins y établir son nom et son influence. C'est la triste condition des peuples faibles et partagés, d'être toujours regardés comme une proie par les puissances qui les environnent. Il ne faudrait pas un grand événement, pour que la France se retrouvât bientôt avec l'Autriche sur l'ancien terrain de Charles-Quint et de François Ier; et l'impuissante Italie subirait tour-à-tour le joug de l'une et de l'autre. Elle a toujours à le craindre, et cette situation n'est pas une destinée; elle sent qu'il lui en faut une. Il vaut mieux la lui donner, que de la lui laisser prendre, car elle ne la prendrait que dans des bouleversemens funestes à l'Europe et à elle-même. C'est d'abord sur cette contrée que le génie politique doit fixer

son attention. Le temps est venu de lui rendre une part de la splendeur dont elle est déchue. L'Italie morcelée ne convient plus au vaste ensemble des monarchies. Quand la plus grande partie de l'Europe était dans cet état de morcellement, l'Italie pouvait y être; mais toutes les contrées étendues formant aujourd'hui des corps serrés et compactes, elle ne se trouve en harmonie avec aucune d'elles. Depuis la chute de l'empire romain, toutes ses parties ont été coupées, comme au temps du *Latium*. Un royaume d'Italie manque à la solidité du système européen. Son importance n'est point assez comprise. Il faut que ce royaume soit puissant, car sa tâche sera immense : il est destiné à être le double contre-poids de l'Autriche et de la France. Si l'Italie était un royaume compacte, comme l'ont souhaité tant de grands hommes de ce pays, l'Allemagne serait plus en sûreté, et la route de Vienne serait moins ouverte aux conquérans français; d'autre part, l'Italie serait pour la France un appui contre la puissance impériale. L'Autriche depuis long-temps in-

cline à se prolonger dans l'orient de l'Europe ; il faut souhaiter qu'elle s'y étende. Elle renoncerait avec moins de peine à la domination de l'Italie. En acquérant ces grandeurs éloignées, elle cesserait de faire obstacle à celles de cette contrée, et à la perfection du système européen. Mais l'Italie, dans ses difficultés, doit bien se garder surtout d'invoquer la protection de la France. La France, comme Rome, protége pour asservir, et l'Italie, dès à présent, peut se contempler dans la Belgique; elle ne doit jamais perdre de vue que ses véritables ennemis sont la France et l'Autriche, et que c'est à leurs haines séparées ou unies, qu'elle a dû ses malheurs et son abaissement. Il ne faut pas qu'elle oublie que ces deux puissances rivales l'ont toujours regardée comme partie essentielle et intégrante de l'ancien empire d'occident, qu'elles ont constamment revendiqué, en s'opposant des droits égaux, et se disputant sa domination, au milieu de ses propres ruines.

Le siège de la puissance pontificale à Rome,

est un autre empêchement aux prospérités, et à l'unité de l'Italie. Jusqu'à notre siècle, il a été insurmontable. Mais il a bientôt cessé de l'être. La puissance politique rentre dans son indépendance. L'empire de Bysance avait maintenu la sienne auprès du grand Patriarchat d'Orient égal en puissance et en dignité à celui d'Occident.

Nous sommes ramenés vers l'Allemagne. Nous avons déjà parlé de la situation difficile et précaire des nombreux Etats qu'elle renferme, en présence d'une opinion armée d'éloquence et de glaives, qui commence ses ravages par les Etats inférieurs. C'est une grande et merveilleuse puissance que celle du corps germanique dont tous les membres sont unis. C'est le triomphe de l'art politique. Il rappelle ces imposantes fédérations des républiques grecques qui se serraient dans les dangers communs, qui triomphèrent par leur alliance, et périrent par leur dissolution. Il est presque impossible en effet que cette union de tant de membres divers, et d'intérêts divergens, soit assez forte et assez intime, pour se pro-

mettre une longue durée. La plus étroite ne peut inspirer une entière confiance. L'Allemagne fédérée sera toujours dans cette situation, que la France s'efforcera de dissoudre ce que l'Europe travaille à cimenter. Dans cette guerre sourde et couverte, le cardinal de Richelieu et le cardinal Mazarin ont obtenu les plus funestes succès contre les empereurs, avec les mêmes mots magiques d'indépendance et de liberté [1]; et si la France aujourd'hui avait des ministres de cette trempe, avec le levier révolutionnaire dont elle dispose, c'en serait fait de l'harmonie du corps germanique, et de la sûreté de la Prusse et de l'Autriche.

Il n'est pas aussi aisé de faire pénétrer l'esprit d'insurrection dans les grands Etats. Eux seuls présentent des obstacles puissans aux entre-

---

[1] Un cri général et habilement soutenu par la France et la Suède avait éveillé, dans tout le corps germanique, l'amour de son ancienne liberté; et à l'ombre de ces deux puissantes protections, les princes et les états de l'empire, pour forcer l'empereur à leur restituer leurs anciens droits, refusaient d'obéir à ses justes décrets.

Traité de Westphalie.

prises des novateurs. C'est par cette considération profonde, devenue impérieuse dans les circonstances extraordinaires où se trouve l'Europe, que la prudence conseille de nouvelles combinaisons sur l'existence politique de ces régions centrales, bien dignes d'être préservées des écarts et des malheurs de la France. Notre tâche n'est pas de les indiquer, mais d'en montrer l'urgence. Les créations sont difficiles dans la paix, et faciles dans la guerre. C'est ordinairement de l'état de trouble que sortent les plans d'ordre. C'est au génie politique à choisir le temps et la conjoncture; mais il y a là quelque chose de grand et de nécessaire à fonder, pour le bonheur et la sûreté de l'Allemagne et de l'Europe. Notre politique invariablement assise sur l'honneur et l'équité, n'admet rien qui leur soit contraire dans le travail et le but de ces hautes combinaisons. On ne peut trop flétrir cette odieuse politique de démembrement, qui a porté une si profonde atteinte à l'honneur des souverains, dans le déchirement de la Pologne, de la Saxe et des Pays-Pas.

Soixante années de plaintes et de rumeur n'ont point encore suffi à l'indignation excitée par le démembrement de la Pologne. C'est un de ces attentats politiques qui tôt ou tard sont vengés par quelque grande catastrophe, car la justice ne périt pas. La Pologne, il est vrai, était un royaume régi par une constitution bizarre et informe, sans rapport avec les principes généraux de la politique européenne; mais quelques années plus tard, le peuple de ce pays serait naturellement entré dans les mœurs et les idées politiques des autres nations, et aurait reçu de la marche du temps les modifications qu'exigeaient ses propres besoins et ceux de ses puissans voisins. La perte de ce royaume est un malheur consommé; les désirs et les efforts de la France sont impuissans à le réparer. Pour rendre à la Pologne son ancienne existence, il faudrait recommencer la conquête de l'Europe, ce qui n'est plus dans le cours des merveilles possibles; et quand elle serait rétablie, rien ne serait fait. Il lui faudrait des garanties; mais qui les lui donnerait? Les trouverait-elle dans

des traités ? La France vient de montrer le cas qu'elle en fait, et que d'autres peuvent en faire. Quelle puissance se vouerait à sa conservation ? Serait-ce la Suède, désabusée de ses funestes alliances avec la France, qui reverrait son ennemi revenu à ses portes, peut-être avec ses anciennes prétentions de domination sur elle, ou qui pourrait réveiller contre elles les vieilles animosités du Danemarck ? Serait-ce la Turquie avec laquelle elle fut toujours en guerre, et qui d'ailleurs n'entrerait pas dans ses intérêts sans s'exposer au ressentiment de la Russie ? Serait-ce la France, si éloignée de son théâtre, et qui n'a aucun passage vers elle ? Serait-ce l'Angleterre, à qui elle importe peu, ne pouvant la soumettre à son empire commercial ? Quel moyen reste-t-il donc de reformer cet Etat démembré, et quelle puissance inconnue forcerait la Prusse, l'Autriche et la Russie, à restituer leur part de ce royaume dispersé ? Ce qui reste de lui, et qui en a retenu le nom, se trouve dans les mains et au milieu de tous ses dominateurs. Cette position est insurmontable.

La France n'a soutenu la Pologne que par ses déclamations. Elle ne peut que lui donner ses passions et ses conseils, et lui souffler son esprit d'hostilité contre ses oppresseurs. Mais que sont des conseils sans pouvoir, et des haines sans glaive? En politique, les amitiés impuissantes sont funestes. La Pologne en fait l'expérience. L'amitié de la France pour elle est le don de Nessus. C'est elle qui la consume. La France voudrait établir un arsenal militaire et révolutionnaire dans le nord de l'Europe. Elle a choisi le sol de la Pologne. Mais comment croire que les puissances du nord si éclairées sur leurs intérêts, laisseront surgir au milieu d'elles une France septentrionale; car cette nouvelle Pologne serait plus ardemment française, que ne l'est et ne le sera jamais la Belgique qui n'a point de sympathie étrangère.

Il ne se présente donc aucune combinaison favorable à la Pologne. Napoléon n'en a point trouvé. Il a cédé à la violence de sa position, et n'a pu la relever. Quelle force, ou quel génie exécutera ce qu'il n'a pas même essayé,

avec toute sa puissance ? En la plaignant, et en l'honorant, osons dire à la Pologne ce qu'il ne faut pas qu'elle apprenne par de plus grands malheurs : l'impossible l'immole.

La fortune de la Belgique est bien différente. Les mêmes puissances si opposées au rétablissement de la Pologne, sont vivement intéressées à reconstituer le royaume des Pays-Bas. Elles n'ont rien à mettre à sa place. C'est un contre-poids salutaire dont la suppression met en défaut tout le système européen. La Belgique qu'on a voulu tour-à-tour rendre anglaise et française, n'est ni l'une ni l'autre. La perfidie des deux gouvernemens de France et d'Angleterre y a éteint pour toujours le parti anglais et le parti français. Les auteurs même de sa révolution renient ouvertement leurs odieux protecteurs. Les vainqueurs et les vaincus sont unanimes dans leur haine et leur ressentiment. Ils supportent avec la même douleur et la même impatience les humiliations dont les ont abreuvés l'Angleterre et la France. La Belgique redemande ce qu'elle a perdu. Ses re-

grets sont publics. Elle les manifeste dans toutes les occasions et par tous ses organes. Toutes les classes élevées et éclairées de ce pays, et qui en sont la force, la richesse et l'honneur, n'ont qu'un même vœu, et le sentiment qui le forme y est si dominant, que si la Belgique était délivrée de l'oppression française, elle suffirait seule à changer sa destinée, et se replacerait de son propre mouvement sous la sage autorité de la maison d'Orange qui seule de toutes les maisons royales, a des droits à l'amour et à la reconnaissance de ces peuples. Ce que l'Europe désire, ce que la Belgique invoque, ce que la politique exige, n'est pas, comme le vœu de la Pologne, frappé de l'impossible, mais au contraire entre dans l'ordre des choses probables et prochaines et plus encore dans la nécessité politique. En effet, depuis que cette clé de voûte est tombée, l'édifice entier est menacé de ruine.

Mais cet édifice ne peut se tenir long-temps sur sa pente. Le système européen ne peut rester entamé. Des attaques si fréquentes portées à la sécurité générale, avertissent les cabinets

qu'ils doivent s'occuper enfin d'un système plus complet et mieux garanti, et dont le maintien cesse de dépendre du premier caprice d'une ambition déréglée. La France elle-même finira par y concourir. Chaque peuple a ses temps de sagesse. Rome, son modèle, a eu les siens. Les premiers évènemens de l'Europe seront pleins de calamités, et la précipiteront certainement dans un désordre universel. C'est l'habileté de la science politique de faire sortir le bien de l'abîme des maux. Un système plus régulier et mieux balancé doit naître de cette confusion. Il faut que les guerres soient utiles, et que la victoire préside aux intérêts de la civilisation. Toute guerre, chez les peuples civilisés, doit tendre à un bien général, puisqu'au dire de Marc-Aurèle, on peut le trouver même dans la guerre civile. Si l'Europe est mise dans la nécessité de recomposer sa constitution politique, il faut que justice soit faite à tous les peuples, et que les forces et les poids du système soient placés où ils manquent.

Lorsque la science politique s'occupera des

circonscriptions des États européens, pour les rendre plus parfaites, et des territoires propres à les former, il ne lui échappera pas sans doute que l'Angleterre ne doit rien posséder sur le continent, et que le Hanovre est la part d'un autre empire. Il doit rentrer dans l'ordre continental. L'enceinte de l'Angleterre est tracée et formée par la nature. Elle a la grandeur nécessaire à sa prospérité, à son maintien, à sa durée. L'Angleterre ne permettrait pas qu'aucune puissance du continent obtînt une parcelle de son territoire, et elle serait dans la justice de s'y opposer. Mais où est son droit de s'asseoir sur le continent, et d'y prolonger son empire insulaire? Si elle peut posséder sur le continent, le continent peut posséder chez elle. Le droit est égal. Cependant elle s'épuiserait plutôt que de le souffrir. L'Europe doit raisonner comme elle. Les rivages du continent ne doivent appartenir qu'aux puissances continentales. Elles cèdent leur droit politique, en livrant la terre-ferme à des puissances insulaires. C'est un reste de l'ancienne confusion des États et des peuples.

Parce que le Hanovre est un héritage de la maison de Brunswick, ce n'est pas à dire qu'il doive être un apanage politique de l'Angleterre. Les possessions des rois qui deviennent des territoires politiques, changent de nature, et sortent du droit commun. Autre chose est de mettre un intendant dans une province ou une armée. L'Europe n'a point à considérer que le Hanovre est une possession de famille, mais qu'il est un débouché de l'Angleterre sur le continent, et un poste avancé contre elle. Ce n'est pas non plus ici une question de jurisconsultes, mais une question de rois et de peuples, et de haute politique.

Le cabinet de Versailles semble avoir été jadis frappé de cette idée. Dans les négociations de 1711, il faisait grande difficulté de reconnaître la succession d'Hanovre. La reine Anne et son conseil insistaient vivement sur ce point, aussi favorable à l'Angleterre, que nuisible au continent. Mais la France, à cette époque, n'était plus dans un état de puissance à faire prévaloir sa politique et sa volonté. Elle céda,

mais par la peine qu'elle eut à céder, on peut croire que dans les temps de sa force et de sa gloire, elle ne serait point soumise à cette reconnaissance, du moins sans des conditions favorables à l'intégrité continentale.

Tout ce qui tient au continent, et tout ce qui l'environne de près, entre naturellement et de droit dans le grand système européen. Il n'en est pas ainsi des possessions d'outre-mer, qui n'y tiennent que par des conventions commerciales. Ces intérêts éloignés ne devant être considérés que sous le rapport de la richesse, et des sources du commerce, ne doivent pas l'être sous le rapport de la puissance offensive et défensive de l'Europe. En les plaçant sous leur aspect véritable, ces possessions, quelque importantes qu'elles soient pour la richesse des empires, les affaiblissent dans leur puissance militaire. Les Etats qui en sont maîtres, sont dans une nécessité périodique d'y envoyer des forces tirées de leur propre sein. Ce sang sorti du corps de l'Etat, s'il y était nécessaire, le dessèche et l'énerve. Les puissances qui

se trouvent dans ces fréquentes nécessités, ne peuvent jamais avoir un état militaire alarmant pour l'Europe. Depuis que l'Angleterre a des armées dans les deux Indes, et que l'Espagne en avait dans l'Inde occidentale, ces deux puissances guerrières autrefois si redoutables, ont cessé de l'être. Le Portugal s'est anéanti par la diffusion de ses forces. La source de sa grandeur, l'a été de sa ruine. Qu'est aujourd'hui ce premier maître des Indes et des mers ? où est le temps de sa gloire où Grotius proclamait sa belle thèse de la liberté des mers, contre la souveraineté portugaise [1] ? Si la France est si puissante, c'est qu'elle est tout entière sur son terrain. Si elle avait plusieurs colonies, comme celle d'Alger, dans quelques années, elle serait moins formidable. Sa dernière expédition de St.-Domingue lui a appris ce que coûtent les possessions lointaines qu'il faut défendre, ou conquérir plusieurs fois.

---

[1] Mare liberum, ad principes, populosque liberos.
GROT...

Nous bornerons cette matière. L'expérience a prouvé que rien de ce qui se passe dans ces régions éloignées, ne peut porter une grave atteinte au système européen. L'Angleterre peut avoir de grandes dominations dans l'Inde, sans faire pencher la balance en Europe. Plus la puissance d'Espagne fut forte dans l'Amérique, moins elle le fut dans son centre. Tout Etat obligé de partager ses forces, perd celles de la concentration. La Russie subit cette loi, quoique redoutable dans tous les lieux où elle les porte. Quand l'empire des Maures s'étendit en Europe, il s'affaiblit dans l'Inde. Les puissances concentrées doivent voir sans jalousie celles qui veulent se répandre. Il faut les peser toutes par ce qu'elles ont de forces présentes et actives dans l'intérêt européen.

Mais ce n'est plus assez, les peuples ont une double existence. Il faut aujourd'hui mesurer leurs forces intellectuelles, et l'étendue de leur influence morale et politique. C'est ici que la France reprend son premier rang, et qu'elle semble porter le sceptre de l'opinion euro-

péenne. Son suprême ascendant a tour-à-tour séduit et entraîné, humilié et subjugué les peuples. Presque tous les événemens arrivés en Europe depuis un demi-siècle, prennent leur source chez elle. Le monde n'est agité que de ses mouvemens. Il ne se repose que dans son repos. Ses armes, sa tribune et ses écrits ont changé la face de toutes choses. Elle a été grande, victorieuse, toute puissante. Il ne lui a manqué que d'être juste. L'empire de son génie s'est étendu sur tous les peuples; sa mission s'annonçait et plus belle et plus noble que celle de l'ancienne Rome. Elle était sa rivale en génie, aussi bien qu'en courage. Mais il semble qu'elle n'ait souhaité que de la renommée. Comme Rome, elle a semé de la gloire partout, et du bonheur nulle part. Il n'en est point sans la justice [1]. Sans elle aussi la gloire n'est jamais pure. La vraie grandeur n'est qu'avec elle, et où elle manque,

[1] Omnia mala, omnia damna; omnem perniciem, et corporibus et animis ex injustitiâ evenire: justitia salutem, incolumitatem, bona denique omnia effici ac contineri.

MURETUS.

toutes les vertus changent de nom. L'éclat les colore en vain, et pour nous servir des graves définitions de l'ancienne sagesse, sans la justice, rien ne peut s'appeler vertu. L'habileté n'est que de l'astuce : la prudence, de la perfidie : la force, de la violence : le courage, de la barbarie [1]. Les peuples les plus puissans, les rois les plus élevés, ne sont pas grands, s'ils ne sont justes. Le Roi de Perse se nommait le grand Roi. *Il est plus grand que moi, s'il est plus juste*, disait un roi de Sparte [2]. La justice en un mot, c'est la morale éternelle. Sans elle, il n'y aurait point d'état social possible, et si les sociétés sont si imparfaites, c'est que les gouvernemens en méprisent les commandemens, et que leurs sujets les violent à leur exemple.

La France n'ayant pas mis sa gloire dans la justice, elle ne pouvait remplir sa haute mis-

---

[1] Nihil honestum esse potest, quod justitia vacat : scientia quæ est remota a justitia, calliditas : fortitudo, audacia : elatio animi, immanitas.

[2] Major me, si justior est.

sion de civiliser le monde. Elle n'a pu rien fonder pour le bonheur des peuples. Elle avait tout promis. Que leur est-il resté des efforts de sa république, et des merveilles du grand empire? le seul et amer souvenir d'un demi-siècle de servitude et d'humiliation. Sa révolution dernière étant entrée dans les mêmes voies d'iniquité, se dirige vers le même néant. Mais celle-ci s'est rendue plus coupable que celles qui l'ont précédée, car elle avait trouvé à son explosion, tous les souverains de l'Europe au milieu de ces mêmes travaux de civilisation, étudiant les améliorations indiquées par le génie du siècle. Cette disposition généreuse était elle-même un très-grand évènement, et bien favorable pour fonder en Europe un état de paix et d'union, qui pouvait donner un long bonheur aux peuples consolés. A aucune époque des annales humaines, on ne vit tant de gouvernemens occupés de la perfection de la société intérieure. Le nouveau gouvernement de France devait entrer dans cette situation, pour l'élargir encore. Sa politique était d'aider ces gou-

vernemens dans leur marche ascendante, et non d'émouvoir les populations contre eux. La civilisation ne procède point par la révolte et la trahison. Ce n'était point avec les peuples qu'il devait conspirer : c'était aux gouvernemens eux-mêmes qu'il fallait porter les vœux de l'humanité, et les appuyer de la noble autorité de la France; mais pour voir les choses d'un si haut point de vue, il fallait une élévation d'ame et d'esprit qui ne s'est point rencontrée. C'est ainsi que l'Europe serait arrivée sans secousse et sans malheur à ces belles destinées qu'elle attendait d'une civilisation qui s'est dissipée en déclamations et en vaines promesses, et qui, se dénaturant tout-à-fait, ne se montre plus aux nations désabusées, qu'avec les attributs de la conquête et de la domination.

Il semble que ce nouveau monde philosophique n'ait été qu'un enfantement de l'imagination, car la civilisation ne s'est présentée sous aucun des traits qui lui appartiennent. Elle s'est armée du glaive, comme celle des Romains et des Macédoniens, et on peut voir dans l'ancien

monde ce qu'ont produit ces civilisations armées, et ce qui en est resté. Cet ancien monde a disparu sous toutes les barbaries de l'Orient et du Nord, et nulle trace n'est demeurée de la première Europe et de la vieille Asie.

La vraie civilisation a des traits de grandeur qui ne peuvent s'emprunter, et qui la révèlent à tous les cœurs. Elle se manifeste par des mœurs généreuses et des vertus publiques, par la douceur des gouvernemens, et la modération des peuples. Il était juste de la vanter dans ces sages républiques d'Allemagne, *qui considéraient comme sacrés tous les territoires étrangers, et avaient en profonde horreur toute acquisition usurpée* [1]. Mais rien ne lui donne plus de splendeur que la magnanimité dans les actions publiques. Rien n'élève plus la renommée d'un gouvernement et d'un peuple, qu'une politique noble qui sort des sentimens et des routes vul-

[1] Il meglior precetto, che altri possa ammirare nelle Repubbliche Alemane, sià l'haver in sommo horrore gli acquisti delle nationi.

BOCCALINI.

gaires. L'histoire vient d'en recueillir un exemple digne de ses pages les plus sévères. Les gouvernemens de France et d'Angleterre, qui se sont nommés les précepteurs de la civilisation européenne, en ont reçu une leçon bien glorieuse au monarque qui la leur a donnée. Ces deux gouvernemens dans leur injuste agression contre le roi des Pays-Bas, sans déclaration comme sans motif de guerre, ordonnèrent la saisie de tous les vaisseaux de la nation hollandaise. Le roi des Pays-Bas, loin de s'associer à une action empruntée au génie des pirates, ordonna au contraire de respecter tous les vaisseaux de la nation anglaise et de la nation française. Le siècle n'a point donné de plus haute leçon de civilisation. C'est un de ces grands traits de roi, qui plaisaient tant à la civilisation romaine, et qu'elle aimait à vanter dans les monarques rivaux de Rome. Il s'y remarque surtout un sentiment de justice extraordinaire. Le roi, dans cette action, sépare les deux nations de leurs gouvernemens, et ne les fait pas complices de leurs violences. C'est une géné-

rosité bien nouvelle d'absoudre les peuples des iniquités de leurs gouvernemens, et de ne les point rendre responsables de tout ce que la politique enfante contre la morale et l'honneur.

Il est bien vrai que les peuples jetés dans ces routes égarées, y sont souvent sans crime. Ils ne sont pas juges de la pensée qui les dirige; ils suivent le mouvement qu'on leur imprime; ils doivent croire que les gouvernemens, institués pour la justice, les engagent avec eux dans des voies honorables. Ils obéiraient mal à un commandement qui se proclamerait injuste. Les gouvernemens les plus contempteurs de la justice, n'oseraient cependant en supprimer le nom. On ne peut entraîner les peuples sans elle, ou son image. C'est le sentiment le mieux gravé dans l'homme, et le premier qu'il manifeste [1]. *Les Grecs et les Barbares*, dit Eusèbe, *ont eu naturellement les notions de la raison et*

[1] Nihil est profecto præstabilius quam plane intelligi nos ad justitiam esse natos, neque opinione, sed natura constitutum esse jus, et justos natura esse factos.

De divinatione.

de la justice, sans les avoir reçues d'aucun maître. Elle est un si grand besoin du cœur humain que les malfaiteurs eux-mêmes ne peuvent se passer entre eux de règles de justice[1], et que les gouvernemens qui la dédaignent, sont encore obligés d'en montrer le simulacre. Dans les traités de paix, dans les déclarations de guerre, dans tous les manifestes politiques, sur les champs de bataille même, ce nom retentit partout. C'est un mensonge reconnu nécessaire. Les iniquités ne peuvent paraître dans leur nudité; elles ne seraient point admises sous leur nom véritable.

Il serait aisé sans doute aux gouvernemens de fortifier dans les mœurs des peuples ce sentiment de justice scellé au fond du cœur des hommes de la main même de la nature. Mais la politique veut avoir ses lois à part, et s'exempter de toute règle divine et humaine. C'est une maxime des

---

[1] Justitiæ tanta vis est, ut nec illi quidem, qui maleficio et scelere pascuntur, possint sine ulla particula justitiæ vivere. *De offic.*

corrupteurs de cette science, qu'il n'y a point de crime en politique. C'en est déjà un d'avoir fait la maxime. *L'équité*, disent-ils, *est la règle des faibles, et non celle des puissans.* [1] Presque tous ceux qui en France sont appelés aux affaires de l'Etat, se sont fait cette morale, qu'il n'est rien d'injuste ni de honteux pour l'intérêt public, et que toutes les actions sont égales pour arriver à un but [2]. Dans ce pays, les iniquités heureuses rendent célèbre, et le succès justifie tout. Quelle peut être la morale de la flexible nation française en face d'une telle politique, qui dénature le crime, et lui donne le rang et jusqu'au nom de la vertu. C'est abolir l'honneur parmi les hommes que de le dépouiller de la seule distinction qui lui reste, qui est ce même nom qu'il est si nécessaire de conser-

---

[1] Semper imbecilliores æquum et justum quærunt, sed qui plus possunt, talia parvi faciunt. Ἀεὶ γὰρ Ζητοῦσι τὸ ἴσον καὶ τὸ δίκαιον, etc. ARIST.... Polit.

[2] Nihil indecorum, nihil injustum, quod est fructuosum. οὐδὲν ἄλογον, ὅτι ξυμφέρον.

THUCID.

ver. Tant que les noms et les apparences sont encore respectés, ce qu'ils représentent n'est pas entièrement détruit. Le dernier degré de dépravation est de les effacer. Quand on vit fondre à Rome l'image d'or de la vertu, on crut la voir s'éteindre dans tous les cœurs.

Mais ce serait trop peu, en traitant une matière aussi grave, de se borner à des maximes d'honneur dont les gouvernemens méprisent le vague et la nudité. C'est l'histoire à la main qu'il faut parler aux hommes d'État. C'est dans ses pages funèbres qu'il faut aller reconnaître les infaillibles conséquences de la justice outragée. En ouvrant ses profondeurs, on en revient avec cette consolante révélation, que tout crime politique porte son châtiment; que toute violation obtient sa vengeance prompte ou tardive, prochaine ou éloignée, mais toujours certaine [1], et que les chutes des rois et les renversemens d'empires ne sont souvent dus qu'à cette cause

---

[1] Sicut virtutibus gloria, ita flagitiis pœnitentia.
TAC.

méconnue, quand on les attribue à une autre plus apparente. *Je veux faire remarquer*, dit un sage historien, *comme les châtimens suivent les crimes, dussé-je par là manquer aux règles de l'histoire* [1]. Il entre en preuve par ce premier exemple : en punition du meurtre de Pompée, l'Egypte perdit sa liberté, et passa sous la dure domination romaine.

Les vrais ennemis des rois et des peuples sont ceux-là mêmes qui ont prétendu séparer la politique de la morale, pour en faire un code mystérieux de ruses, de perfidies, de trahisons et d'attentats, artificieusement établi sur des règles perverses d'utilité et d'intérêt, qui ont corrompu le cœur humain, et desséché les germes de vertu que la nature y avait déposés [2].

Mais le principal but de ces *Etudes Politiques*

---

[1] Xiphilin.

[2] Nihil vero utile, quod non idem honestum; nihil honestum, quod non idem utile sit. Nulla pestis major vitam hominum invasit, quam eorum opinio qui ista distraxerint.

Panœtius in Cic...

est de rapprocher ce que le génie du mal a désuni, en révélant tous les maux sortis de ce divorce criminel; c'est de rappeler l'alliance nécessaire de la morale et de la politique, en démontrant que sans elle, il n'y a point d'empire solide, ni de félicité sociale. Nous en devons l'évidence par les enseignemens de l'histoire. Si cette vérité n'était soutenue que par des maximes philosophiques, *ces Études* paraîtraient vaines, et seraient en mépris aux corrupteurs de la politique; mais quand elles auront mis au jour les effrayans résultats de ses criminelles combinaisons, il ne sera plus temps de les justifier par le prétexte impie de l'intérêt de l'Etat.

Nous allons donc demander au génie de l'histoire, la part que la morale a dans la chaîne des évènemens.

Un seul principe de justice violé a enfanté presque toutes les révoltes populaires qui ont troublé et déchiré la république romaine pendant cinq cents ans, et qui l'ont enfin précipitée dans les convulsions où elle a péri. Un exemple de cette grandeur suffirait seul à rendre une

thèse victorieuse, quand même cette thèse ne serait pas celle de la justice.

L'envahissement des terres par les grandes familles de Rome, qui date de l'abolition de la royauté, fut un acte de violence et d'injustice, et le commencement de l'oppression des citoyens. Le peuple injurieusement frustré dans le partage de ces terres conquises, ne perdit jamais le souvenir de cette iniquité, et le profond ressentiment qu'il en eut, ne s'affaiblit ni par le temps, ni par le changement de génération. Pendant cinq cents ans, cette injustice fut constamment et amèrement dénoncée par lui, par ses amis et ses vengeurs, ou par les factieux qui, s'emparant de ce puissant motif d'irriter ses passions, redemandaient en son nom une révision de ce partage, toujours promise, et toujours éludée. Ce fut la première et la principale cause des troubles sans cesse renaissans de la république, et le plus pernicieux prétexte de toutes les entreprises du peuple contre le sénat et les premiers ordres de l'état.

Voilà donc une trop fameuse iniquité dont

la mémoire demeura dans Rome depuis sa naissance jusqu'à sa fin ; qui la mit tant de fois en péril dans ses guerres civiles et étrangères, fit conjurer le peuple contre la richesse des grands, et les grands contre la liberté du peuple [1]. La discorde enfin s'envenimant de toutes les passions, et s'attachant à toutes les causes, devint plus forte que l'autorité consulaire. Le consulat alla se perdre dans la dictature [2], et la dictature dans la tyrannie perpétuelle. Telle fut la fin de Rome républicaine. Elle dut sa perte à ses discordes, et ses discordes à une première iniquité. Après un tel fait qui occupe un espace si considérable dans l'histoire de l'humanité, faudra-t-il dire encore que la justice n'est qu'un vain

---

[1] La vraie cause des éternelles dissensions de la République n'a pas été ignorée de l'abbé de Vertot. *Le partage des terres*, dit-il, *sujet perpétuel de division entre le sénat et le peuple.* Middleton a reconnu comme lui *que les lois sur les terres alléguées par les factieux, avaient réussi plus d'une fois à ruiner l'équilibre qui faisait le bonheur et le repos de la République.*

[2] Le consulat sous les empereurs ne représentait plus la dignité consulaire.

nom, et qu'elle est peu digne d'entrer dans les combinaisons de la politique ? la violation d'un seul principe d'équité, engendre une colère de cinq siècles, et renverse sur elle-même la maîtresse du monde ! quelle puissance dans un droit blessé, et quelle victoire pour la morale éternelle !

Si tous les événemens de l'histoire étaient examinés dans leur vraie source, on y découvrirait l'immense part que l'injustice s'est faite dans les calamités des empires et des familles [1], et comment un attentat commis dans un temps écoulé, en a enfanté mille autres dans les temps qui l'ont suivi. On verrait par quelle chaîne secrète les vengeances et les proscriptions se répondent d'un siècle à l'autre. On apercevrait de quel horizon sont parties ces tempêtes éloignées qui vont fondre sur les trônes et sur les peuples,

---

[1] Justitia civitates a parvis et humilibus profectæ principiis brevi tempore ad magnam potentiam pervenerunt; injustitia florentissimæ et opulentissimæ breviori tempore funditus conciderunt.

MURETUS.

et quelle première main a aiguisé tel glaive, qui va frapper les rois à des distances invisibles et inconnues. On ne serait plus étonné de la destruction des temples et des prêtres dans la révolution française, en y reconnaissant l'infaillible réaction des proscriptions de l'église romaine, et la vengeance de tout le sang qu'elle a fait verser dans les guerres sacrées.

Le passé écartant ses ténèbres, et s'ouvrant à nos yeux, nous ferait entrevoir dans le mystère des évènemens, la main du cardinal de Richelieu préparant l'échafaud de Louis XVI, en élevant celui de Charles I^er^. Ce ministre croyant qu'il était de son art politique de jeter la division dans le sein de l'Angleterre, pour la rendre impuissante au dehors, fomenta et attisa les haines et les discordes qui déchirèrent ce royaume, et portèrent son roi sur l'échafaud. La hardiesse et l'ascendant de cet exemple récent, transmirent cette condamnation sur la tête de l'infortuné roi de France. Ainsi ce cardinal, dans une combinaison machiavélique, dont il a méconnu la portée, a aiguisé deux glaives qui ont

frappé deux rois dont le sang jaillit sur sa robe de pourpre. La France a commis le second crime, parce que l'Angleterre avait commis le premier. Dans les actions politiques, tout exemple devient loi.

Une des plus célèbres iniquités de l'histoire, est l'usurpation du trône de Naples par la maison d'Anjou. Il est peu d'évènemens immortalisés par plus de fureurs. On s'effraye de tout ce que peut enfanter de malheurs et de crimes l'ambition d'un prince déloyal. Charles d'Anjou fait mourir l'héritier légitime ; par sa mort, le prince d'Aragon le devient. Il prend les armes contre l'usurpateur. Il soutient ses droits contre celui qui se les arroge, et pendant le cours de deux siècles, les maisons d'Aragon et d'Anjou se disputent la couronne de Naples qui, selon la fortune et la victoire, passe d'un front sur l'autre, toujours teinte et souillée du sang des combattans. Chaque jour de cette lutte acharnée, est marqué par un attentat ou une ruine. Les peuples sont impitoyablement immolés à l'orgueil d'une maison étrangère, et

la déplorable Italie est ensanglantée, dévastée, mise en lambeaux, parce qu'un principe de justice a été violé. Elle ne respire que quand il est vengé, lorsque la maison d'Aragon rentre enfin dans la possession de son juste héritage.

Ainsi la déloyauté d'un prince a mis l'Italie en sang et en deuil, et a rempli deux siècles d'attentats et de calamités, avant son châtiment; et c'est en présence de pareils souvenirs et de ces terribles leçons que nous voyons encore des princes étrangers, bravant les menaces de l'histoire, s'asseoir imprudemment sur des trônes ravis, et s'exposer à leur tour à servir d'exemple à d'autres téméraires.

Les iniquités, quelle que soit leur source, ou commises par des rois, ou commises par des peuples, ne peuvent enfanter que des malheurs, des vengeances et d'autres iniquités. La sanglante histoire d'Angleterre est-elle autre chose qu'une longue série de crimes continuellement reproduits par eux-mêmes, et toujours punis et vengés l'un par l'autre ? L'histoire des proscriptions romaines, qu'est-elle qu'une autre

chaîne d'attentats et de châtimens, où le sang des accusateurs est toujours mêlé au sang des accusés[1] ? Et quant à Rome elle-même, si elle a humilié, subjugué, et saccagé tant de villes fameuses de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, à son tour, n'a-t-elle pas vu tous les peuples de ces trois continens, venir fondre sur elle, renverser ses remparts, détruire ses monumens, profaner et démolir ses temples, exterminer ses citoyens, et refluer en torrent dans son sein, toutes les calamités qu'elle avait répandues ?

Rome cependant avait devant les yeux l'exemple menaçant du grand conquérant qui, comme elle et avant elle, avait ensanglanté cette même Europe et cette même Asie, et à qui le temps avait manqué pour la désolation de l'Afrique. Elle savait qu'Alexandre avait ravagé le monde, sans lui apporter aucun bonheur, et qu'ayant effacé ses grandes actions par son

---

[1] Ac tamen accusatores pœnis afficiebantur.
TAC...

orgueil, son injustice et ses cruautés, il avait trouvé son châtiment dans la capitale de ses triomphes; châtiment qui surpasse tous les autres en rigueur et en célébrité, puisqu'il s'étendit sur toute sa race, dont il ne resta aucun vestige sur la terre qui peu auparavant n'était pleine que de lui.

Que la France arrête sa pensée sur ces grands actes de justice! L'image brisée de Rome se présente à ses yeux; elle a eu de ses triomphes, et elle a eu de ses revers. Commettrait-elle ses injustices, sans mériter ses infortunes? Elle a été avertie par une première vengeance. Elle s'était jetée sur tous les peuples, et tous ces peuples ligués pour leur commun salut, se sont précipités sur elle. Ils ont dressé leurs tentes sur la Seine, comme les Gaulois, les Goths, les Huns, les Vandales et les Scythes les avaient portées sur le Tibre. La France a eu assez de bonheur pour ne perdre qu'un peu de sa gloire; mais Rome aussi avait été respectée par ses plus généreux conquérans. Suivons le cours de ces grandes leçons.

Rien n'est plus mémorable chez les peuples de Flandre, que la cruauté des Espagnols, quand les Pays-Bas tombèrent sous leur domination, et rien assurément ne peut servir d'excuse à une telle barbarie; mais dans ces atroces persécutions, il y avait encore plus de vengeance que de fanatisme. Charles-Quint avait conduit en Espagne un grand nombre de Flamands, et leur avait livré l'administration du royaume. Ils s'y firent abhorrer et mépriser par leurs injustices, leurs exactions, et leur incroyable avidité [1]. Les Espagnols sous Philippe II, ayant eu à leur tour l'administration de la Flandre, traitèrent ses peuples avec une férocité qui passa toutes les bornes du châtiment et de la vengeance. Ainsi toute injustice a sa réaction inévitable, et tous les événemens politiques sont de sévères leçons de morale. L'ancienne philosophie ne disait pas seulement qu'il est juste que les hommes subissent le même

---

[1] Robertson.

traitement qu'ils ont fait souffrir, mais que cela est *nécessaire* [1].

On ne peut faire un pas dans les profondeurs de l'histoire, sans être frappé par une voix séculaire qui dénonce les violateurs de la justice comme auteurs de toutes les calamités qui s'enchaînent d'une génération à l'autre. Ce serait une œuvre immense, mais aussi un bienfait immortel rendu aux peuples, comme aux rois, que de réduire en morale les révolutions et les événemens du monde. Tacite semble avoir eu ce grand dessein si digne de son esprit sublime [2]. Ce serait donner un flambeau à l'aveugle génie de la politique qui s'égare et se perd dans des combinaisons hasardeuses, dont les fins sont invisibles aux yeux les plus pénétrans ; mais qui toutes viennent se résoudre dans le principe

---

[1] Ἀνάγκη τοὺς ἀνθρώπους τοιαῦτα πάσχειν, οἷά περ ἂν τοὺς ἄλλους δράσωσι.

Isoc....

[2] Hæc aliaque, ex veteri memoria petita, quoties res locusque exempla recti, aut solatia mali poscent, haud absurde memorabimus.

Hist..., l. III.

éternel qui préside à l'existence et à la durée des sociétés humaines.

On a écrit des myriades de livres sur la révolution française. On a employé bien des recherchés et bien du savoir à découvrir ses causes accidentelles, financières, ou politiques. Sa véritable cause était plus haute et plus profonde. Cette grande et instructive révolution n'est autre qu'une éclatante vengeance des souffrances et des humiliations endurées depuis plusieurs siècles par les classes populaires. Elle n'est autre qu'un châtiment célèbre des classes supérieures dont le joug et l'iniquité avaient cessé d'être supportables. Elle fut le jour de la justice pour une tyrannie qui se croyait éternelle. La vengeance veille en silence chez tous les peuples offensés; mais elle éclate à l'heure qui lui est réservée, et à voir comme elle est infaillible, il semble qu'elle soit marquée par une main qui n'est pas celle de l'homme.

Ainsi veillait en secret dans le cœur muet des Indiens d'Amérique, le plus ardent désir de vengeance contre la race espagnole. De célèbres

navigateurs, observateurs de ces peuples, avaient prévu et prédit qu'ils n'attendaient qu'un soutien et un événement, pour la vouer à l'extermination à laquelle jadis elle avait livré les races américaines. Là, une génération transmet à l'autre les sentimens d'horreur et d'indignation que perpétue et enflamme le souvenir du massacre de leurs infortunés ancêtres. Les événemens ont justifié les prévisions de ces sages observateurs. Le sang espagnol, à son tour, a trempé la terre américaine, et le châtiment des anciens crimes est venu s'abattre sur des générations éloignées de leurs pères ; générations qui peuvent être innocentes, mais qu'un arrêt suprême et mystérieux rend toujours solidaires. C'est ainsi que jadis les descendans de ces Grecs qui vendirent la ville de Milet à Xerxès, quoique innocens de la trahison de leurs pères, en furent punis par Alexandre, et portèrent la peine d'un crime qui n'avait pas été vengé sur leurs ancêtres.

Il est donc vrai que la justice, comme une divinité, est présente chez tous les peuples. Elle

seule est triomphante; elle seule est éternelle. Les empires périssent. Les dynasties s'éteignent. Les renommées se perdent. Les évènemens s'effacent. Il y a une sépulture dans le temps, comme dans la terre; tout s'y abîme. La loi seule du juste et de l'injuste survit à toutes les extinctions.

S'il faut donner un nom à l'effroyable extermination de St.-Domingue, en est-il d'autre qu'une mémorable vengeance de la race noire contre les tyrannies et les cruautés de la race blanche? A Dieu ne plaise qu'un crime puisse en absoudre un autre ! nous ouvrons le cœur humain, sans vouloir le justifier. Le sentiment le plus véhément de l'homme est celui de la vengeance. Jamais sa raison ne sera capable de le dompter. Cette vertu n'appartient qu'à des ames privilégiées. Mais cette passion de vengeance, toute criminelle qu'elle peut être, n'est cependant qu'une indignation outrée de la justice offensée. L'injustice fait entrer le crime dans les cœurs les moins pervers. Les germes de toutes les passions nobles ou dangereuses sont au fond du

cœur de l'homme. Ils y restent inanimés, jusqu'à ce que le bienfait ou l'injure vienne les féconder [1].

Si les Français ont été le peuple le plus abhorré des Italiens [2], c'est qu'ils n'entrèrent jamais dans l'Italie, sans l'exaspérer par tous les genres d'outrages. Ils en ont été chassés vingt fois, et toujours pour les mêmes causes, et toujours par le même sentiment de vengeance.

Nous bornerons ici ces exemples de justice outragée et de justice vengée. Ils seraient infinis comme les pages de l'histoire. Cette histoire si pleine de révolutions, si surchargée de crimes, si peu riche de vertus, ne doit être ici que l'étude du cœur humain, et des passions qui enfantent les évènemens. Nous cherchons dans le

---

[1] Omnes ad omnia ista nati sumus; cum irritator accessit, tunc illa animi bona, velut sopita excitantur.

SEN.

[2] Il y avait tant d'opposition entre le caractère des Français et des Italiens, qu'il n'est point de domination étrangère pour laquelle les Italiens aient marqué autant de répugnance et d'aversion, que pour la domination française.

ROBERTSON.

mystère où elles s'agitent, le sentiment ou le principe qui peut les vaincre ou les calmer, et nous ne voyons que celui de la justice qui leur soit supérieur, et auquel elles puissent se rendre et se soumettre.

Le cœur humain est froid au bien et au mal, tant qu'il n'a point une passion qui le porte à l'un ou à l'autre. La plupart des hommes n'ont que des vertus négatives, ou des vices mal déterminés [1]; mais ils sortent de cet état neutre, quand une impulsion du dehors leur donne une ame nouvelle. *L'homme est un être flexible qui se pliant dans la société aux pensées et aux impulsions des autres, est également capable de connaître sa propre nature, si on la lui montre, et d'en perdre jusqu'au sentiment, lorsqu'on la lui dérobe* [2].

Cette vérité si bien exprimée, place dans le sein même des gouvernemens tout le moral des

---

[1] Hominem ab stirpe ipsa neque absolute bonum, nec malum nasci; sed ad utrumque proclive ingenium esse.

APUL...

[2] M. de Montesquieu.

peuples [1]. Ainsi un peuple peut être l'image de son gouvernement. Il peut tenir de lui ses vertus ou ses vices, sa grandeur ou sa bassesse. Il en est comme inspiré. N'ayant point d'ame propre, son gouvernement lui donne la sienne [2]. Nous ne parlons ici que des peuples qui vivent dans un état social régulier, car pour ceux qui en sont sortis par un emportement quelconque, et qui ont échappé à leurs gouvernemens, comme ils ne sont plus sur une même ligne, ils ne peuvent plus se rencontrer, ni se confondre.

Les gouvernemens possèdent deux puissans ressorts pour diriger l'esprit des peuples; l'éducation, et leur exemple; mais leur exemple est supérieur encore à l'éducation [3]. Napoléon

---

[1] Ut regum ingenia impelluntur, disciplinam publicam secum circumagunt.

BUCHANAN... *De jure regni.*

[2] Veluti ad solis motum, ita populares semper in principum mores verti, atque formari.

ÆN... SYL...

[3] Facere recte cives suos princeps optimus faciendo docet; cumque sit imperio maximus, exemplo major est.

VELLEIUS PAT...

s'est servi de tous deux avec un succès si rapide, qu'il semblait tenir du prodige. En quinze ans, il avait pétri et moulé tout un grand peuple, comme il avait voulu l'avoir. Il est vrai qu'en lui imprimant une éducation militaire, il travaillait sur un peuple naturellement guerrier, et qu'il était puissamment secondé par son penchant, ses préjugés et ses mœurs. Ces deux grands ressorts sont brisés. La France, d'ailleurs, est sortie de l'ordre social régulier, et elle échappe à son gouvernement.

Les mœurs et la physionomie des peuples justifient partout la puissance de l'éducation. La nation italienne s'est imprégnée de l'esprit machiavélique, parce que cet esprit est né au milieu d'elle, et qu'il a été celui de ses divers gouvernemens. La nation espagnole s'est empreinte de l'esprit de dévotion, pour se conformer à l'esprit et à la politique de son gouvernement. La nation anglaise a changé quatre fois de religion dans le court espace de trente ans, et c'est son gouvernement qui l'a fait passer si rapidement par ces quatre révolutions, comme

pour porter témoignage de l'ascendant de l'exemple et de l'éducation [1]. Celle de Rome avait fait des Romains avec des Germains, des Gaulois et des Espagnols. La nation française ne recevant de ses gouvernemens que des sentimens de gloire, d'orgueil et de triomphe, toute invasion lui semble noble, et toute conquête légitime. Si ses gouvernemens élevaient sa jeunesse dans l'étude et le respect du droit des gens, cette nation serait plus juste envers les nations étrangères.

Puisque les gouvernemens ont une action si directe et si puissante sur l'esprit des peuples, ils sont sans excuse de les conduire hors des voies morales; mais pour les diriger dans celles

---

[1] Cette facilité à disposer de l'esprit des peuples, a fait souvenir de ce qui avait été dit dans l'antiquité : que les dieux se jouent avec les hommes, comme les hommes avec des balles : *dii nos quasi pilas homines habent;* et il semble que les rois d'Angleterre firent de l'ame de leurs sujets quelque chose d'approchant dans le dernier siècle, puisqu'en moins de trente ans, ils les firent changer quatre fois de religion.

Nouvelles de la République des lettres. Année 1685.

de l'honneur, il faut y entrer soi-même, et ne point se séparer d'eux, en leur montrant une route et en en suivant une autre. Il ne faut pas leur enseigner qu'il y a une morale à l'usage des peuples, et une autre à l'usage des gouvernemens; que les actions honteuses à ceux qui obéissent, sont honorables à ceux qui commandent; et que la politique, privilégiée comme une religion, sanctifie comme elle tous les moyens dont elle s'empare.

Il est de la nature des moyens pervers de blesser la main qui les emploie. C'est ainsi que le gouvernement de France, en favorisant l'essor de l'esprit révolutionnaire, pour l'opposer à l'esprit monarchique, lui a donné tant d'extension et de force, qu'il en est lui-même opprimé, et qu'il a créé une puissance dont il peut être accablé. Il a voulu tout ébranler pour s'affermir, et se faire un rempart des embarras et des malheurs d'autrui. Cette politique des mauvais siècles et des mauvais génies peut commencer par des succès, mais finit toujours par des revers. Les anciens croyaient que la perfidie

n'était permise qu'envers un ennemi perfide [1]. Cet art méprisable avait été abandonné à ces gouvernemens faibles et impuissans qui cherchent dans la ruse et l'adresse, le secret de suppléer la force qui leur manque; mais il est indigne des grands empires qui n'ont besoin que de leur puissance et de leur renommée, et qui ne doivent se mesurer avec leurs ennemis qu'au grand jour et les armes à la main. Quand on veut jouer le rôle du gouvernement romain, il faut du moins en prendre la politique et la noblesse [2].

Sans doute la politique est une science qui doit s'aider d'artifices. Elle est souvent obligée de cacher ses ressorts, et de simuler des apparences contraires à ses vues et à ses fins. Mais un gouvernement loyal a toujours son choix fait entre les artifices permis et ceux que la mo-

---

[1] Nec irritæ aut degeneres insidiæ fuere adversus transfugam et violatorem fidei.

ANN..., l. XI.

[2] Non fraude, neque occultis, sed palam et armatum populum romanum hostes suos ulcisci.

ANN..., l. V.

rale réprouve. Non seulement il y a des artifices permis, mais il en est même de nobles que l'honneur avoue et conseille. Ainsi, pour augmenter le crédit de l'Etat, « M. de Colbert em-
» pruntait quelquefois des sommes considéra-
» bles sans en avoir besoin, et les rendait quel-
» ques jours après, avec les intérêts d'une
» année, disant qu'on croyait en avoir besoin,
» mais que les affaires ayant changé, le roi les
» en remerciait [1]. » Cet artifice est noble et digne d'un grand ministre. Il l'avait imité de la reine Elisabeth qui avait usé de la même adresse. Nous voyons par là que la vertu a son art, comme le crime a le sien. C'était celui du crime qu'employait la reine Médicis, lorsque, jouant avec le prince de Navarre, dont elle méditait la perte, elle le chatouillait pour sentir s'il était couvert contre un coup de poignard. C'est aux rois de choisir entre ces deux arts politiques.

Le plus sûr appui des gouvernemens, la plus

---

[1] Dissertation sur la seconde guerre punique.
FOLARD.

grande force des rois est une haute renommée de sagesse et d'honneur. Les autres hommes appliquent toutes leurs pensées à leur avantage personnel ; celles des rois ont une autre fin, et doivent se diriger vers ce qui les élève dans l'opinion des peuples [1]. Cette heureuse renommée entraîne l'amour des citoyens et l'admiration des étrangers [2]. Nos ancêtres ont vu des rois d'Europe venir en France, pour y rendre hommage à la vertu de Charles V ; ils ont vu des souverains, dans leurs différends avec d'autres rois, ou avec leurs peuples, en offrir l'arbitrage à Louis IX et à Henri IV. Nous avons vu de nos jours l'Angleterre et l'Amérique soumettre les leurs à l'équité du roi des Pays-Bas. De tels hommages sont assurément le plus haut degré de gloire, où des monarques puissent

---

[1] Cæteris mortalibus in eo stant consilia quod sibi conducere putent. Principum diversam esse sortem, quibus præcipua rerum ad famam dirigenda.

TAC... *Ann...* ; l. IV.

[2] Virtutis, moderationisque fama, Indos etiam ac Scythas pellexit ad amicitiam suam.

SUET... *in Aug.*

arriver. Quand Rome avait cette renommée de sagesse et d'équité, les rois de l'ancien monde venaient aussi déposer en ses mains leur intérêt ou leur honneur [1]. La justice et la magnanimité ont un empire naturel sur tous les hommes, et c'est porter un double sceptre que de régner sur les peuples et sur les cœurs. Il ne faut plus de violence pour commander où il n'y a plus de résistance à obéir.

[1] Quamdiu imperium populi Romani beneficiis tenebatur, regum, populorum, nationum portus erat et refugium, Senatus. Cic....

LIVRE V.

LIVRE V.

—

Il ne se remarque dans l'histoire du monde aucune époque qui ait plus obligé les rois à donner à leur politique et à leur administration, un caractère moral. La dissolution qui s'opère dans la société, l'ébranlement de toutes les croyances, l'insouciance des vertus, l'insuffi-

sance des lois, la négation de tous principes, une morale adultère engendrée par le sophisme, tant et de si graves désordres de l'esprit et du cœur, ne peuvent être arrêtés que par de grands exemples. La morale est vaine en préceptes, elle ne persuade qu'en action. Les rois n'ont plus à se confier dans la force et le secours des lois. Ce n'est plus par elles que les liens de la société se raffermiront. Elles sont même devenues, comme à Rome [1], un fléau par leur nombre et leur mobilité. Elles ont perdu leur autorité. La religion voit fléchir la sienne; celle de la famille est éteinte. La politique n'en a point; elle est trop souillée, pour en être digne. Il ne reste aux rois que l'autorité de l'exemple; mais elle est toute puissante. C'est une autre *ultima ratio*, non plus gravée sur leurs canons, mais sur leur front et leur couronne. Le salut de la société est encore dans leurs mains. Nous le proclamons en face de tous

[1] Ut antehac flagitiis, ita nunc legibus laboratur. TAC...

les désordres : un nouveau monde moral est tout entier dans leur exemple [1].

L'époque est belle pour la royauté, malgré les attaques de ces ennemis, et même à cause de ses attaques. Il tient à elle de se relever plus forte et plus honorée. Il lui suffit d'abjurer toute politique immorale, source de tant de guerres et de tant de révoltes, et cause principale et directe de l'immoralité des peuples. Qu'elle se montre supérieure aux hommes en honneur et en équité, et les peuples se rangeront d'eux-mêmes sous son abri tutélaire, sans crainte, sans efforts, et presque sans condition! Qu'elle se souvienne qu'elle doit son origine au besoin de la justice! *Ce n'est pas seulement chez les Mèdes*, dit l'orateur de Rome, *c'est aussi chez les premiers Romains, que les rois ont été établis pour conserver la justice. La même nécessité qui a fait les lois, a fait les rois* [2]. Des savans histo-

---

[1] Obsequium in principem, et æmulandi amor, validior quam pœna ex legibus et metus.

TAC...

[2] Non apud Medos solum, sed etiam apud Majores nostros,

riens ont été plus loin, et ont dit que les rois ont précédé les lois.

Les rois d'Europe n'ont point eu assez de foi en la royauté. Ils se sont trop effrayés des clameurs de ses adversaires. Le cri de guerre qui s'est élevé contre elle, a jeté le trouble dans leurs conseils. Il est vrai qu'elle s'était mise en péril par l'oubli de ses devoirs. Elle avait soulevé contre son orgueil et ses excès tous les ennemis de la tyrannie. Elle a été violemment menacée, et l'est encore. L'éducation républicaine, l'exemple de l'Amérique, l'invasion des idées modernes, et cette fureur d'innovation qui emporte les jeunes générations, tout semblait préparer sa perte. Au milieu de tant d'attaques, elle aurait infailliblement péri, si elle était périssable. Si l'on joint à ces ébranlemens les atteintes imprudentes portées à la royauté par les rois eux-mêmes, on pourra s'étonner

---

servandæ justitiæ causa videntur olim bene morati reges constituti.... eademque constituendarum legum fuit causa, quæ regum.

qu'elle n'ait pas succombé. N'a-t-on pas vu des rois s'assembler en congrès solennel pour détrôner des rois, et porter ainsi un arrêt contre eux-mêmes? Si les rois Pyrrhus, Philippe, Antiochus et Mithridate, si les Ptolémées et les Arsacides avaient pu se réunir en congrès, pour y prononcer le renversement de la république romaine, il n'y aurait eu dans cette politique rien que de noble et de juste; mais certainement la pensée ne leur serait pas venue de sacrifier l'un d'eux, pour complaire à l'orgueil de Rome.

Quel respect pour la royauté les rois peuvent-ils exiger des peuples, si eux-mêmes ne se font pas scrupule de la flétrir? Cependant telle est sa vigueur qu'elle résiste à tous les coups. C'est l'institution politique la plus nerveuse. Elle a ses maladies, ses crises, ses dangers, comme tout ce qui est des choses humaines, mais elle a des forces de résistance supérieures aux forces d'attaque. Ses racines sont dans les profondeurs de la société, et il semble qu'on ne puisse les arracher, sans enlever la société elle-même.

La royauté s'en va, s'écrient les jeunes générations; mais ces générations s'en iront avant elle, et bien d'autres s'écouleront, avant qu'elle ne s'efface. C'est la tyrannie qui s'en va, et bientôt sans doute il faudra passer d'Europe en Asie, pour savoir où elle est encore. Bien loin qu'elle s'anéantisse, la royauté s'établit chez tous les peuples. Les républiques se changent en monarchies. Les électorats sont devenus des royaumes. L'Amérique elle-même lutte contre le principe monarchique qui s'est introduit jusque dans son sein. Du jour où la royauté s'est rapprochée des peuples, elle a conjuré les tempêtes qui s'avançaient sur elle. En modérant elle-même l'excès de son pouvoir, elle assure sa durée [1]. Par l'exercice de la justice, elle peut se rendre éternelle. Alexandre Sévère

---

[1] Scotorum et Cimbrorum regna longe omnium, quæ in Europa sunt, antiquissima reor; neque alia re id mihi consecuti videntur, quam summi imperii moderatione : cum interim Francorum, Anglorum, Hispanorum regna toties ex aliis ad alias familias transierint.

BUCHAN...

blâmé d'avoir modéré le pouvoir de l'empire, *je le transmettrai plus sûr et plus durable*, dit ce grand prince [1]. Parole de sagesse qui a tout son poids dans nos temps modernes.

C'est cette modération dans la puissance, qui réconciliera la royauté avec ses ennemis mêmes. Le désordre croissant des sociétés politiques la rend plus nécessaire. Au milieu des abîmes révolutionnaires, elle sera le refuge et le salut des peuples déchirés. Dans les monarchies oppressives, les pensées et les espérances se tournent vers la république. A l'aspect des violences populaires, on demande asile à la royauté. Elle a toujours son droit d'aînesse sur tous les gouvernemens. C'est cette première et sage royauté que les anciens honoraient du nom national de république [2]. La démocratie ne l'a

---

[1] Potestatem relinquam securiorem et diuturniorem.

BRUSON...

[2] Respublica res est populi, cum bene ac juste geritur, sive ab uno rege, sive a paucis optimatibus, sive ab universo populo.

CIC... *De Rep.*...

point précédée [1]. Elle s'est engendrée de ses fautes et de ses abus. Pour la vaincre, il suffit à la royauté de rentrer dans le principe de sa noble origine [2]. Elle a pour elle l'immense possession des temps. Au témoignage de Diodore, les historiens les plus reculés n'ont pu lui assi-

---

[1] Dans les anciens temps, les royautés légales se nommaient républiques. Rome, avec ses rois, portait ce nom. Les républiques de Grèce ont eu leurs rois. Le nom de monarchie ne s'est appliqué depuis qu'aux gouvernemens où la puissance d'un seul faisait la loi, ou lui était supérieure. Ainsi les sociétés ont d'abord été gouvernées par des républiques dont les chefs étaient rois. Les républiques démocratiques ne sont pas des gouvernemens de première date : elles sont nées des écarts de la royauté. Ainsi doivent être placés les gouvernemens dans l'ordre de leur succession. Outre le témoignage de l'histoire, cette vérité peut encore se démontrer par l'aspect des peuples qui, de temps immémorial, ont conservé leurs gouvernemens naturels. Dans la sauvage Afrique, qu'il faut regarder comme ayant encore ses gouvernemens primitifs, il n'y a aucun peuple qui soit gouverné en république démocratique. Toute contrée a son chef ou son roi. L'ancienne Amérique n'avait que des royautés. L'Asie entière n'offre aucune trace de démocratie.

[2] Tenere semper oportet, reges primum tuendæ æquitatis fuisse constitutos. Id illi si tenere potuissent imperium quale acceperant, tenere perpetuo potuissent.

Rerum Scoticarum historia.

gner une date, et marquer son commencement. Grande et sainte antiquité qui l'approche du berceau du genre humain! Quelle puissante innovation pourrait détruire et remplacer une institution qui régit la race humaine depuis son origine ? C'est par cette vérité transmise par tous les peuples et tous les âges, que l'historien Justin commence le livre de ses histoires : *Principio rerum, gentium nationumque imperium penes reges erat.*

Si le vertige qui emporte aujourd'hui tous les esprits vers les réformations politiques, parvenait à changer tout-à-coup les monarchies en démocraties, les peuples inhabiles à se gouverner eux-mêmes, plongés dans les divisions et les déchiremens inséparables de ces gouvernemens orageux, ne tarderaient pas à se soulever pour la royauté, comme aujourd'hui on s'efforce de les révolter contre elle.

Les peuples dans leurs souhaits de la démocratie, ne prennent point conseil de leur raison, mais de leur orgueil. Leur erreur est grande cependant, s'ils croient qu'il ne sera point blessé

dans l'égalité démocratique. Il n'est point de gouvernement où les citoyens soient plus fréquemment exposés aux humiliations. Les hommes les plus distingués y sont dominés par les hommes les plus vulgaires, les plus sages par les plus emportés, les plus habiles par les plus ignorans. De tous les gouvernemens connus, c'est le seul qui ne puisse éviter de tomber dans les mains des turbulens et des factieux. Non seulement il n'a rien pour s'en préserver, mais sa composition l'y précipite nécessairement. La vertu universelle des citoyens pourrait seule l'en garantir ; mais c'est la chimère de Platon dont l'antiquité s'est moquée. Dans cet État dont les ressorts sont les passions, ceux qui tiennent le gouvernail, le tiennent toujours dans la tempête. C'est dans ce gouvernement ombrageux que tout homme devient le tyran d'un autre. Le peuple, dit Platon lui-même, *est un tyran à mille têtes*. Il n'est point en effet de pire tyrannie que la domination populaire. C'est avouer une ignorance absolue des hommes que de les croire capables du gouvernement démo-

cratique. Aux esprits imprudens qui le louent et l'invoquent, il faut faire la réponse de Lycurgue à ceux qui le vantaient en sa présence : *Pourquoi donc*, leur dit le législateur, *ne l'établissez-vous pas dans votre maison, en rendant l'autorité commune à tous les membres qui la composent ?* Il n'est point de plus sage censure de l'état démocratique, car comment un gouvernement que personne ne veut dans sa famille, serait-il bon pour la société ? n'est-ce pas un démenti que l'homme se donne à lui-même, en voulant le pouvoir absolu dans sa famille, et la démocratie dans l'état social ?

La royauté n'a été mise en péril que par l'oubli qu'elle a fait d'elle-même. Les rois de France ont voulu la porter si haut, qu'il était impossible qu'elle ne descendît pas ; mais comme il arrive toujours dans ces imprudences, au lieu de descendre, elle est tombée. La royauté élevée sur ses ruines, s'est au contraire établie si bas, qu'il est difficile qu'elle se tienne debout, car elle y est presque au niveau d'une chute. La première était trop au-dessus des peuples,

celle-ci est trop au-dessous. Tout le génie du siècle n'a pu parvenir encore à faire une juste part aux prétentions des gouvernans et des gouvernés.

L'équilibre que l'on cherche entre les peuples et les rois n'est pas encore trouvé, et sans doute il se passera un long temps d'étude, avant de le rencontrer. La balance précise entre les divers pouvoirs d'un gouvernement, semble aussi une de ces merveilles qui appartiennent à un monde idéal. Toute la sagesse de l'antiquité y a échoué. Celle de notre âge ne peut avoir la prétention de la surpasser. La république romaine s'est débattue pendant cinq cents ans pour cette juste balance, sans pouvoir s'y arrêter. Elle était emportée tantôt par le poids de l'aristocratie, tantôt par l'ascendant de la démocratie, mais toujours par l'un ou par l'autre, et la république a péri, avant d'avoir pu mettre le doigt sur ce point d'Archimède. L'examen des gouvernemens démontre que ce juste tempérament est plutôt l'œuvre des mœurs sociales que des lois politiques, et qu'il exige une

égale probité des gouvernemens et des peuples. C'est ainsi que tout ordre, comme tout bien, est attaché à la loi morale, et que tout rentre dans le principe que nous avons posé comme base des sociétés humaines.

Dans la France actuelle où les vertus sociales ne sont ni dans les peuples, ni dans le gouvernement, il est impossible d'établir une balance dans les avantages politiques. Elle n'est point dans les lois; elle est encore moins dans les mœurs. Dans cet état formé par des élémens qui se repoussent, où se révèle la vanité des théories politiques, la royauté n'a rien pour contrebalancer la force démocratique. Elle ne lutte point contre elle avec l'appui des lois et des institutions. Elle est obligée de se défendre les armes à la main. N'étant point garantie par des contre-poids salutaires, et n'ayant que de faibles intermédiaires entre elle et l'audace populaire; n'étant point d'ailleurs secourue par les mœurs qui ne la protégent point dans ses périls, elle court toujours la chance d'un com-

bat où il y va de l'existence des priviléges populaires, ou de la sienne.

La royauté française est créée en raison inverse de toutes les lois et de tous les principes politiques. Au lieu d'être puissante comme l'exige la nature des grands empires, elle est plus faible que ne le furent jadis les royautés républicaines de Grèce et d'Italie. Mais la France est un pays où la mesure des choses est inconnue: ou ce peuple abandonne à ses rois une puissance sans limite et sans frein, ou il leur refuse le pouvoir nécessaire. Après les avoir adorés comme des dieux, il les humilie comme des vaincus; dans son enthousiasme, il ne trouve point assez d'or pour en parer ses idoles, et dans ses dégoûts, il ne trouve point assez de boue pour les en couvrir.

Tout ce qui se passe dans le sein de la France renferme de grands enseignemens politiques, et conduit à la solution des questions qui préoccupent les peuples depuis un si long temps. Dans peu d'années, nous aurons traversé le cours du demi-siècle où se sont agitées avec le plus de

violence et de passion, les plus hautes questions de gouvernement. Tous les talens se sont exercés sur elles; toutes les lumières les ont éclairées; les théories les plus ingénieuses leur ont été appliquées. Aucun système n'a été sans épreuve. A tant de créations nouvelles, il ne manquait que l'expérience, cette science qui éclaire toutes les autres. Elle est acquise enfin; et pour ceux qui font leur étude des hommes et des affaires du monde, c'en est assez de l'expérience d'un demi-siècle, pour porter un jugement mûr sur la valeur des essais politiques. Cette expérience a mis à découvert les erreurs du génie et les illusions de la philosophie. Tout a été changé dans le monde, excepté le cœur de l'homme qui, sous toutes les formes, conserve et reproduit ses penchans et ses vices. Nous avons vu des gouvernemens sans vertu, et des peuples sans bonheur. Il y a eu d'autres lois; on avait espéré d'autres mœurs. Le changement ne s'est fait que dans les idées; les passions sont restées les mêmes.

De révolutions en révolutions, la France est

arrivée à celle de 1830, qui ne paraît pas être encore le terme de ses innovations politiques. Après tant de combats incertains entre les diverses classes de la société, la victoire est enfin demeurée aux classes inférieures, et la royauté précipitée de sa hauteur, est tombée dans la condition populaire. La France est le premier vaste empire où les principes démocratiques aient été plus forts que les principes monarchiques. Sa constitution étant sans exemple, il faut laisser au temps à lui donner sa valeur. Il ne la fera pas attendre; mais comme dans les petits Etats mêmes où domine l'élément démocratique, il n'enfante que des troubles, des discordes et des ruines, on peut par induction juger de ce qui est réservé à une vaste contrée, couverte d'une épaisse population où fermentent et s'exaltent toutes les passions de cupidité, d'ambition, d'orgueil et de jalousie. Déjà ce gouvernement compte chaque jour de son existence par un danger. Une durée d'un lustre est un phénomène au milieu de ces tempêtes. Mais

quel vaisseau est assez solide, pour résister toujours à une mer en fureur ?

Il y a cela d'étrange dans les constitutions de la France, que le despotisme est sorti de la main de ses rois, pour rentrer sous une autre forme, dans celle des administrateurs du royaume. L'administration de ce pays peut être considérée comme la tyrannie la mieux réfléchie, la plus entière, et la mieux organisée. Ce que nous en avons déjà dit, ne suffit pas pour la faire connaître, et ce que nous y ajouterons, n'en donnera encore qu'une idée imparfaite. Son centre est dans celui d'une seule ville. Paris est la cité souveraine. Les provinces sont gouvernées comme des provinces conquises, avec une image de liberté. C'est l'administration des Césars et de Napoléon avec la démocratie d'Athènes, sorte de monstre politique inconnu jusqu'ici dans les institutions sociales.

On a laissé aux Français la liberté pleine d'outrager le gouvernement et la royauté, et d'exercer à loisir leur esprit frondeur et mordant sur toutes les matières d'état et d'administration.

Leur vraie liberté est dans la parole, et leur tient lieu de libertés réelles. Pour eux, il est vrai, il n'en est point de plus grand prix, et c'est la seule qu'il soit dangereux de leur ôter; il est d'ailleurs difficile d'en faire un usage plus étendu. On peut dire de la France, ce qu'on a dit de Rome : *les libres discussions et les altercations dans le sénat, lui semblaient être la liberté*[1].

La royauté n'ayant qu'un pouvoir incomplet, ou plutôt n'étant que l'ombre d'un pouvoir, il est inutile d'y avoir recours dans les iniquités administratives. Ce serait même un danger, car les plaintes, sans être écoutées, sont renvoyées aux auteurs mêmes de ces iniquités, qui ne manqueraient pas de les punir comme des délits; c'est le nom qui se donne aux plaintes des faibles contre les puissans. Les provinces et les communes n'ont aucune action sur elles-mêmes et sur leurs affaires personnelles. Elles sont sous

---

[1] Senatorum liberæ altercationes et dissensiones, simulacra libertatis.

De arcanis imperii.

la tutelle la plus impérieuse. Toute l'autorité exécutive et décisive est dans les mains de l'administration centrale. C'est proprement une aristocratie d'affaires qui dispose à son gré des intérêts généraux et privés dont l'examen et la décision lui appartiennent, et comme il n'est peut-être aucune loi administrative qui n'ait sa loi contraire, les affaires peuvent dépendre de l'interprétation bien ou malveillante de cette despotique administration.

Les lois administratives, les ordonnances du gouvernement, les décisions ministérielles, émanées de tous les règnes et de tous les régimes, sont tellement nombreuses, incohérentes et contradictoires, qu'elles se paralysent entre elles. Le gouvernement, selon le besoin qu'il en a pour ses intérêts, ou contre ceux des citoyens, exhume les lois de l'ancienne monarchie, de la constituante, de la convention, du directoire, de l'empire, de la restauration; et il n'est point d'affaire, quelle qu'en soit l'espèce, qui ne rencontre dans ce ténébreux dédale, des lois opposées portant son salut et sa perte. C'est dans

ce labyrinthe que sont jetés les intérêts des citoyens. Dans la morale administrative, on ne manque jamais d'alléguer l'utilité publique, ou l'intérêt du fisc, pour autoriser toutes les oppressions, comme dans la morale politique, on justifie tous les iniquités par le salut de l'Etat. Trajan, l'un de ces empereurs qui n'épuisaient pas la fortune des citoyens, pour grossir un trésor, comparait le fisc à la rate qui s'enfle d'autant plus que les autres membres maigrissent.

Les étrangers sont séduits par les déclamations des journaux, et des tribunes législatives, où retentit cette morale vulgaire et verbeuse qui n'a aucune racine dans les cœurs, et qui ressemble à ces disputes d'Athènes sur la vertu, qui n'étaient qu'un exercice de l'esprit. C'est dans la pratique que l'on acquiert une réelle connaissance de l'administration de la France. Ce n'est point la loi en code et en bulletin qu'il faut considérer, mais son usage et son exécution. Il y a bien du mécompte de la justice promise à la justice rendue, et de la loi écrite

à la loi appliquée. Dans tous les cas où l'intérêt privé est en contact avec celui du gouvernement, de combien de secours et d'appuis n'a-t-il pas besoin, pour ne point succomber dans cette lutte inégale ? mais avant qu'une affaire parvienne à son point de solution, il faut la suivre dans les traversées qu'elle fait de la province à Paris, et de Paris à la province, où elle est successivement débattue, envoyée et renvoyée, au milieu d'explications sans nombre, et de difficultés toujours prêtes, et toujours renaissantes. Les citoyens éloignés n'ont aucuns moyens d'en abréger le terme, et le pouvoir central qui dispose de sa solution, peut la condamner à une durée indéfinie. Les années s'écoulent, la vie s'use, les ressources s'épuisent dans ces trajets interminables, et la justice périt sur toutes ces routes. Vainement les citoyens quittent leurs foyers et leurs provinces, et viennent apporter leurs prières et leurs plaintes dans cette Rome moderne aussi impitoyable que l'ancienne ; ils y trouvent leurs affaires accablées par la multitude d'intérêts qui affluent dans les mêmes

mains, et frappées de cette froide indifférence qui ne peut manquer à des intérêts étrangers et lointains.

Il s'ensuit que d'innombrables affaires s'éteignent de lassitude et de dégoût, ou par l'abandon des intéressés, ou par déni de justice. Le découragement et les chagrins viennent après les résistances. Les fortunes se sont délabrées dans les longueurs administratives et ces luttes ruineuses, et trop souvent la fin des hommes arrive avant celle des affaires.

Il faut peu s'en étonner. La nature du gouvernement constitutionnel voue ceux qui en tiennent les ressorts, à de perpétuelles intrigues dans les temps fréquens d'élections et de session législatives. Il faut diriger les choix dans les colléges électoraux, et conquérir les votes dans les chambres électives. Ils descendent ensuite dans l'arêne parlementaire, engagés dans tous les combats de tribune, absorbés dans un travail incessant de discours, de discussions, d'attaques et de défenses, et accablés sous le nombre des matières. Ces ministres cependant

qui ont épuisé leur temps, leur patience et leurs forces dans ces luttes quotidiennes; qui n'ont point assez de jours dans l'année, ni assez d'heures dans le jour, pour suffire aux intrigues et aux affaires d'Etat, veulent encore contenir dans leurs mains étroites et déjà trop pleines, toutes les affaires administratives du royaume. C'est quelque chose de plus que les travaux d'Hercule. Mais il n'en est rien. Ils déposent ce fardeau, et abandonnent à leurs subordonnés l'immense gouvernement des détails. Ils y mettent leur sanction, sans les connaître, et ne donnent leur attention qu'aux affaires qui par leur nature, touchent à quelque point du machiavélisme constitutionnel. Telle est l'administration que l'on propose comme modèle aux gouvernemens d'Europe. Les Romains de la république allèrent chercher des lois chez les peuples les plus renommés en sagesse. On a fait aussi cet honneur à la France ; mais si les Étrangers ont encore quelque chose à lui demander, elle a mieux à leur offrir qu'un pareil régime intérieur.

Le gouvernement de France fait résider sa force dans l'unité administrative. Il faut une main bien ferme et bien habile pour faire mouvoir un si grand ressort, sans qu'il se rompe, ou qu'il se relâche. C'était bien dans celle de Napoléon qui savait diriger tous les mouvemens d'un vaste empire vers sa personne et son pouvoir, et qui, s'il ne pouvait commander l'amour, pouvait du moins commander le silence et l'obéissance. Nous ne sommes plus dans ces temps d'énergie, ni sous les mêmes lois dictatoriales. L'unité administrative et des lois démocratiques sont des élémens qui ne s'étaient pas encore alliés. Dans les cent soixante constitutions d'Etat analysées par les Anciens, il est douteux qu'ils aient été réunis dans aucune d'elles; mais il n'est que trop évident que leur alliance fortuite est contre nature, et qu'elle approche de son divorce. Des provinces sans action, avec une organisation républicaine, cela est sans exemple dans l'histoire des constitutions politiques.

Tout le pouvoir actif du peuple en France

est borné au seul pouvoir d'élection, et ce pouvoir lui-même est borné à une seule classe de citoyens. Cela pourrait satisfaire un peuple qui recevrait cette concession de la générosité d'une monarchie; mais c'est trop peu pour un peuple qui a fait reconnaître sa souveraineté à la monarchie même. Il faut être conséquent avec le principe, ou supprimer le principe; ou bien il faut s'attendre à une révolte ouverte du droit contre le fait. Les constitutions d'Etat ne se soutiennent que par l'harmonie des principes avec leurs conséquences. Nous ne voulons ni les défendre, ni les combattre. Nous raisonnons dans leur nature.

Le gouvernement de France reconnaîtra tôt ou tard combien sont incompatibles les élémens qui le composent. Les embarras qu'il éprouve proviennent de cette antipathie. C'est un combat journalier entre les principes républicains et les principes monarchiques, entre la domination administrative et le droit de liberté communale. De toute part, les liens de cette unité administrative tendent à se dissoudre. Une ré-

sistance unanime se déclare contre la tyrannie parisienne. Un violent désir de se soustraire à son joug, éclate aux yeux mêmes du gouvernement. Ce n'est point une conjuration. C'est un dessein ouvert et réfléchi. C'est un besoin de justice qui se fait sentir universellement. Les provinces de France, comme les anciennes provinces de Gaule, ne veulent plus que leurs intérêts aillent s'engloutir dans Rome. Une d'elles, et la plus fameuse, a déjà frappé Paris de sa redoutable menace de séparation. L'éloquence de la Gironde a bien autant de retentissement que l'agreste éloquence du Danube qui s'est fait entendre dans le sénat Romain.

Ce que ce gouvernement juge être sa force devient la cause de sa faiblesse. Le centre a de la chaleur; mais les extrémités sont froides. Il veut forcer les cœurs, et il les détache. L'unité administrative affaiblit l'unité politique. L'usurpation de tous les droits nuit aux droits légitimes. L'unité de forces détruit l'unité d'affections, et plus ce nœud est serré, plus il est près de se rompre.

Les Romains l'ont souvent mieux entendu. Les gouvernemens adroits laissent aux peuples une sage autorité dans le règlement de leurs intérêts : ils s'en réservent la surveillance. Les Romains n'avaient point de système uniforme à cet égard. Ils ne se servaient point d'un niveau administratif pour toutes les provinces ; mais quand ils voulaient gagner l'affection des peuples, ils reconnaissaient que le moyen le plus efficace était de leur laisser la direction de leurs affaires urbaines. Ils ne la leur enlevaient que par châtiment [1]. Cicéron dans les avis qu'il donne à son frère, pour son gouvernement d'Asie, le loue *de ce qu'il a soin que les villes soient administrées par les conseils de leurs principaux citoyens* [2]. Le gouvernement de France en comprimant trop le royaume dans sa main, s'expose à ce qu'il s'échappe et se détende

---

[1] Urbium quasdam fœderatas, sed ad exitium licentiâ præcipites, libertate privavit.

SUET... *In Aug...*

[2] Provideri abs te, ut civitates optimatum consiliis administrentur.

CIC... *Ad Quintum.*

Il est plus sage de borner l'action politique des citoyens, et d'étendre leur action administrative. C'est là la vraie part des peuples. Limitée à des intérêts de cité, elle n'offre aucun danger. C'est du sein des provinces que sortent les plus sages avis d'administration. On peut s'en convaincre en méditant les travaux trop rapides des Conseils généraux des départemens de France; avec les lumières qui y abondent, on établirait une administration parfaite. Mais ces Conseils généraux si éclairés, trop souvent inutiles interprètes des vœux de leur pays, n'ont ni temps pour délibérer, ni pouvoir pour agir. Leur action se borne à l'expression des besoins, à des vues de prospérités. Ces précieux documens, ces vrais élémens du bonheur des provinces vont se rendre et se perdre dans l'abîme central de Paris, où toutes ces lumières s'éteignent, où toutes ces voix sont étouffées. Le génie absolu qui y règne, ne considère ces corps provinciaux que par un point de leurs attributions, qui est de subvenir aux frais des projets que son caprice enfante.

L'administration de France doit être étudiée, comme un système de domination. Il n'en est point de mieux conçu, ni de plus complet. Une des plus fortes démonstrations de sa nature despotique, est l'adoption récente du système administratif français par le pacha d'Egypte qui n'est pas homme à se méprendre sur les moyens d'établir sa puissance et son joug. Si ce système en France n'était forcé de se plier à la civilisation actuelle, et s'il n'était un peu tempéré par les mœurs françaises, il ne serait pas supportable. Mais le gouvernement s'abuse, s'il a foi en sa durée. Il faut tôt ou tard que les principes de sa constitution obtiennent leurs conséquences. Le gouvernement qui veut mettre en harmonie des principes d'une nature, et des conséquences d'une autre, n'a pas vu le danger de cette jonction d'élémens qui se combattent, parce que les premiers succès d'un système dérobent ses fausses combinaisons. Ces succès trompeurs l'ont égaré dans ses vues intérieures, comme ils l'ont fait errer dans ses vues extérieures.

Bien peu de génies connaissent la route qu'ils s'ouvrent, et bien peu de routes découvrent le point qui les termine. Ce n'est qu'avec crainte qu'on doit entrer dans les voies de la politique, car toutes ses fins sont mystérieuses. Elle a tous les hasards de la guerre; on ne sait si elle conduit aux succès ou aux revers. Nul n'a commencé ses entreprises avec de plus vastes et de plus sûrs moyens que Napoléon. Cependant, il a plus d'une fois éprouvé que le triomphe n'est pas au bout de toutes les victoires. Son œil d'aigle n'avait pas découvert tous les périls de sa conquête d'Espagne. Séduit et trompé par la politique de Louis XIV, il voulut mettre son frère sur le trône où ce roi avait placé son fils, croyant comme lui, que ce grand dessein ferait des deux royaumes un même et vaste empire, et cette funeste conquête porta le premier coup mortel à sa puissance et à son bonheur.

La plupart des évènemens accusent l'esprit d'erreur qui les a provoqués. Le gouvernement actuel de France n'avait pas même soupçonné les conséquences de la révolution belge, favo-

risée par lui contre toutes les lois de la prudence et de l'honneur. Il a voulu joindre à la France un pays qu'il a cru semblable à elle-même, et il a fait surgir un gouvernement contraire au sien, animé de l'esprit le plus antipathique, dirigé par un synode, dominé de toute part par un pouvoir sacerdotal qui conspire contre ses protecteurs. Au lieu de s'appuyer sur un allié, il doit surveiller un ennemi.

Mais la plus grande leçon de ces évènemens, c'est que la morale y est toujours vengée, et que ces cruelles déceptions sont les justes châtimens d'une politique déloyale. C'est ainsi que tous les exemples que nous prenons dans l'histoire ancienne, ou moderne, ou parmi les contemporains, concourent à la manifestation de cette éternelle vérité, que les projets et les combinaisons des hommes, conçus contre la loi de justice, prennent des routes secrètes qui les conduisent eux-mêmes dans les précipices qu'ils avaient préparés pour d'autres.

L'École machiavélique dont est sortie presque toute la politique des derniers siècles, n'a point

de secret pour échapper à cette fatalité. Le prince réputé le plus habile et le plus heureux en cette science artificieuse, est César Borgia tant admiré de Machiavel. Mais la triste fin où l'ont conduit ses succès obtenus par la fraude et le crime, ne sert qu'à justifier la thèse que nous soutenons, et à manifester les erreurs de ce redoutable précepteur des rois. En proposant les actions de ce prince comme un modèle de génie et d'habileté, il s'est laissé séduire par le succès qui les suivait, sans en attendre la fin ; mais ce qu'il faut envisager dans les conduites politiques, ce sont leurs dernières conséquences.

L'expérience de tant de revers, la punition de tant de fautes, démontre assez que le moyen le plus utile et la science la plus sûre est de ne jamais quitter la voie de l'honneur. C'est la boussole qui égare le moins, et si quelquefois elle-même ne rencontre point le but légitime, et ne fait pas toujours éviter un revers, elle fait du moins éviter la honte. Un malheur accompagné de honte est un malheur consommé; mais s'il n'est pas séparé de l'honneur, ce n'est qu'une

épreuve de la fortune qui elle-même le répare. Un roi qui perd le prix de sa vertu, ne perd pas tout, puisqu'elle lui reste; et s'il voit abattre ses statues par les peuples qui les avaient élevées, il peut dire, comme Démétrius : *Ils n'ont point abattu la vertu qui me les a fait ériger* [1].

Tout nous ramène sous la loi de cette puissance morale. Elle est l'ame invisible du monde, et comme elle s'en dispute l'empire avec la force et le génie, il appartient à l'esprit de ces *Études politiques*, d'examiner si les grandes opinions qui se sont établies sur la terre, l'ont été par la force ou par la vertu; et en même temps d'interroger la nouvelle opinion libérale, et de lui demander comment elle prétend se fonder et se perpétuer dans le cœur des hommes, et l'amour des générations futures ? en avertissant la royauté qu'elle ne peut plus se soutenir sans vertu, il faut aussi savoir si la nouvelle opinion se maintiendra sans elle.

---

[1] At virtutem non everterunt, cujus gratiâ statuas posuerunt. LAERT...

Une faible lumière nous conduit avec peine jusqu'aux sources du paganisme. Cependant, elle suffit pour ne point laisser en doute que les premiers bienfaiteurs de l'humanité ont été l'objet d'un culte, et que la reconnaissance et l'admiration ont fait des dieux avec des hommes. La vertu a donc créé la seconde religion, comme elle a soutenu la première. Si c'est elle qui l'a fondée, c'est elle aussi qui l'a maintenue. Chez les anciens Grecs et chez les premiers Romains, une vertu d'un caractère outré accompagnait la croyance religieuse, et lui servait de base. Un grand historien [1], en recherchant les causes des vertus extraordinaires des Romains, les attribue à leur superstition religieuse. Mais c'était la vertu elle-même qui fortifiait la croyance, car lorsqu'elle s'éteignit, le paganisme s'anéantit avec elle. Il fut remplacé par le christianisme qui arriva à sa chute, avec toute la ferveur et toute l'austérité d'une religion naissante. Mais ses premiers fondateurs étant

---

[1] Polybe.

sans force, sans autorité, sans richesses, ne seraient jamais parvenus à le propager, sans l'exemple et la puissance d'une vertu supérieure. Quand cette vertu perdit sa sublimité, lorsque les prédicateurs de cette religion la souillèrent des passions adultères du monde, et firent douter de sa sainteté jusque dans son sanctuaire même, le christianisme, isolé de la vertu qui l'avait établi, fut en danger de s'éteindre à son tour. Alors apparut le génie de la Réforme, pour lui rendre sa pureté primitive. Mais il ne fallut pas moins de vertus aux réformateurs du christianisme, qu'à ses fondateurs mêmes. La Réforme, à son origine, était comme lui, à la sienne, sans pouvoir et sans appui. Le génie l'annonça : la pureté la soutint; la science lui donna de l'éclat. Elle entraîna les esprits et les cœurs par sa parole éloquente et son austère simplicité, et se fonda par la vertu comme toutes les grandes convictions. Sans elle, elle n'aurait pu triompher des efforts et des anathèmes qui l'accablèrent à sa naissance. Elle aurait succombé sous les coups de la ven-

geance romaine, et sous le glaive de la puissance impériale. Quelle autre force que celle de la vertu pourrait résister aux haines du monde et à ses passions conjurées ?

La religion mahométane elle-même ne s'est affermie et propagée que par la modération et la tolérance de ses sectateurs. C'est une erreur de croire que cette religion ne s'est répandue que par la force des armes. La loi mahométane, il est vrai, ordonne d'employer le glaive pour soumettre les croyances, mais les prudens sectateurs de Mahomet ne lui ont point obéi, et ils lui ont substitué la liberté et la tolérance. La loi chrétienne, au contraire, commande la douceur et la persuasion, et les chrétiens ont demandé leurs prosélytes à la flamme et au fer. Les Mahométans ont été conquérans, mais ils n'ont point fait violence aux peuples conquis, pour leur faire embrasser leur religion. Cette vérité est reconnue par un historien de grande autorité [1]. « Les sectateurs de Mahomet, dit-il, sont les

[1] Robertson.

» seuls enthousiastes qui aient uni l'esprit de » tolérance avec le zèle du prosélytisme, et » qui, en prenant les armes pour étendre et » propager la doctrine de leur prophète, aient » permis en même temps à ceux qui ne vou- » laient pas la recevoir, de rester attachés à » leurs opinions, et aux pratiques de leur » culte.... »

Sous la longue domination des Maures, l'Espagne chrétienne n'éprouva aucune violence dans l'exercice de son culte. Si quelques-uns de ses peuples embrassèrent la religion mahométane, ce ne fut point par contrainte. La douceur du gouvernement d'Abdérame avait attiré à lui et à sa religion une partie des peuples qui lui étaient soumis. Un second règne semblable au sien aurait complété la révolution morale et religieuse de cette contrée, et l'Espagne devenue catholique et romaine jusqu'au fanatisme, eût été entièrement et volontairement Mahométane, par la seule pente du gouvernement le plus généreux de cette époque. Ainsi la douceur, la justice, et les vertus d'un grand prince,

et la magnanimité de son gouvernement, avaient seules changé les mœurs, l'opinion et les croyances de presque tous les peuples de l'Espagne.

Si les missionnaires chrétiens envoyés dans les vastes empires de l'Inde, ne s'étaient point écartés de la vertu qui leur avait inspiré de si saintes entreprises, ils seraient parvenus à fonder le christianisme sur les ruines de l'idolâtrie; mais leurs grandes œuvres dans cette brillante partie du monde, si miraculeusement opérées par leurs premières vertus, s'écroulèrent pour jamais, quand ces peuples d'abord séduits, et bientôt désabusés, découvrirent sous le masque d'une religion nouvelle, toutes les passions d'envahissement, d'ambition et de cupidité, qui ont rendu si célèbres dans l'Inde les peuples de l'Europe. Ce ne sont point ces nations entraînées qui ont résisté à l'empire de la vertu; mais c'est la vertu qui a manqué à ses prédicateurs.

S'il est donc avéré, s'il est attesté par l'histoire de l'esprit humain, que la vertu seule a la puissance de fonder et de perpétuer une opinion nouvelle, nous demanderons maintenant à l'o-

pinion libérale quelle est la sienne, et à quelles œuvres il faut la reconnaître ? la première révolution française, à sa naissance, s'est montrée grande, généreuse, désintéressée; elle fut remarquable par son caractère de justice et d'humanité, et son respect pour les nations étrangères. Elle a eu la vertu pour principe. Qu'est-elle devenue ? faut-il en demander compte à l'opinion libérale de nos jours, qui n'a aucune ressemblance avec l'opinion française de cette époque, n'étant formée que des pensées et des mœurs de la république et de l'empire, et empreinte de la violence de l'une, et de la tyrannie de l'autre ?

La nouvelle opinion libérale ne connaît que deux idoles, la fortune et la gloire. Si les grandes opinions dont nous venons de parler, ne s'étaient annoncées qu'avec ces deux cultes, leur extinction aurait suivi de près leur apparition. Ce n'est pas avec des passions vulgaires que l'on fait la conquête du cœur humain. Il n'y a que les vertus grandes et sévères qui le charment, l'entraînent et le subjuguent. Que peut donc devenir

une opinion sans vertu, un principe sans action, une philosophie sans pratique, abondante en préceptes, stérile en œuvres, qui ne s'adresse qu'à l'imagination, ou qui n'entre dans les cœurs, que pour y soulever des passions désordonnées que la raison réprouve, ou que l'honneur condamne.

Ainsi ce que la nouvelle opinion peut montrer comme son œuvre, c'est une génération impatiente de tout frein, ivre de destruction, jetant partout l'agitation qui la tourmente, qui ne s'effraie d'aucun péril, et ne se fatigue d'aucun effort. Pleine de vigueur et d'audace, il ne faut pas s'attendre qu'elle se repose. Née dans les convulsions politiques, elle en a reçu une vie ardente et impétueuse. Elle ne sera domptée que par l'âge, et ne trouvera la sagesse qu'à son déclin, et lorsqu'elle sera prête à céder le monde à la postérité sortie d'elle.

Est-ce à un tel caractère qu'il faut donner le nom de régénération? Le plus haut degré de civilisation de notre âge, a été marqué par la première assemblée nationale; mais les vertus

politiques de ce temps-là sont devenues odieuses aux passions de notre époque. Aujourd'hui des mœurs humaines passent pour des mœurs antiques. Les haines des opinions politiques égalent en ardeur et en cruauté, les haines si célèbres des opinions religieuses. Les temps de la Ligue et les temps de la révolution ont vu les mêmes fureurs. Les mêmes crimes appartiennent aux peuples des deux siècles. Les uns ont été commis au nom de la religion ; les autres le sont au nom de la civilisation, afin qu'il soit dit que les passions des hommes ne laissent rien sans profanation, et que le cœur humain se déshonore dans toutes les causes. La France a entendu naguère dans une de ses cités, une multitude féroce, à l'aspect de prisonniers Vendéens, jeter ce cri d'horreur : *à l'abattoir!* Cri de carnage qui signale une barbarie nouvelle. Plus heureuses et plus honorées étaient jadis les bêtes destinées aux sacrifices. Les peuples du paganisme, dans leur plus grande ardeur d'immolation, s'écriaient saintement *à l'autel!*

Mais si les jeunes générations sont accusées de violence et d'injustice, seront-elles sans défense? N'auront-elles pas le droit de récrimination? Ne peuvent-elles demander qui leur a donné des leçons d'équité et de modération? Le philosophe de l'Antiquité qui vit un jeune homme dans une attitude indécente, n'eut-il pas raison de frapper le gouverneur plutôt que le disciple? Les générations se forment sur des exemples et des modèles. Si elles en appellent aux divers gouvernemens qui ont régi la France depuis un demi-siècle, quelles leçons et quels exemples lui viennent de ces gouvernemens? Quelle impression leur a laissée leur existence et leur passage? A combien de genres d'éducation ont-elles été livrées, dans les rapides révolutions qui les ont successivement destinées à la république, à l'empire, et aux deux monarchies qui leur ont succédé? Quelles idées morales ont-elles pu recevoir de toutes ces transformations politiques, et de cette succession de gouvernemens renversés les uns sur les autres? La république violant les lois divines et

humaines, abreuvant la France de son propre sang, et ne signalant son cours que par des proscriptions : l'Empire formant une génération romaine, guerrière et féroce, élevée pour la conquête du monde, n'honorant que les gens de guerre, comptant pour peu les autres citoyens, comme sous l'empire de Domitien : la monarchie rétablie se vengeant de la philosophie, la poursuivant avec le glaive, comme les empereurs païens poursuivaient le christianisme, ne faisant cas que des gens de cour, et dédaignant tout le reste : la seconde monarchie héritière de tous ces gouvernemens, prenant ses maximes dans tous les codes, et mettant sa morale dans son intérêt politique. Il est juste d'en convenir; il n'est point de génération privilégiée qui puisse échapper aux impressions contraires de tant de gouvernemens opposés de morale, de conduite, et de but.

Il sied mal à ces gouvernemens de se plaindre de la corruption générale. C'est de leur sein même qu'elle se répand dans tous les étages de

la société [1]. Sous aucun gouvernement, chez aucun peuple, on n'a vu réunies la dépravation politique et la moralité nationale. Si la vertu n'est pas au cœur de l'Etat, elle ne peut descendre dans ses veines. Etrange prétention des gouvernemens, d'imposer des vertus aux peuples, et de se réserver le privilége de s'en dépouiller; de vouloir que la morale soit pure, et la politique impure, de dicter des règles à l'obéissance, et d'en affranchir le commandement; d'exiger de la foi, et de ne la point garder, et d'agir en toutes leurs œuvres, comme si la politique était en divorce éternel avec l'honneur et l'équité! [2]

C'est une grande science que de comprendre son siècle, et d'entrer dans le génie de son époque. Les ressorts de l'ancienne politique ne

---

[1] Quales in republica principes essent, tales reliquos esse cives.
PLAT... *In Cic.*

[2] Plaignons le genre humain, tant que la morale ne dirigera pas la politique universelle.
L'abbé MILLOT. *Hist. anc...*

conviennent plus à la nouvelle. Une opinion universelle formée du sentiment de tous les peuples, s'érige en tribunal où sont appelées et jugées les œuvres des gouvernemens. Le monde s'est soulevé pour faire rentrer la morale dans la politique. Le temps n'est plus où les peuples plus séparés n'avaient entre eux que des relations lentes et éloignées. Leur voix alors isolée n'avait point de retentissement. Bornés à leurs langues nationales, ils ne pouvaient échanger leurs sentimens et leurs pensées; leurs communications étant rares ou surveillées, ils demeuraient étrangers l'un à l'autre. L'art politique alors était dans son temps favorable. Rien ne lui faisait obstacle. L'opinion de chaque pays n'en franchissait guère la limite; elle y était muette, ou elle n'était pas entendue. Trop faible pour exercer une censure dangereuse sur les actions des gouvernemens, ils pouvaient sans la craindre, transgresser à leur gré les lois de la justice et de l'honneur; mais aujourd'hui que les barrières sont abattues, que les voies sont ouvertes, toutes les intelligences

se sont confédérées, et de leur réunion s'est produite une opinion publique qui est comme l'expression de la morale universelle. C'est elle, à son tour, qui domine les gouvernemens et appelle à son sévère examen, leurs actions, leurs maximes, et jusqu'à leurs pensées. Elle n'attend plus, comme dans l'ancienne Egypte, la mort des rois pour les juger. Elle se révolte en leur présence, s'ils ont blessé l'honneur dont ils sont les gardiens, ou la justice qu'ils représentent.

Aujourd'hui que les mystères de la politique sont percés de jour, qu'un génie plus subtil lui dérobe ses secrets, l'art machiavélique a perdu son importance. Le monde civilisé flétrit cette science d'artifices et d'embûches, qui ne peut plus être en face de la pudeur publique. Tout enseigne et révèle aux rois que le temps est arrivé de donner d'autres bases à leur science politique. Les peuples ont trop de part dans les actions des gouvernemens, pour qu'on n'ait point d'égard aux moyens qu'ils honorent, ou méprisent. Il est une science plus élevée et plus

digne des rois : c'est l'étude des nouveaux besoins des peuples ; c'est l'art de calmer l'agitation des intelligences. L'habileté machiavélique est étrangère à ce nouvel ordre d'idées. Toute celle qu'on y applique, ne fait qu'accroître leur fermentation. Elle ne s'apaisera point par des irritations de ministres, mais par la noblesse et la bonté des rois. Toute force est faible devant celle des peuples; mais la vertu leur est supérieure, et sa grandeur les subjugue. Il semble qu'ils l'attendent pour se calmer. On eût éteint bien des volcans avec la seule main d'Henri IV.

Les rois sont élevés : tout doit descendre de leur sommet. Il n'est aucun bien dans l'Etat dont ils ne doivent être la source. Ils n'ont pas été choisis pour se modeler sur les peuples, mais pour que les peuples se modèlent sur eux. Leur vertu a fait leur première éminence [1] ; ils ont reçu

[1] In rege autem creando hoc opinor veteres fuisse sequutos, ut, si quis inter cives esset singulari præstantia, reliquos que omnes æquitate et prudentia antecellere videretur, regnum ad eum ultro deferebant. BUCCHA...

tous les honneurs; ils doivent tous les bienfaits. C'est à eux à s'emparer des idées et des vertus libérales. Quand elles viennent de haut, elles ont la noblesse qui appartient à leur nature; quand elles viennent de trop bas, elles ont l'âpreté et la rudesse de leur origine; elles finissent par se ternir dans les violences qui les accompagnent. Un roi libéral sait où la liberté doit s'arrêter. Les peuples ne savent que se précipiter dans les extrêmes. La mesure des choses ne se trouve point dans l'esprit des multitudes; elles déshonorent les plus beaux droits, et vont jusqu'à s'en rendre indignes. La cause populaire n'est jamais plus belle que quand elle est accablée; car dès qu'elle est victorieuse, elle abuse de sa victoire, et se porte aux excès qu'elle reproche au despotisme; elle le devient elle-même, et mérite bientôt tous les noms d'anathèmes dont elle l'avait poursuivi [1]. Aveugle et empor-

---

[1] Injustus populus, cui nomen usitatum nullum reperio, nisi ut etiam ipsum tyrannum adpellem.

CIC... *De Repub. in Augustinum.*

tée comme toutes les causes triomphantes, elle se jette dans les mêmes écarts; et c'est la tâche éternelle des défenseurs de la justice, d'entrer tour-à-tour dans le rang des peuples opprimés par les rois, et dans le rang des rois opprimés par les peuples, pour les venger également de la tyrannie qui passe d'une domination dans l'autre. C'est donc aux rois à s'emparer des sentimens généreux d'une nation, à les diriger et à les régler, pour qu'ils ne se dénaturent point dans les passions inséparables de ses élans.

Nous insisterons sur cette grande vérité, qu'il n'est plus possible de gouverner heureusement avec l'ancien art politique. C'est une grande faute d'en avoir appliqué les intrigues et la perfidie au maintien de la nouvelle monarchie de France. On ne pouvait lui porter une plus grave atteinte que de ne pas l'investir de cette renommée d'honneur si nécessaire à un pouvoir naissant et combattu. Si les continuateurs des anciennes traditions en ont obtenu quelques premiers avantages, avant de les en glorifier,

nous attendrons les autres fruits de leur victoire, et la sentence de l'avenir.

C'est la gloire de notre époque d'obliger les rois à régner par leurs vertus et leurs exemples, non moins que par les lois et par le commandement. C'est aux hommes éminens qui sont chargés de l'éducation des jeunes princes, de les instruire dans les rigueurs et les exigences de leur siècle, et de leur faire comprendre que s'ils sont placés au dessus des hommes, une opinion tyrannique s'élève au dessus d'eux, et leur dicte des conditions beaucoup plus rigoureuses qu'ils ne peuvent en imposer à leurs peuples. Quoi en effet de plus rigoureux et d'injuste peut-être, que des peuples dépravés exigent dans ceux qui les gouvernent, des sacrifices et des vertus dont ils sont eux-mêmes incapables ! cela est ainsi cependant; et c'est la première vérité qu'il faut apprendre aux jeunes princes, pour les former de bonne heure aux vertus âpres et pénibles de la royauté, et les préparer aux grands dévouemens qu'elle commande. Il faut qu'ils sachent qu'un roi, en montant sur le

trône où on l'éleve, monte aussi sur l'autel où on le sacrifie, et qu'il tient tout à la fois de la victime et de l'idole.

Rien n'est plus considérable que le choix des hommes à qui l'on confie l'éducation des princes. Ils agissent directement sur la destinée des peuples, ou plutôt elle est dans leurs mains. Il est peu de natures indisciplinables. Peu résistent à l'ascendant de l'éducation. Les caractères tout à fait rebelles sont de rares exceptions. La plupart peuvent s'animer des impressions qu'on leur donne. Un jeune cœur formé par un grand cœur, le deviendra lui-même, ou du moins il comprendra la grandeur. L'homme se façonne dans la main de l'homme. Rarement on devient grand dans les mains d'un homme médiocre. C'est pourquoi il y a tant de destinées dans celles des instituteurs des princes [1]. Alexandre

[1] Sed in his temporum nostrorum corruptis moribus, difficile est, ut hæc animi magnitudo existat, nisi ad honestam indolem et naturæ bonitatem diligentia educationis accedat. Animus enim ab adolescentiæ bonis institutis et artibus informatus,

en a porté témoignage en disant qu'il devait plus à Aristote qui l'avait élevé, qu'à Philippe qui l'avait conçu. Chez les anciens Perses, entre les divers maîtres qui formaient la jeunesse de l'héritier de la couronne, il y en avait un supérieur dont le devoir spécial était de lui enseigner la justice ; maître qui, parmi nous, serait inutile avec la politique régnante.

Le commentateur de Polybe, excellent juge de toutes choses[1], qui avait vu la cour de Louis XIV, s'exprime ainsi sur l'éducation des princes : « On peut dire que le bonheur ou le malheur « des princes et de leurs peuples, dépend de « leur éducation. C'est un grand art que celui « de l'éducation de la jeunesse des princes et « des grands. Il faut être grand soi-même d'es- « prit et de sentimens, et il faut penser grand « pour cela. Choisit-on de ces sortes de gens ? « les va-t-on chercher hors des cours ? ce

---

ubi et ætate et usu rerum confirmatus, ad veram gloriam virtute nititur.

BUCCHA... *De Jure Regni apud Scotos.*

[1] M. de Folard.

« serait une espèce de prodige d'en trouver là « plutôt qu'ailleurs. Se peut-il qu'il y ait de vé- « ritables vertus dans un pays de corruption ? « il est impossible avec l'éducation des grands, « qu'ils puissent jamais rien faire de bon, etc. » Dans ce langage d'une négligence et d'une franchise toute militaire, sont renfermées de profondes pensées sur l'éducation royale.

Il est bien vrai que la plupart des rois, surtout en France, n'en ont point assez connu la puissance et la portée. Elle a été chez eux exclusivement militaire et catholique, et plus catholique encore que militaire. Leur système politique le voulait ainsi, leur monarchie, comme tous les royaumes soumis à l'église romaine, ayant un gouvernement double, politique et religieux, les deux gouvernemens se prêtant un mutuel appui, et unissant leurs forces pour un commun despotisme : système opiniâtre que les progrès des temps n'ont pu encore parvenir à modifier, et qui perpétue dans la race de ces rois, l'éducation immobile qui en fait des princes étrangers à leurs contemporains.

Leur dernier héritier n'y a point échappé. Il se trouve ainsi laissé hors de son siècle, et cette éducation le rejette plus encore que la violence des évènemens. Au lieu de former un prince pour l'église romaine, il fallait faire un grand prince pour l'Europe, car à moins d'être un grand homme, comment triompher d'une destinée si adverse, et de cette loi fatale *qui associe les fils de rois à la condamnation de leurs pères? Loi injuste et inhumaine sans doute, mais aussi ancienne que les sociétés politiques* [1].

Louis XIV, jeune et ambitieux, s'était d'abord soustrait à ce redoutable ascendant de l'éducation catholique. Mais la politique romaine n'ayant pu séduire ou épouvanter sa jeunesse, l'attendit à sa vieillesse. Le grand roi étant effacé, elle acheva son règne. Elle sait que le temps lui amène tout. Il suffit d'être né sous sa domination, pour la subir tôt ou tard. Elle sai-

---

[1] Videtur illud esse crudele, quod ad liberos qui nihil meruerunt, pœna pervenit: sed id et antiquum est, et omnium civitatum.

CIC... *Bruto. Ep...* XV.

sit l'homme à la porte de la vie, ou à la porte de la mort. C'est à celle de la vie qu'elle s'est emparée du jeune prince devenu l'objet de tant d'espérances et de tant de craintes, et que ses amis et ses ennemis attendent aux premiers élans de son esprit et de son cœur. De quelque manière qu'il réponde à l'attente des uns ou des autres, il devra toujours ses premières adversités aux mains qui l'ont élevé; et ceux qui espèrent en lui, ont à redouter les fruits d'une éducation qui d'ordinaire étouffe tous les germes de grandeurs.

Il est des évènemens dans l'histoire qu'il est utile de retracer dans des temps de similitude. C'est cette même éducation qui a arrêté dans leur premier cours les destinées si brillantes de la Maison d'Orange; c'est à son influence qu'elle doit la première perte des provinces belgiques. Depuis que cette Maison si pleine d'avenir, est sur le théâtre politique, et qu'elle y est en tête de la civilisation européenne, elle n'a compté dans sa race qu'un seul prince médiocre. Tous les autres princes de ce sang ont été célèbres ou

distingués par leur mérite politique ou militaire [1]. Ce prince, violemment arraché dans son enfance, à sa patrie et à sa famille, fut conduit en Espagne, où il reçut l'éducation exclusivement romaine de ce temps-là. Elle éteignit ses inclinations généreuses, et l'amour même de sa patrie. Devenu Espagnol en devenant catholique, il fut l'instrument dont l'Espagne se servit, pour empêcher la Belgique de retourner à la Hollande; et sa propre patrie qui avait mis tant d'espérances en ce prince, se vit forcée de le rejeter, et même de lui en fermer l'entrée. C'est un des plus grands exemples de la puissance de l'éducation, et de ses incalculables conséquences. C'est encore cette même éducation qui environne de tant d'aspérités, l'entrée de la France au jeune prince qui en est exilé.

Si le catholicisme ne voulait inspirer que des vertus religieuses, il contribuerait à l'ordre et au bonheur des sociétés, comme le christia-

[1] L'histoire ne présente aucune famille qui ait produit autant de héros. — BITAUBÉ. *Discours préliminaire de la fondation des Provinces-Unies.*

nisme dont il dérive; mais il porte en lui-même un système de domination absolue, et toutes les conditions d'un gouvernement théocratique. Dans les pays qui demeurent catholiques, quelles que soient leurs révolutions, il y aura toujours deux gouvernemens, et le pouvoir religieux est assuré d'y dominer le pouvoir politique; ce qui fit dire à la reine Elisabeth, qu'il n'y avait point de roi, où régnait la cour de Rome. S'il se rencontre des princes qui lui fassent obstacle, il laissera passer leur règne. Comme il est immuable, il ne craint point ce qui est mobile et passager : le temps est à lui. Si le présent lui échappe, il est maître de l'avenir. Napoléon l'avait subjugué : joug rapide imposé par une main périssable à un corps qui ne périt point; abaissement d'un jour pour une suprématie éternelle. Les temps et les princes favorables ne lui manqueront jamais. Les adversités d'ailleurs ne lui sont point funestes. Il y puise même de nouvelles forces, car ses malheurs ont quelque chose de sacré. Il a bien plus à redouter l'excès de ses prospérités. Il s'y

Un de ces évènemens qui n'entrent dans aucune prévision, lui a rendu ses plus hautes espérances. Le gouvernement de France, qu'elle regardait comme son ennemi, vient de lui manifester la protection la plus ouverte; il a livré la Belgique à son entière autorité. Elle n'y fut pas plus souveraine, sous la protection espagnole. Depuis la première révolution de France, la puissance romaine n'avait pas obtenu une conquête si décisive. Elle s'y est emparée du gouvernement, de l'éducation publique, et de la direction générale des affaires. Elle a forcé un prince protestant à lui vouer sa postérité. Elle est ardemment secondée par une princesse de ce sang royal qui ne coule et ne se répand que pour l'église romaine. Ce sont des évènemens notables dans un siècle de philosophie. C'est au nouveau gouvernement de France que Rome doit ce triomphe inespéré, incontestable défaite pour les nations libérales.

Mais la puissance catholique devenue si prudente en France, ne l'est pas en Belgique. Elle s'y croit assez affermie, pour s'affranchir de

toute mesure. Elle s'enivre d'un succès inattendu. Elle s'emporte et s'aveugle comme une passion. Elle oublie que la précipitation est une faute qui change les victoires en défaites. La puissance religieuse en France agit avec plus d'habileté. Plus défiante et plus humble, elle prend l'attitude des vaincus et le langage des supplians. C'est dans l'humilité qu'elle prépare ses grandeurs, et c'est par la prière qu'elle arrive au commandement. Sans se vanter de ses progrès, elle les étend. Elle se laisse accuser de ses fautes, et, sans répondre, elle les répare. En présence d'ennemis nombreux et rédoutables, elle se garde bien de les irriter par un orgueil intempestif. Elle a même l'avantage de s'en faire respecter, et au lieu de les alarmer par des paroles d'ambition, elle s'efforce de leur montrer du mérite et des vertus.

Ce n'est pas encore de nos jours que l'ascendant de la civilisation parviendra à réduire le catholicisme à une simple croyance, et à un culte pur, comme était le vrai christianisme. Depuis qu'il s'est établi sur la terre, il s'y est

fondé en gouvernement théocratique modelé sur celui de Judée. C'est la puissance sacrée transférée d'Orient en Occident. C'est la prophétie de Judée accomplie en Europe, que l'ancienne Rome n'a point comprise [1]. La domination et le joug sont semblables ; et comme les mêmes excès produisent les mêmes murmures, c'est une leçon profonde que de rapprocher les temps et les cœurs séparés par les plus grandes distances, et d'entendre aujourd'hui, auprès de nos autels, le même langage qui a retenti dans les anciens temps, auprès du premier tabernacle :

Nous cessons d'obéir à vos durs commandemens, dit Zambry à Moïse, au nom d'une multitude; *nous voyons que sous le prétexte de nous donner des lois de la part de Dieu, vous avez usurpé la souveraineté, et réduit en servitude des hommes nés pour la liberté. Notre captivité en Egypte était*

---

[1] Persuasio erat, eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profecti que Judæa rerum potirentur.

TAC... SUÉT...

plus supportable que le pouvoir suprême que vous vous êtes arrogé sur nous. Nous nous sommes trop soumis à n'apprendre que de vous les devoirs de la religion, et nous ne voulons plus que vous preniez sur nous plus d'autorité que nous n'en avons nous-mêmes [1].

Ainsi les plaintes des premiers temps sont descendues jusqu'à nous. Elles ont traversé tous les siècles, pour venir frapper la porte de nos temples. Les murmures qui se sont élevés dans les derniers âges contre l'orgueil du sacerdoce, sont les mêmes qui avaient été entendus dans la première théocratie. Il semble qu'un double joug devait peser sur la triste région des Gaules; elle a reçu les lois des juifs, après celles des druides. Elle était comme prédestinée à la puissance théocratique.

Ce que nous disons du catholicisme romain, nous amène au plus grave sujet de méditations, qui ait jamais été offert à l'esprit des peuples et des rois. Aucun siècle n'a donné un plus haut

---

[1] JOSÈPHE. *Ant... Jud...*, l. IV.

enseignement que celui qu'ils reçoivent de l'aspect actuel de l'Europe, considérée dans ses institutions politiques et religieuses. En effet, si on jette les yeux sur les Etats et les peuples en révolte, on ne peut se défendre de quelque effroi, en reconnaissant que ces peuples sont tous ceux qui vivent sous la loi romaine, soit que dans leur emportement, ils s'exaspèrent pour elle, ou contre elle : la France, l'Espagne, la Pologne, l'Irlande, la Belgique, les Cantons, l'Italie, tous ces pays sont insurgés contre leurs gouvernemens, ou conspirent contre eux. Si en même temps on contemple les Etats où les peuples ne sont point soulevés contre leurs gouvernemens, on distingue tous ceux qui ne vivent point sous la loi romaine. L'Angleterre, la Russie, la Suède, le Danemarck, l'Allemagne, la Hollande, la Prusse. Ces pays et tous leurs peuples sont demeurés soumis aux lois qui les régissent, et se montrent fidèles à leurs gouvernemens. Quel tableau ! quel sujet d'étude ! quelle matière à approfondir dans les cabinets des rois, et dans les assemblées des peu-

ples ! Si l'Autriche fait une exception unique, elle s'explique, comme tout s'y passe, par la constante immobilité de ce pays, qui vit dans un calme que rien n'altère, et qu'il ne faut pas seulement attribuer au naturel de ses peuples, mais aussi à la douceur et à la sagesse de son gouvernement.

Le catholicisme, comme croyance, a droit au respect des hommes, comme toutes les convictions. L'intime croyance est la première vertu d'un culte. Elle doit être honorée par ceux mêmes qui n'en ont point, ou qui en ont une contraire. La liberté de la conscience est une possession de l'âme. La pensée est là comme dans son sanctuaire; nul ne peut y porter atteinte, sans violer le droit d'asile. On ne peut exercer sur elle que l'empire de la persuasion. Dans l'ordre intellectuel, tous les moyens doivent l'être.

La diversité des esprits et des cœurs n'est pas moins étendue que celle des traits extérieurs. Nul esprit n'est l'image d'un autre, et la tyrannie seule a pu concevoir et exiger l'impossible

unité de pensées et de sentimens. Il ne se rencontre pas deux consciences en parfaite harmonie de croyance sur tous les points d'un même culte. Il ne faut pas s'en étonner. De même qu'aucun trait n'est uniforme, aucune pensée n'est unanime. Il faut plutôt admirer qu'il n'y ait pas autant de religions qu'il y a d'intelligences [1]. C'est cette diversité indestructible qui fit dire au grand prince d'Orange, *que rien sur la terre ne devait être plus libre que la religion* [2], ainsi qu'autrefois l'avaient déclaré les empereurs Constantin et Licinius dans le préambule de leurs constitutions. En matière de religion, on ne s'égare point en remontant aux sources [3]. De tout temps, elle fut libre.

---

[1] Haud igitur mirum, non unam esse in una religione sententiam, sed mirandum potius, non, quot homines sunt, totidem esse religiones.

De arcanis rerum publicarum.

[2] Histoire de la Pize.

[3] En voici un extrait :

CONSTANTIN AUGUSTE,

Comme nous avons reconnu, il y a long-temps, que la liberté de la religion ne peut être refusée à personne, et qu'il doit être

Pourquoi avait-elle cessé de l'être ? Nous n'avons pas ouï dire que les Romains aient imposé leur culte aux Parthes, aux Juifs, aux

---

permis à chacun de remplir ses devoirs divins selon sa conscience et sa volonté, nous avons ordonné qu'aucun ne soit troublé dans la pratique de son culte, c'est-à-dire que tous aient la faculté de suivre la religion qui leur a été inspirée, ou qu'ils ont choisie. Il convient à la douceur de notre règne, et au bonheur des temps où nous vivons, que chacun puisse observer et pratiquer son culte, ainsi qu'il lui plaît. Cette ordonnance importe à la tranquillité publique.

Nous donnons la version latine de ce décret, de préférence au texte grec, pour qu'il soit plus universellement compris :

« Cum jampridem religionis libertatem nemini denegandam » esse, sed cujusque menti et voluntati potestatem permitten- » dam, ritus et instituta divina pro sua animi voluntate et arbi- » trio excolendi consideraremus : mandatum dedimus ut cum » singuli alii , tum Christiani, suæ sectæ et religionis fidem » integrè observarent.... hoc est, ut tum Christianis, tum » aliis omnibus liberam optionem omnino daremus, eam reli- » gionem sequendi, quam ipsi in animos inducerent. A nobis » libere illis esse concessum, aliisque etiam potestatem factam, » cum observantiæ et religionis modum, quem apud animum » proposuerint, consectandi , et nostrorum temporum tran- » quillitati et quieti revera accommodatum esse, ut quisque » facultatem habeat deligendi, observandique eam in Deo » colendo rationem, quæ sibi maxime placuerit... quo ad hunc » modum communi et publicæ tranquillitati a nostra benigni- » tate recte prospiciatur.

EUSEBII. *Hist. eccl.*.. lib. X.

Egyptiens, ou aux autres peuples dont le paganisme était si peu semblable au leur. S'ils ont détruit l'idolâtrie de nos barbares ancêtres, ce n'était point en haine de leur croyance. C'était pour abolir les sacrifices humains dont leur religion était si prodigue, et sauver ces peuples de leur culte sanguinaire. Ils remplissaient un devoir d'humanité; ils ont usé de leur autorité, par le droit naturel qu'ont les nations civilisées sur les nations sauvages; et il n'en est point de plus légitime que de dépouiller les hommes de leur férocité. Les anciennes religions étaient tolérantes les uns envers les autres, comme elles le sont encore chez la plupart des peuples. Si les religions indiennes divisées en tant de sectes, avaient eu l'esprit d'intolérance, elles auraient fait un désert de l'Asie; et si surtout elles s'étaient armées de cet esprit contre les religions étrangères, les missionnaires de Rome auraient-ils pu s'établir au cœur de ces grands empires, et y dresser autel contre autel ?

De tous les peuples adorateurs, les seuls chrétiens se croyent le droit de forcer et d'assu-

jettir les cœurs, et de briser tous les symboles étrangers à leur culte. Avant eux, on n'avait point connu ce vandalisme religieux. Mais en l'exerçant, ils l'ont enseigné. Les premiers prêtres chrétiens ont donné dans la Perse et dans l'Egypte, l'exemple de la démolition des temples, et tous les leurs y furent renversés [1]. Ainsi, dans les derniers temps, le même esprit ayant été porté dans les empires d'Asie, tous les

---

[1] Nous en devons une preuve entre toutes celles dont l'histoire abonde :

« L'évêque Abdas ayant abattu un temple consacré en l'hon-
» neur du feu, que les Perses adorent comme un Dieu, le roi
» Isdigerde lui commanda de le rebâtir. Ayant refusé d'obéir,
» le roi fit aussitôt démolir toutes les Églises chrétiennes; et
» la violence de ce prêtre fut la cause d'une persécution contre
» les chrétiens, ordonnée par le roi, continuée par son fils, et
» qui ne se ralentit qu'au bout de trente années. »

« Abdas episcopus, zelo non opportuno illo quidem accensus,
» Pyreum demolitus est. De qua re rex per Magos certior factus,
» Abdam accersit. Ac primum placide eum coarguit, et Pyreum
» denuo ædificare jubet. Qui cum ei contradiceret, negaretque
» se illud facturum, rex omnes Ecclesias christianorum se diri-
» turum minatur. Hinc igitur persecutionis tempestas orta,
» gravissimos fluctus contra pietatis alumnos concitavit : quæ
» procella triginta annos continuos duravit.

Theodoreti historia.

édifices chrétiens y furent anéantis. Les chrétiens ont instruit les païens à la guerre sacrée. Les autels se sont brisés contre les autels. Les deux fanatismes se sont nourris de ruines, et l'admirable église élevée par Constantin sur la tombe du Christ, a suivi dans sa couche de poussière le merveilleux temple de Sérapis.

Le sentiment de la divinité ne se trouvant que dans le cœur de l'homme, il semble qu'il devrait être le lien sacré de tous les membres de l'humanité. La même voix céleste se fait entendre à tous. La diversité des croyances et de cultes ne provenant que de la différence des mœurs, des origines, et de l'inégalité des intelligences, n'altère en rien le sentiment religieux qui est le même au fond de tous les cœurs. La piété est universelle. Tous les hommes ont porté leur front vers le ciel. Mais comme ce qui est dans les profondeurs de ce ciel est invisible et inconnu, l'imagination de l'homme, si féconde en créations, l'a rempli de ses conceptions idéales et de ses songes mystiques; mais le sentiment religieux y est monté avec eux, et plus

haut qu'eux, car lui seul, comme souffle divin, est reconnu et admis dans le sein dont il est émané.

Voir les peuples à genoux dans les temples modernes, c'est les avoir vus prosternés dans les temples anciens. L'adoration a la même attitude, l'invocation le même langage. Les hommes de tous les temps, comme de tous les lieux, n'implorent que les mêmes grâces, l'abondance en temps de paix, la victoire en temps de guerre. Les hommes ne changent point de vœux; ils ne changent que d'autels. Ils demandent à Marie ce qu'ils demandaient à Cybèle. Les religions sont diverses, mais l'invocation est une et universelle. Les nations les plus éloignées entre elles, les plus contraires en coutumes et en mœurs, *conviennent par une inclination secrète de la nature, de se réunir dans l'invocation*[1]. Elle est la même sur tous les points de la terre, et tous ceux du ciel sont ouverts à la prière qui s'élève du sommet du Liban, comme

[1] Eusèbe.

du sommet des Andes. L'invocation vient de la misère et de l'impuissance de l'homme. La diversité des cultes a sa source dans son ignorance, mère de toutes les erreurs. Mais le créateur des hommes ne fait point sa demeure dans leurs temples [1]. Dans l'ancienne loi, il les a tous rejetés; il n'a demandé que des autels de terre [2], et n'a voulu habiter que dans les cœurs qui sont ses premiers tabernacles. La pompe de la religion a paru plus facile à l'homme que la vertu qu'elle commande. Il est plus aisé d'immoler des victimes que de sacrifier des passions, et il y a moins de travail à édifier un temple, qu'à perfectionner son cœur. L'homme est si vain qu'il espère éblouir la justice divine, et qu'il la croit touchée de l'éclat de ses marbres, et du prix de ses holocaustes. Mais une vertu sans tache lui est plus

---

[1] Significat deus non amplius probari sibi præscripta per Mosem sacrificia, cum jam per annos amplius mille sexcentos patiatur Judæos esse sine templo, sine altari.

GROTIUS. *De veritate religionis christianæ.*

[2] Altare de terra facictis mihi.... Exod...

agréable que les colonnes d'ivoire et les milliers de vases d'or du temple de Salomon. C'est cette vertu qui est recherchée et choisie au fond de tous les cultes [1]. Quand les païens s'emparaient des temples des chrétiens pour y établir leur adoration, ils les arrosaient et les lavaient avec l'eau-rose. Quand les chrétiens s'emparaient des temples des païens pour les consacrer à leur culte, ils les purifiaient avec l'encens. Dieu ne se fait pas juge entre l'encens et les parfums. Il est le juge du bien et du mal. Il n'examine point si les temples sont purifiés, mais si les cœurs sont purs.

Le temps est venu pour le catholicisme de réfléchir sur ses fautes passées. La religion a eu deux empires, et ne doit en avoir qu'un. Elle a trop long-temps confondu les choses du ciel et de la terre. En se mêlant aux ambitions du

---

[1] Nihil sancta majestas aliud ab homine desiderat, quam solam innocentiam.

Homines autem neglecta justitia, religiosos se putant, si templa, ac aras hostiarum sanguine cruentaverint, etc.

LACTANCE.

monde, elle s'abaisse trop à la condition humaine. En s'associant aux passions des hommes, elle donne à leurs écarts une funeste autorité. La cause de la dissolution qui dénoue aujourd'hui les chaînes de la société, n'est pas de ce siècle. Elle date de haut, et la philosophie tant accusée par la religion romaine, n'avait pas encore un nom bien distinct, que des plaies profondes étaient déjà faites à la morale publique. Nous ne choisirons pas un temps de revers et de défaites, pour ouvrir un champ de récriminations, trop vaste à parcourir; mais pour légitimer ces reproches, il suffira d'attester une seule de ces fautes capitales, qui se rattache au premier anneau de l'ordre moral, et qui aujourd'hui est prise à témoin contre les devoirs politiques.

De toute part on attaque l'inviolabilité du serment si sacré chez les Anciens, qui l'a été chez nos devanciers, et qui a cessé de l'être parmi nous. Des partis entiers qui se disent même dépositaires de tout l'honneur français, le dépouillent de sa force et de sa vérité, et prétendent le rendre flexible comme une opinion.

Ils veulent commander au serment, lorsque la noblesse consiste à s'en montrer esclaves. La foi et le serment ont été les premiers liens des sociétés politiques et des hommes entre eux. La foi et le serment ont maintenu Rome, sans le secours des lois et des peines [1]. Cette vertu s'est retrouvée chez les Barbares. Il a suffi d'elle seule pour rendre des rois célèbres. *Je mets ma principale gloire*, disait Henri IV, *à être tenu pour prince plein de foi et de parole* [2]. *Violer sa foi*, a dit Bélisaire, *est chose honteuse même à un homme abject* [3]. La foi dans le serment est la loi de l'honneur. Un serment gardé au milieu des périls, est une action sublime. C'est celle de Régulus. Quoi de plus noble et de plus touchant que le serment de ce gouverneur de Coïmbre, qui ayant juré de ne remettre les clefs de sa ville qu'à son roi, alla, après sa mort

---

[1] Fides ac juramentum, propulso legum ac pœnarum metu, civitatem regerunt.

LIVIUS.

[2] Mémoires de Sully.

[3] Etiam homini abjectissimo. — In Procop.

ouvrir son tombeau, et déposer les clefs fidèles dans ses mains inanimées !

La fidélité dans le serment a été l'honneur de l'ancienne morale. La sévérité des censeurs romains n'était jamais plus redoutable, que quand ils avaient à juger de la foi dans le serment [1]. Il n'y avait qu'une puissance surnaturelle qui fût capable d'en altérer le caractère. L'autorité catholique elle seule a pu profaner la sainteté de la parole et de la foi. Ce sont les Pontifes de Rome qui les premiers ont osé délier les peuples de leur serment de fidélité envers les rois, et dégager les rois de leur foi jurée. L'excommunication en a été le prétexte et la cause. Ils ont perdu la foi dans les cœurs les plus dignes de lui faire honneur. Le roi François Ier viola son serment d'exécuter le traité de Madrid, dont il fut délié par le Pontife Clément VII.

Ainsi la sainteté du serment a été effacée par

---

[1] Censores nulla de re diligentius, quam de jurejurando judicabant.

Cic....

des mains saintes. La puissance religieuse a pu seule entreprendre de la dégrader de son inviolabilité. La philosophie, dans ses plus grandes hardiesses, n'aurait pu lui porter cette atteinte mortelle. Ce n'est point elle qui a permis de placer le serment sur les lèvres, sans qu'il touchât à la conscience; qui a séparé la parole de la pensée, et a fait de l'homme un mensonge. Elle avait enseigné au contraire que l'ame de l'homme devait se reconnaître à la parole, comme les vases d'airain se reconnaissent à leur son [1]. Elle avait fait une religion du serment, et mis le parjure au nombre des attentats. L'ancienne morale aurait flétri de ce nom le serment de Don Juan à la pacification de Gand : *Je la jure, jusqu'à ce que je m'en repente* : serment d'un prince infidèle, déjà affranchi par la toute puissance catholique.

C'est à-peu-près en ces termes du serment de Don Juan, qu'on peut réduire tous les sermens de nos jours : on les prête, jusqu'à ce que l'on

[1] Homines ex sermone, ærea vasa tinnitu, dignoscuntur.

s'en repente. L'audace du siècle va même plus loin : on les déclare faux en les prononçant. Les gouvernemens ont fait un tel abus du serment, que cet engagement d'honneur n'est plus considéré que comme une formule sans importance, qui n'oblige ni celui qui le donne, ni celui qui le reçoit. Tel est le dédain où est tombée la foi promise. Ce mépris est une nouvelle leçon pour les gouvernemens ; il enseigne qu'il ne suffit pas d'exiger un serment, mais qu'il faut encore que le pouvoir à qui on se lie par la foi, soit assez vertueux, pour qu'il soit glorieux de lui rester fidèle.

Si la morale périt, à qui faut-il imputer sa perte ? Est-ce aux peuples, ou à ceux qui les instruisent et les gouvernent. Chez les Anciens, on n'aurait point osé porter un serment douteux jusqu'aux autels, et dans nos temps si injustement vantés, c'est sur les autels mêmes qu'on apprend à s'abjurer, et à immoler sa conscience. On ne voit point qu'autrefois on ait fait servir la religion à détruire des points de morale si essentiels, et qui touchent de si près

à toutes les vertus humaines. C'est un déshonneur pour nos générations d'avoir dépouillé le serment de son caractère sacré. Mais quelque avancée que soit la corruption de notre âge, il est encore empreint au fond de bien des cœurs, et parmi les rois mêmes, il en est dont la parole est aussi sainte qu'elle aurait pu l'être dans la sévère Antiquité.

Il serait consolant de voir de si belles vertus se réfugier dans le cœur des rois. C'est là que les peuples doivent les retrouver. Les lois ne les enseignent point; elles ne savent que punir; elles menacent sans instruire; elles effraient sans corriger; elles sont souvent plus coupables que les hommes qu'elles châtient. Leur froideur et leur dureté ne peuvent exciter aucun sentiment noble; leur étude ne produit que la triste passion de la crainte [1]. Combien elles sont inférieures aux grands exemples qui,

[1] Lex surda, inhumana, inexorabilis est. In tanta hominum fragilitate, ad hanc, quid lex? I, lictor, colliga manus, caput obnubito, verberato, arbori infelici suspendito.

BUCHAN...

tout à-la-fois instruisent, entraînent et améliorent ! Si les rois connaissaient toute la puissance qui est en eux par la seule vertu de leur exemple, ils pourraient se reposer sur eux seuls de la conduite de leurs peuples [1]. Ils feraient plus et mieux que les lois; et c'est de cette noble manière qu'ils sont au-dessus d'elles.

Mais si les rois veulent savoir jusqu'à quel prodige peut aller leur suprême ascendant sur le moral des peuples, qu'ils arrêtent leur vue sur le plus mémorable exemple que nous en a laissé l'Antiquité : et rétrogradant jusqu'à Rome naissante, qu'ils contemplent à sa création ce premier peuple romain composé d'hommes agrestes et indisciplinés, d'aventuriers et de brigands, s'abandonnant à tous les actes de barbarie des hordes les plus sauvages, selon les mœurs et l'inclination de ses rois alors dignes de lui ! mais lorsque peu après le grand

---

[1] Componitur orbis
Regis ad exemplum. Nec sic inflectere sensus
Humanos edicta valent, ut vita regentis.
CLAUDIANUS.

Numa lui apparaissant comme un homme divin, lui apporta une religion, un culte et des lois de justice, on voit soudainement ce peuple inhumain et violateur de tous les droits, comme frappé d'une lumière subite et nouvelle, changer son génie et son cœur, et lui-même étonné de sa métamorphose, devenir soumis, religieux, équitable; s'associer aux vertus de son roi; concevoir de la honte pour ces mêmes actions dont il faisait sa gloire, et se reconnaître coupable envers les nations voisines, dont peu auparavant il avait dévasté les cités, égorgé ou enchaîné les citoyens. Tel est tout à la fois l'empire et la merveille du génie, de la vertu et de la volonté.

Ce n'est point aux puissances matérielles de notre âge, qu'il appartient de rétablir la morale publique. Le génie de l'industrie, du commerce, de la richesse, et de toutes les fécondités, n'a d'autre fin que de multiplier les jouissances, d'irriter l'avidité, et d'élargir le champ des convoitises. Nulle vertu ne peut sortir de tous ces génies réunis, s'ils ne sont eux-mêmes guidés

et dirigés vers un but moral par une vertu supérieure. Loin de là, l'intérêt personnel qu'ils éveillent dans tous les cœurs, n'est propre qu'à y étouffer tous les sentimens nobles[1], et à les disposer plus vite à cette funeste épidémie morale qui est tombée sur nos générations.

D'autre part, les gouvernemens qui se nomment libéraux, ayant fait une grande ostentation de vertus qu'ils n'ont pas, et qu'ils n'ont pu inspirer, les vertus ne s'inspirant que par elles-mêmes ; n'ayant produit que des théories ingénieuses, sans augmenter le bonheur des peuples, ni les perfections sociales, la philosophie n'a point de graces à leur rendre. Ils se sont ornés de son nom, pour en imposer au monde ; mais elle a le droit de les désavouer. Elle s'isole pour être pure. Elle se mettra sous une autre protection, puisque les gouvernemens qu'elle a créés, ont déshonoré et son nom et sa cause.

---

[1] Pessimum veri affectus venenum, sua cuique utilitas.
TAC...

La philosophie, séparée de ses appuis infidèles, saura poursuivre seule le grand œuvre de la civilisation. Malgré toutes les barbaries du siècle, elle s'étendra sur le sol européen. Elle attend le calme de la France. Son exemple peut retarder sa marche, ou l'avancer ; car si c'est de son sein que sont sorties les grandes fautes, c'est aussi de son sein que sont sorties les grandes choses. Quand elle aura parcouru le cercle de ses erreurs, puisse son génie fatigué et désabusé la rappeler aux sentimens magnanimes de sa première assemblée nationale ! Qu'elle se souvienne que dans les nobles desseins de cette Assemblée célèbre, il n'était question ni de guerre, ni de conquête, ni d'invasion, ni d'agrandissement ; qu'elle ne faisait ni menaces, ni insultes aux peuples étrangers, et qu'elle mettait la gloire de la France dans le nouvel éclat de ses vertus civiques. C'est la seule assemblée nationale connue qui se soit immortalisée par la solennelle déclaration qu'un peuple grand, puissant et guerrier, renonçait à toute conquête et à toute invasion. C'est elle qui a

posé les bases d'une organisation sociale, plus conforme à la dignité humaine. C'est à elle que sont dus les heureux bienfaits politiques qui sont le but et la fin des révolutions philosophiques et populaires : *l'égalité des droits et la liberté de conscience*. Sans doute, elle n'a point changé le cœur des hommes, mais elle a gravé sur des tables d'airain, les principes d'équité naturelle et sociale, qui seront les nouvelles bases des sociétés humaines.

Mais pour assurer le bonheur politique, ce n'est point assez d'être gouvernés par des rois justes et des lois sages; il faut encore que les Etats soient assis sur des fondemens solides, et que les peuples ne courent point le danger d'être troublés et envahis. C'est ici que rentrant et nous résumant dans les hautes considérations que nous avons developpées dans le cours de cet ouvrage, sur la force et la durée des Etats et des Empires, nous insistons sur cette première condition d'existence, que leur assiette et leur enceinte soient mûrement étudiées. Elles doivent être étendues ou circon-

scrites, selon la mesure qui leur promet le plus d'avenir et de sûreté. Il faut encore qu'ils soient protégés et défendus, selon la force, les passions et le caractère de leurs voisins, et même selon la nature des gouvernemens qui les environnent. Le peuple romain a été fatal à tous ses voisins, et lui-même se vit en danger, quand il le fut des Germains et des Parthes. Chaque Etat a le droit de pourvoir à sa sûreté par tous les moyens légitimes qui peuvent le préserver. Tout ce travail est l'œuvre de la science politique, et elle a beaucoup à faire et à méditer, car d'après les iniquités des gouvernemens qui se disent les plus habiles et les plus éclairés, il ne faut pas espérer que la civilisation arrivera à ce sublime degré de faire tomber les remparts élevés entre les nations, contre l'orgueil, l'injustice et l'ambition des hommes d'état, qui immolent toutes les vertus humaines à la grandeur, à la richesse et à la renommée.

Les temps où nous vivons sont un mélange et une lutte de barbarie et de civilisation, dont il sort tour-à-tour des merveilles et des horreurs.

Il faut que ces temps s'épurent ; malheureusement, ils ne peuvent s'épurer que comme l'air, par les tempêtes. L'Europe est sous un ciel sulfureux qui la menace de l'embraser. Puisse ce ciel ne pas s'entr'ouvrir sur les trônes ; car la chute des rois brise les peuples.

Nous ne ferons point ce vœu impie des Romains : *Que tous les peuples étrangers se haïssent et se déchirent entre eux, pour la sûreté et le bonheur de Rome*[1]. Nous craindrions que ce vœu odieux et cruel n'attirât sur la France la colère de l'Europe, et qu'elle n'en fût punie, comme Rome l'a été, par la vengeance du monde entier. Si nous n'étions pas mieux inspirés par nos mœurs, nous devrions être épouvantés par son exemple ; mais notre siècle est loin de ces temps impitoyables. Ce n'est plus une vertu d'immoler au bien de la patrie tous les droits de l'huma-

---

[1] Maneat, duretque gentibus, si non amor nostri, et certe odium sui ; quando urgentibus imperii fatis, nihil jam præstare fortuna majus potest quam hostium discordiam.

TAC... *De moribus Germanorum.*

nité. Laissons aux Romains de l'empire ce farouche héroïsme et ces vertus haineuses ! puissent au contraire tous les peuples unis se confondre dans les liens et les devoirs d'une même civilisation, et après avoir médité dans les ruines, sur les perfections politiques, reconnaître enfin qu'elles ne se trouvent que dans les monarchies tempérées ou par les lois, ou par les mœurs, et que rien n'est plus souhaitable aux sociétés humaines que d'être présidées par des rois équitables !

Ce n'est point ici une opinion de préférence, denuée de fondement et d'appui. Il faut le désirer et le vouloir dans l'immense intérêt de la civilisation. Elle ne court point de danger, lorsque de sages rois règnent sur des peuples éclairés. Le mouvement régulier des sociétés humaines est tour-à-tour de monter l'échelle de la civilisation et de la descendre. Les peuples ne se maintiennent pas long-temps à son plus haut degré. C'est par les vertus qu'ils y arrivent; c'est par la corruption qu'ils en tombent. Les peuples doivent donc se placer sous les gouver-

nemens qui peuvent le mieux les préserver, et les sauver d'une rétrogradation que l'histoire des nations démontre inévitable. Étrange destinée de toute civilisation, d'être éternellement condamnée à périr par la barbarie! l'imparfaite civilisation de Judée, d'Egypte, de Babylone, celle plus parfaite de la Grèce et de Rome, toutes ont été effacées par la main des barbares, de même que les sublimités de la sagesse humaine ont disparu dans l'invasion des grandes superstitions.

L'Europe aujourd'hui n'a point sans doute à redouter ces inondations de barbares qui sortirent jadis de tous les antres de l'Orient et du Nord, et qui étaient inconnus aux régions qu'ils venaient dévaster. Le monde est plus à découvert, et notre heureux continent ne reçoit plus de peuples vagabonds. Mais la civilisation n'en est point pour cela hors d'atteinte. Il ne manque pas de barbares au sein même des nations les plus civilisées. Les populations agrestes et incultes sont les ennemis naturels et permanens des populations policées. Ces barbares nationaux ne

sont pas moins redoutables que les barbares étrangers. Quand les discordes et les haines remuent le fond d'un Etat, ils se découvrent, arrivent à sa surface, et menacent tout ce qui leur est supérieur. C'est par leurs mains que les factieux et les conjurés ébranlent toutes les colonnes d'un Etat. Il y va donc du bonheur et de la sûreté des peuples de se ranger sous les gouvernemens les moins exposés aux tempêtes populaires, et il n'en est point de mieux préservés que les monarchies tempérées. Les gouvernemens où domine la démocratie, sont les plus funestes à tout état de civilisation, en ce qu'ils sont d'éternels foyers de divisions et de haines, où s'éteignent les vertus publiques et privées, et qu'ils contiennent en eux-mêmes les élémens les plus dissolvans des sociétés politiques. L'expérience des choses est dans l'histoire. Quand elle recherche les causes des calamités nationales et des destructions politiques, elle les trouve presque toutes dans l'esprit de discorde. Rien ne lui résiste; il n'est point de force qui ne lui cède. Tout s'anéantit devant lui.

Dès qu'il se perpétue dans un Etat, quelle que soit sa nature, c'est un présage assuré de son changement ou de sa fin. Quelle république, ou quel empire ne lui doit point son renversement et sa honte? Babylone, Jérusalem, Memphis, Athènes, Carthage, Numance, Rome, Bysance, ont été déchirées dans leur sein, avant de l'être par les barbares, ou leurs vainqueurs. Elles avaient tourné leurs forces contre elles-mêmes, elles n'en eurent plus assez contre eux. Que toute nation civilisée s'arrête à la vue de ces ruines fameuses, pour y lire l'éternel arrêt porté contre les peuples coupables envers les autres peuples, et armés contre eux-mêmes, et pour y chercher ces hautes et tristes leçons de sagesse, qu'au prix de leur existence et de leur gloire, ces capitales de l'ancien monde ont laissées à la plus lointaine postérité !

C'est par ces grands exemples que nous fermons le cours de ces *Etudes Politiques*. Ceux qui en feront l'examen, quel que soit leur jugement, conviendront du moins que leur auteur

a écrit en homme libre, et plein de confiance en sa matière ; qu'il ne l'a point altérée par une flatterie injuste, ni abaissée par un langage servile, mais qu'il s'est proposé la vérité en toutes choses :

Ille tamen liber fuit, et dicendi fiducia plenus. Nihil neque adulatorium, neque servile, sed veritas in omnibus.

FIN.

ERRATA.

—

Page 11, ligne 15, on va frapper : *lisez :* ou

Page 64, ligne 16, mourir, *lisez :* mouvoir.

Page 83, ligne 6, tout puissance, *lisez :* toute puissance.

Page 93, ligne 1, celle, *lisez :* celles.

Page 99. ligne 9, touest, *lisez* : toutes.

Page 124, ligne 5, Oton, *lisez ;* Othon.

Page 241, poursuivis, *lisez* : poursuivies.

Page 301, ses attaques, *lisez :* ces attaques.

Page 309, dans sa famille, *lisez* : dans la famille.

Page 318, tous les iniquités, *lisez* : toutes les iniquités.

LIBRARY OF CONGRESS
0 018 461 703 1